



RÉPUBLIQUE DU GABON

EMPRUNT OBLIGATAIRE PAR APPEL PUBLIC A L'ÉPARGNE

DOCUMENT D'INFORMATION

« EOG 2024 A
TRANCHES MULTIPLES »



ENGAGEONS-NOUS POUR L'ESSOR DU GABON VERS LE PROGRÈS

PÉRIODE DE SOUSCRIPTION DU 05/03/2024 AU 29/03/2024

Tranche A

6%

MATURITÉ
03 ANS

Tranche B

6,5%

MATURITÉ
05 ANS

Tranche C

7,5%

MATURITÉ
07 ANS

MONTANT DE L'OPÉRATION

150 MILLIARDS
DE FCFA

PRIX DE
L'OBLIGATION
10 000 DE FCFA

Arrangeur



CO-Arrangeur



Chef de file



Agents Placeurs



Le Document d'Information de la présente opération est enregistré par la Commission de Surveillance
du Marché Financier de l'Afrique Centrale sous le numéro COSUMAF-APE-01/24 du 29 février 2024

SOMMAIRE

I.	INFORMATIONS D'ORDRE GÉNÉRAL	4
1.	CONDITIONS DE DIFFUSION DU PRESENT DOCUMENT	5
2.	AVERTISSEMENT	5
3.	RESTRICTIONS	5
4.	PREAMBULE	6
II.	ATTESTATIONS ET COORDONNÉES	7
1.	ATTESTATION DU MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DE LA RELANCE	8
2.	ATTESTATION DE L'ARRANGEUR	9
3.	ATTESTATION DU CHEF DE FILE	10
4.	ATTESTATION DE CONFORMITE ET DE REGULARITE DU CONSEIL JURIDIQUE	11
5.	RESPONSABLE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION FINANCIÈRE	12
III.	PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION	13
1.	CADRE DE L'OPERATION	14
2.	OBJET DE L'EMPRUNT ET DESTINATION DES FONDS	15
3.	CARACTERISTIQUES DE L'EMPRUNT	16
4.	MODALITES DE REMBOURSEMENT DE L'EMPRUNT	18
5.	PARTICIPATION DES INVESTISSEURS	19
6.	AGENTS PLACEURS	19
7.	MODALITES DE SOUSCRIPTION	20
8.	AUTHENTIFICATION DES BULLETINS DE SOUSCRIPTION	20
9.	CENTRALISATION	20
10.	REGLES D'ALLOCATION DES TITRES	20
10.1.	<i>Cas de sous-souscription</i>	20
10.2.	<i>Cas de sursouscription</i>	20
11.	REGLEMENT ET LIVRAISON DES TITRES	20
12.	DECLARATION DES RESULTATS DE L'EMISSION	21
13.	COÛT DE L'OPERATION	21
14.	COTATION EN BOURSE	21
15.	MASSE DES OBLIGATAIRES	21
16.	SERVICE FINANCIER DE L'EMPRUNT	21
17.	TRIBUNAUX COMPETENTS	22
18.	FACTEURS DE RISQUES	22
IV.	PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ÉMETTEUR	23
1.	INFORMATIONS GENERALES SUR L'EMETTEUR	24
1.1.	<i>Situation géographique</i>	24
1.2.	<i>Situation démographique</i>	24
1.3.	<i>Ressources naturelles</i>	24
2.	FORME DU GOUVERNEMENT	25
2.1.	<i>Forme de l'Etat</i>	25
2.2.	<i>Le Pouvoir exécutif</i>	25
2.3.	<i>Le Pouvoir législatif</i>	25
2.4.	<i>Le Pouvoir judiciaire</i>	26
3.	PRESENTATION DE L'EMETTEUR	26
3.1.	<i>Présentation de la Direction Générale de la Dette</i>	26
3.2.	<i>Mission de la Direction Générale de la Dette</i>	27
3.3.	<i>Organisation de la Direction Générale de la Dette</i>	27
V.	INFORMATIONS ÉCONOMIQUES RECENTES	28

1.	PRODUCTION NATIONALE ET COMPTES EXTERIEURS	29
1.1.	<i>Le Produit intérieur brut (PIB) en 2023.....</i>	29
1.2.	<i>L'emploi, les salaires et les prix</i>	30
1.3.	<i>La balance des paiements</i>	30
2.	SYSTEME BANCAIRE ET POLITIQUE MONETAIRE	31
2.1.	<i>La monnaie et le crédit.....</i>	31
2.2.	<i>La politique monétaire</i>	33
2.3.	<i>Situation du Gabon par rapport aux critères de convergence communautaire</i>	33
3.	MARCHES FINANCIERS.....	34
3.1.	<i>Notation souveraine.....</i>	34
3.2.	<i>Emissions à l'international</i>	35
3.3.	<i>Emissions locales.....</i>	36
VI.	POLITIQUES MACROÉCONOMIQUES ACTUELLES.....	43
1.	PERSPECTIVES ECONOMIQUES.....	44
1.1.	<i>La conjoncture dans les principaux pays développés.....</i>	44
1.2.	<i>La conjoncture dans les pays émergents et en développement.....</i>	44
1.3.	<i>La conjoncture dans les pays de la CEMAC</i>	45
1.4.	<i>L'évolution des cours des produits de base</i>	45
2.	SITUATION ECONOMIQUE NATIONALE.....	46
2.1.	<i>Les principaux secteurs d'exportation</i>	46
2.2.	<i>Les autres secteurs d'activité</i>	47
2.3.	<i>Les principales hypothèses macroéconomiques.....</i>	48
2.4.	<i>Les résultats de la projection.....</i>	48
3.	POLITIQUE BUDGETAIRE DU GOUVERNEMENT	49
3.1.	<i>Mobilisation des recettes</i>	49
3.2.	<i>Rationalisation des dépenses budgétaires</i>	51
3.3.	<i>Politique sectorielle</i>	52
4.	L'EQUILIBRE FINANCIER	54
4.1.	<i>Les opérations budgétaires</i>	54
4.2.	<i>Les opérations de financement et de trésorerie.....</i>	67
5.	CADRAGE MACRO-ECONOMIQUE ET BUDGETAIRE A MOYEN TERME (CBMT) – 2024-2026.....	69
5.1.	<i>Perspectives macroéconomiques 2024-2026.....</i>	69
5.2.	<i>Profil de la croissance et de l'inflation.....</i>	70
5.3.	<i>Finances publiques</i>	91
5.4.	<i>Balance des paiements et situation monétaire.....</i>	94
6.	SITUATION DE LA DETTE PUBLIQUE.....	96
6.1.	<i>Les besoins de financement</i>	96
6.2.	<i>Le plafond des nouveaux emprunts</i>	97
6.3.	<i>Les tirages prévisionnels sur Financements Extérieurs et Intérieurs</i>	98
6.4.	<i>Les résultats de la stratégie d'endettement 2024-2026.....</i>	98
7.	EVOLUTION DES SOLDES ET PRINCIPAUX INDICATEURS DE SURVEILLANCE MULTILATERALE	99
7.1.	<i>Critères de surveillance multilatérale.....</i>	99
7.2.	<i>Indicateurs de surveillance multilatérale</i>	100

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1: CARACTERISTIQUES DE L'EMPRUNT	16
TABLEAU 2: AMORTISSEMENT DE L'EMPRUNT PAR TRANCHES	18
TABLEAU 3: LISTE DES AGENTS PLACEURS	19
TABLEAU 4: EVOLUTION DU TAUX DE CROISSANCE DU PIB (EN %)	29
TABLEAU 5: BALANCE DES PAIEMENTS	31
TABLEAU 6: ÉVOLUTION DE LA SITUATION MONETAIRE	32
TABLEAU 7: NOTATIONS DE L'ETAT GABONAIS - DETTE A LONG TERME EN MONNAIE LOCALE	34
TABLEAU 8: EMISSIONS DE BONS DU TRESOR ASSIMILABLES DE 2013 A 2023 (EN MILLIARDS DE FCFA)	40
TABLEAU 9: EMISSIONS D'OBLIGATIONS DU TRESOR ASSIMILABLES DE 2013 A 2023 (EN MILLIARDS DE FCFA) 41	
TABLEAU 10: HYPOTHESES DU CADRAGE MACROECONOMIQUE	48
TABLEAU 11: EVOLUTION DU TAUX DE CROISSANCE DU PIB	49
TABLEAU 12: SITUATION DES OPERATIONS DU BUDGET DE L'ÉTAT (EN MILLIONS DE FCFA)	55
TABLEAU 13: REPARTITION DES RECETTES BUDGETAIRES (EN MILLIONS DE FCFA)	60
TABLEAU 14: RECETTES PETROLIERES (EN MILLIONS DE FCFA)	60
TABLEAU 15: RECETTES HORS PETROLE (EN MILLIONS DE FCFA)	61
TABLEAU 16: REPARTITION DES DEPENSES PAR TITRE (EN MILLIONS DE FCFA)	62
TABLEAU 17: LES DEPENSES DE PERSONNEL (EN MILLIONS DE FCFA)	62
TABLEAU 18: LES DEPENSES DE BIENS ET SERVICES (EN MILLIONS DE FCFA)	63
TABLEAU 19: LES DEPENSES DE TRANSFERT (EN MILLIONS DE FCFA)	64
TABLEAU 20: LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT (EN MILLIONS FCFA)	65
TABLEAU 21: LES AUTRES DEPENSES (EN MILLIONS DE FCFA)	65
TABLEAU 22: L'EQUILIBRE DES COMPTES D'AFFECTATION SPECIALE (EN MILLIONS DE FCFA)	66
TABLEAU 23: LES COMPTES SPECIAUX (EN MILLIONS DE FCFA)	67
TABLEAU 24: L'EQUILIBRE DU COMPTE DE COMMERCE (EN MILLIONS DE FCFA)	67
TABLEAU 25: LES CHARGES DE FINANCEMENT ET DE TRESORERIE (EN MILLIONS DE FCFA)	67
TABLEAU 26: LES RESSOURCES DE FINANCEMENT ET DE TRESORERIE (EN MILLIONS DE FCFA)	68
TABLEAU 27: PROJECTION DES RECETTES DOUANIERES 2024-2026 (EN MILLIARDS DE FCFA)	92
TABLEAU 28: PREVISIONS DES RECETTES 2024-2026 (EN MILLIARDS DE FCFA)	92
TABLEAU 29: PROJECTION DES RECETTES PETROLIERES 2022-2025 (EN MILLIARDS DE FCFA)	93
TABLEAU 30: PRINCIPAUX SOLDES DE LA BALANCE DES PAIEMENTS 2021-2026 (EN % PIB)	95
TABLEAU 31: EVOLUTION DE LA SITUATION MONETAIRE 2021-202 (EN % DU PIB)	96
TABLEAU 32: EVOLUTION DU BESOIN DE FINANCEMENT 2024-2026 (EN % DU PIB, SAUF INDICATIONS CONTRAIRES) 96	
TABLEAU 33: PLAFOND DES NOUVEAUX EMPRUNTS PAR SOURCES DE FINANCEMENT 2024-2026 (EN MILLIARDS DE FCFA) 97	
TABLEAU 34: TIRAGES SUR FINANCEMENTS EXTERIEUR ET INTERIEUR 2023-2025 (EN % DU PIB)	98
TABLEAU 35: EVOLUTION DU PROFIL DE COUTS ET DE RISQUES DU PORTEFEUILLE DE LA DETTE	99
TABLEAU 36: CRITERES DE SURVEILLANCE MULTILATERALE	99

INFORMATIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

EMPRUNT OBLIGATAIRE
PAR APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

1. Conditions de diffusion du présent document

Après obtention du numéro d'enregistrement de la COSUMAF, conformément aux dispositions de l'article 169 du Règlement Général en vigueur de la COSUMAF, et dès sa publication, le présent Document d'Information sera mis à la disposition gratuite du public, pour consultation, dans les lieux suivants :

- Au Ministère de l'Economie et des Participations du Gabon ;
- A la Direction Générale de la Dette du Gabon ;
- Au siège de la COSUMAF ;
- Au siège de la BVMAC ;
- Dans les locaux de Emerald Securities Services Bourse (ESS Bourse) ;
- Auprès des autres Agents Placeurs suivant la convention de placement.

Par ailleurs, il pourra également faire l'objet d'un envoi sans frais à la demande de tout souscripteur, acheteur ou investisseur potentiel sollicité, ou à toute personne.

Enfin, le présent Document d'Information sera disponible sur les sites internet ci-après :

- Le site internet de la BVMAC : www.bvm-ac.com ;
- Le site internet du Ministère de l'Economie et des Participations : www.economie.gouv.ga ;
- Le site internet de la Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor : www.tresorpublic.ga ;
- Le site internet de la Direction Générale de la Dette : www.dette.ga ;
- Le site internet de la COSUMAF : www.cosumaf.org ;
- Les sites internet des Agents Placeurs ;
- Le site internet dédié à l'émission : www.empruntobligatairegabon2024.com.

2. Avertissement

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en instrument financier comporte des risques, et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse, sous l'influence de facteurs internes ou externes à l'Emetteur.

En application aux dispositions régissant l'Appel Public à l'Epargne sur le Marché Financier Régional de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale, l'opération d'Emprunt Obligataire de l'Etat Gabonais a fait l'objet d'une demande d'enregistrement auprès de la Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale (COSUMAF).

L'octroi par la COSUMAF d'un numéro d'enregistrement n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des éléments comptables et financiers présentés, ni garantie ou certification de l'information diffusée. Le Document d'Information est établi sous la seule responsabilité de l'Emetteur et le numéro d'enregistrement n'est attribué qu'après vérification que le Document d'Information est complet, compréhensible et que les informations qu'il contient sont pertinentes et cohérentes dans la perspective de l'opération proposée aux souscripteurs.

3. Restrictions

Le présent Document d'Information ne s'adresse pas aux personnes dont les lois du lieu de résidence n'autorisent pas la souscription (ou l'achat) des titres objet du présent document.

Les personnes en possession du présent Document d'Information sont invitées à s'informer et à respecter la réglementation dont elles dépendent en matière d'Appel Public à l'Epargne.

Chaque établissement Agent Placeur n'offrira les titres, objets du présent Document d'Information, à la vente, qu'en conformité avec les lois et règlements en vigueur dans tous les pays où il fera une telle offre.

Ni la COSUMAF, ni l'Emetteur, n'encourent de responsabilité du fait du non-respect de ces lois et règlements par les Agents Placeurs. Dans le présent Document d'Information, à moins qu'il n'en soit spécifié autrement ou que le contexte ne s'y prête pas, toute référence à 'FCFA' ou 'XAF' vise le Franc de la Coopération Financière en Afrique Centrale.

4. Préambule

Conformément aux dispositions de la réglementation du marché financier de la CEMAC et de l'acte uniforme OHADA sur le droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique, le présent Document d'Information comporte des informations à caractère général sur l'Etat Gabonais, sa situation économique, ses finances publiques et présente les caractéristiques de l'emprunt obligataire envisagé ainsi que le but et la destination des fonds qui seront collectés.

Ce Document d'Information a été préparé par le Consortium avec le concours de l'Emetteur conformément aux modalités de l'Instruction COSUMAF n°2006-01 du 3 mars 2006 relative au Document d'Information exigé dans le cadre d'un Appel Public à l'Epargne. Son contenu a été établi sur la base d'informations recueillies, sauf mention spécifique, auprès des sources suivantes :

- Le Ministère de l'Economie et des Participations ;
- Le Fonds Monétaire International ;
- La Banque des Etats de l'Afrique Centrale.

En application des dispositions légales et réglementaires relatives à l'Appel Public à l'Epargne sur le Marché Financier de l'Afrique Centrale, le Document d'Information enregistré sera :

- o Largement diffusé dans tous les Etats membres de la zone CEMAC ;
- o Tenu à la disposition du public au siège social de la COSUMAF ;
- o Tenu à la disposition du public au siège social de la BVMAC et auprès du Dépositaire Central ;
- o Disponible dans les locaux de la Direction Générale de la Dette ;
- o Tenu à la disposition du public dans les locaux des agents placeurs : ESS Bourse, et les autres membres du syndicat de placement ;
- o Téléchargeable sur le site internet de l'emprunt obligataire : www.empruntobligatairegabon2024.com

ATTESTATIONS ET COORDONNÉES

EMPRUNT OBLIGATAIRE
PAR APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

1. Attestation du Ministre de l'Économie et de la relance

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES PARTICIPATIONS

Cabinet du Ministre

✉ : B.P. 747 Libreville (GABON)

☎ : 00 241 01 79 55 27

N° 0763 /MEP/CABM/CF



ATTESTATION DE CONFORMITE

Je soussigné, Monsieur Mays MOUSSI, Ministre de l'Économie et des Participations de la République gabonaise, agissant au nom de l'État gabonais, atteste à ma connaissance que les données du présent Document d'Information dont j'assume la responsabilité, sont conformes à la réalité.

Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs potentiels pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de l'État Gabonais ainsi que sur les droits rattachés aux titres offerts.

Elles ne comprennent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Fait à Libreville, le 16 FEV. 2024

Le Ministre de l'Économie et des Participations

Mays MOUSSI

2. Attestation de l'Arrangeur



ATTESTATION DE L'ARRANGEUR

Le présent Document d'Information a été préparé par nos soins et sous notre responsabilité. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'il contient.

ESS BOURSE

BP 5540 Douala Cameroun

Téléphone : +237 233 43 11 58

E-mail : info@ess-capital.com

Christian Din DIKA

Administrateur Directeur Général

Siège social : BONAPRISO B.P : 5540 Douala – Cameroun Tél : +237 233 43 11 58 –
RCCM : RC/DLA/2020/B/4247 – NIU : M082015045493N – mail : info@ess-capital.com

www.emeraldsecuritieservices.com



3. Attestation du Chef de file



ATTESTATION DU CHEF DE FILE

Le présent Document d'Information a été préparé par nos soins et sous notre responsabilité. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'il contient.

ESS BOURSE

BP 5540 Douala Cameroun

Téléphone : +237 233 43 11 58

E-mail : info@ess-capital.com



Christian Din DIKA

Administrateur Directeur Général

Siège social : BONAPRISO B.P : 5540 Douala – Cameroun Tél : +237 233 43 11 58 –
RCCM : RC/DLA/2020/B/4247 – NIU : M082015045493N – mail : info@ess-capital.com

www.emeraldsecuritieservices.com



4. Attestation de conformité et de régularité du Conseil juridique

DRAKE & BART

ATTESTATION DU CONSEIL JURIDIQUE

L'opération objet du présent Document d'Information est conforme aux dispositions légales et statutaires nationales et communautaires applicables en la matière.



Yves Moukory
Associé

5. Responsable de l'Information et de la Communication financière

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES PARTICIPATIONS

Cabinet du Ministre

✉ : B.P. 747 Libreville (GABON)
☎ : 00 241 011 79 55 27



RESPONSABLE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION FINANCIERE

**Monsieur Mays MOUSSI,
Ministre de l'Economie et des Participations**

Immeuble Arambo
BP 747 Libreville Gabon
Téléphone : 00 241 011 79 55 27
Fax : 00 241 011 76 67 70



PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION

EMPRUNT OBLIGATAIRE
PAR APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

1. Cadre de l'opération

En 2023, l'économie mondiale enregistrerait un ralentissement de sa croissance à 3% contre 3,5% en 2022, consécutif aux effets de la guerre en Ukraine, de l'inflation et de la fragmentation géopolitique. En effet, l'environnement international demeure incertain au regard de la persistance de la crise entre la Russie et l'Ukraine, des anticipations inflationnistes qui restent élevées et du durcissement des conditions de financement des économies.

Pour 2024, l'expansion du PIB serait estimée à 2,9% contre 3,0% l'année précédente. Ce repli proviendrait de la décélération des pays avancés, toutefois atténuée par l'expansion des pays émergents et en développement. Par ailleurs, la persistance des conflits politiques et le durcissement de la politique monétaire des principales banques centrales obscurcirait les perspectives économiques. L'expansion resterait assujettie à la fluctuation des prix des matières premières et aux déséquilibres financiers entre les différentes zones économiques. Le marché du travail, corrélé au niveau de l'activité, n'observerait pas de grands bouleversements. Par ailleurs, les déficits budgétaires des pays riches continueraient de croître.

Au plan interne, l'activité économique en 2023 ralentirait à 2,3% après 3% en 2022 et une prévision initiale de +3,1% dans la Loi de Finances, en dépit d'une amélioration des performances du secteur pétrolier (+3,7%). Cette décélération résulte de la faible progression de la demande mondiale de certains produits, mais surtout des difficultés d'évacuation des produits par voie ferrée comme par route et du coût élevé des carburants vendus aux industriels.

Ces difficultés logistiques d'évacuation des matières premières et le poids important des subventions dans le budget restent un défi majeur pour le Gabon. En effet, ces risques pourraient ainsi impacter à la baisse la croissance projetée. Le taux de croissance du PIB réel progresserait de 2,5% par rapport à 2023, tiré par la bonne tenue des secteurs pétrole et hors pétrole.

Pour l'exercice 2024, les actions envisagées par le Gouvernement porteront sur la mobilisation des recettes et la rationalisation des dépenses publiques. Ainsi, le Gouvernement prévoit de poursuivre les actions de mobilisation des recettes à travers les nouveaux axes de politique fiscale, en général, et de dépenses fiscales, en particulier. Pour accroître ses recettes fiscales, le Gouvernement maintiendra sa politique axée sur l'élargissement de l'assiette de l'impôt et l'amélioration du système fiscal de recouvrement, de la performance des services fiscaux et l'amplification de la collecte des ressources fiscales. De même, le gouvernement poursuivra la rationalisation des avantages fiscaux et douaniers qui constituent une source importante de recettes supplémentaires et un axe majeur de mobilisation des recettes.

Au regard des nombreux défis inhérents au processus de transition et de restauration des institutions, le Gouvernement accentuera les actions visant à assainir les dépenses publiques. Ces actions passeront par la réduction du train de vie de l'Etat, la mise en œuvre des mesures concourant à stabiliser la masse salariale, eu égard aux possibilités budgétaires de l'Etat. Il s'agira également de poursuivre avec la rationalisation des dépenses d'utilité publique (consommations publiques en eau, électricité et téléphone) et sur les dépenses relatives aux services publics personnalisés et autorités administratives indépendantes

En ce qui concerne la conduite des politiques publiques, le Gouvernement mènera une politique sectorielle axée sur le développement des infrastructures, l'amélioration du système de santé et d'éducation, ainsi que les conditions de vie des citoyens

En matière d'infrastructures routières, le Gouvernement va engager plusieurs projets dont les plus importants sont, la réhabilitation des voiries sur les 8 provinces, les « routes Nationales », les routes PK18-Owendo et Oyem-Medzeng (frontière Guinée Equatoriale), la construction des ponts en béton dans l'ensemble du pays et bien d'autres projets.

En matière d'infrastructures d'eau et d'énergie, le Gouvernement amplifiera sa politique d'amélioration de l'offre des services en eau et en électricité pour satisfaire le bien-être des citoyens avec la poursuite du programme intégré pour l'alimentation en eau potable et l'assainissement de Libreville (PIAEPAL). A cela s'ajoute le projet d'amélioration du « Réseau d'adduction d'eau (Kango - Libreville, Ntoun 7) ».

Afin d'augmenter l'offre en salles de classes et de garantir de meilleures conditions d'apprentissage, le Gouvernement poursuivra la construction et l'achèvement de plusieurs établissements scolaires dans le cadre du programme d'investissement du secteur éducation exclusivement financé par l'AFD. Pour ce qui est du secteur « Enseignement supérieur » les investissements seraient affectés à la réfection des campus universitaires (UOB, USS, USTM). S'agissant de la formation professionnelle, le Gouvernement maintiendra sa politique de mise en adéquation formation-emploi.

En ce qui concerne le volet santé, l'accent sera mis sur les actions visant à améliorer l'offre d'accès aux soins, notamment les constructions, réhabilitations et extensions des structures sanitaires. S'agissant du pan social, le Gouvernement entend poursuivre avec le renforcement du dispositif de protection sociale. A cet effet, les engagements auprès des organismes sociaux se matérialiseront par une prise en charge progressive des parts patronales de l'Etat employeur. Ces mesures permettront la mise en œuvre de la politique axée sur le bien-être des populations et l'amélioration des conditions de vie des personnes en difficulté sociale.

Dans ce contexte, les opérations budgétaires, de trésorerie et de financement de l'Etat en 2024 s'équilibreraient en ressources et en charges à 4 161,6 milliards FCFA contre 3 602,3 milliards FCFA dans la Loi de Finances Initiale (LFI) 2023, soit une hausse de 559,3 milliards FCFA

Conformément à la stratégie d'endettement et à la Loi de Finances 2024, l'Etat Gabonais a prévu de mobiliser des ressources d'emprunt intérieur d'un montant global de 578,2 milliards de FCFA.

2. Objet de l'emprunt et destination des fonds

La stratégie d'endettement de l'Etat Gabonais pour l'année 2024 s'inscrit pleinement dans le soutien de l'activité économique afin d'atténuer d'une part, l'impact de la crise sanitaire de la COVID-19 et du conflit en Ukraine, et d'autre part, pour la mise en œuvre du Plan National de Développement de la Transition. Cette orientation se justifie par la nécessité de dégager des marges budgétaires permettant de soutenir le financement du développement de l'économie nationale en maintenant à un niveau appréciable l'investissement public dans les infrastructures de base et en accompagnant la participation des opérateurs économiques locaux à la croissance économique particulièrement dans les secteurs prioritaires.

A cet effet, la restauration de la capacité d'autofinancement des entreprises domestiques constitue un enjeu majeur d'une reprise économique durable. Pour matérialiser cet objectif, le Gouvernement a opté pour la mobilisation d'un emprunt obligataire par Appel Public à l'Epargne (APE) sur le marché financier de la CEMAC.

Cet emprunt obligataire d'un montant de 150 milliards de FCFA à tranches multiples (6% pour la tranche A à maturité 3 ans, 6,5% pour la tranche B à maturité 5 ans et 7,5% pour la tranche C à maturité 7ans) a fait l'objet d'un mandatement du Ministre de l'Economie et des Participations à Emerald Securities Services Bourse (ESS Bourse) en qualité d'Arrangeur et Chef de file Principal de l'opération.

Cet APE s'inscrit dans la continuité de la stratégie d'endettement public 2022-2024 initiée par la Loi de Finances 2024. Elle est particulièrement en phase avec les dispositions de la LFR 2024 qui autorise le Gouvernement à entreprendre dans le cadre de la gestion active de la dette, toutes opérations permettant de rendre liquides les moratoires et autres passifs inscrits dans son portefeuille de dettes intérieures.

Ainsi, le produit de l'émission de l'Emprunt Obligataire par Appel Public à l'Epargne « EOG 2024 à tranches multiples » sur le marché financier des Etats membres de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), sera dédié au Financement des projets identifiés par le Comité pour la Transition et la Restauration des Institutions (CTRI) du Gabon combiné à l'apurement de la dette moratoire par titrisation de créances.

L'affectation des paiements se fera prioritairement au bénéfice des entreprises engagées dans les projets prioritaires du CTRI. Les créances concernées et validées par l'émetteur seront payées directement par le compte de centralisation ouvert à cet effet.

3. Caractéristiques de l'emprunt

Tableau 1: Caractéristiques de l'emprunt

Emetteur	Etat Gabonais
Dénomination	« EOG 2024 tranches multiples »
Nature de l'opération	Emprunt obligataire par appel public à l'épargne (APE)
Objet de l'opération	Financement des projets validés par le Comité pour la Transition et la Restauration des Institutions (CTRI) du Gabon combiné à l'apurement de la dette moratoire
Montant de l'émission	150 milliards de F CFA (dont un minimum de 100 milliards en cash et de 50 milliards en créances) réparties en trois (3) tranches : <ul style="list-style-type: none"> - Tranche A : 25 milliards FCFA - Tranche B : 75 milliards FCFA - Tranche C : 50 milliards FCFA Cette répartition pourra être ajustée par l'émetteur à la clôture de l'opération.
Prise ferme	Le montant de la prise ferme s'élèvera à 80 milliards F CFA minimum.
Valeur nominale	10 000 XAF
Prix d'émission	100% (Au pair)
Nombre de titres	15 000 000 d'obligations
Minimum de souscription	50 titres
Taux d'intérêt	Tranche A : 6% net par an Tranche B : 6,5% net par an Tranche C : 7,5% net par an
Forme des titres	Les titres seront dématérialisés, inscrits en compte auprès du Dépositaire Central (BEAC) et tenus dans les livres des teneurs de comptes agréés par la COSUMAF.
Durée de l'emprunt	Tranche A : Maturité trois (03) ans Tranche B : Maturité cinq (05) ans Tranche C : Maturité sept (07) ans
Période de souscription	La période de souscription est prévue du 05/03/2024 au 29/03/2024. Toutefois, cette période peut être modifiée en cas de besoin sous réserve de l'approbation préalable de la COSUMAF.
Date de jouissance	La date de jouissance des titres sera fixée par l'Emetteur et le Consortium.
Période de différé	Tranche A : In fine Tranche B : 2 ans Tranche C : 2 ans
Fiscalité	Les intérêts afférents aux présentes obligations sont exonérés de tous impôts et taxes au Gabon. En sus, ils sont exonérés de l'impôt sur le revenu des capitaux mobiliers dans les pays membres de la zone CEMAC. Pour les souscripteurs étrangers (non-résidents de la CEMAC), les revenus des titres issus de l'émission seront soumis à la législation fiscale en vigueur dans leurs pays de résidence respectifs. Les titres devant être cotés à la BVMAC, tous les revenus qu'ils généreront consécutivement à leur négociation sur le marché secondaire seront soumis aux régimes d'imposition des différents pays de résidence fiscale.
Païement des intérêts	Les intérêts seront payables annuellement à partir de la première date d'anniversaire de la date de jouissance des titres.
Modalité de remboursement du capital	Le remboursement du capital sera linéaire comme suit : Tranche A : remboursement in fine ; Tranche B : deux (02) ans de différé et amortissement du tiers (1/3) du capital chaque année pendant les trois dernières années ;

	Tranche C : deux (02) ans de différé et amortissement du cinquième (1/5 ^e) du capital chaque année pendant les cinq dernières années.
Rapatriement des produits des placements	Tous les rapatriements des produits des placements qui seront réalisés dans le cadre du remboursement d'emprunts contractés par l'Etat Gabonais auprès d'investisseurs non-résidents de la CEMAC, se feront librement, conformément à la réglementation de change en vigueur.
Clause de rachat	L'Etat du Gabon se réserve le droit de racheter ces titres sur le marché secondaire à compter de leur adhésion au système du Dépositaire Central. Ces rachats seront sans conséquence pour un investisseur qui désirerait conserver ses titres jusqu' à échéance et n'auront aucune incidence sur le calendrier d'amortissement initial. Les obligations ainsi rachetées seront annulées et les investisseurs remboursés.
Mécanisme de paiement	A l'approche de chaque date de remboursement, les paiements seront initiés par le Chef de file et le Dépositaire Central (BEAC) à travers un courrier d'appel d'échéance adressé à l'Emetteur précisant le montant global de l'échéance (Intérêts et/ou Capital), ainsi que sa ventilation par société de bourse chargée de la conservation des titres. L'Emetteur donnera ainsi l'ordre à la BEAC de procéder au paiement de l'échéance (intérêts et/ou capital), par débit du compte séquestre, au profit des obligataires, via les intermédiaires agréés, teneurs de comptes – conservateurs de leurs titres.
Mécanisme de sûreté	Un compte séquestre intitulé « Dépôt Spécial – Amortissement de l'Emprunt Obligatoire de l'Etat Gabonais EOG 2024 à tranches multiples » sera ouvert dans les livres de la BEAC. Ce compte sera géré exclusivement par la BEAC qui l'approvisionnera le 15 de chaque mois à hauteur du douzième (1/12 ^e) de l'annuité correspondant au principal et aux intérêts dus à la fin de chaque année conformément au tableau d'amortissement de l'emprunt, par débit d'office du Compte Unique du Trésor domicilié dans ses livres, tel que prévu dans la convention d'ouverture et de fonctionnement dudit compte.
Eligibilité au Refinancement	Les titres émis sont admis au refinancement auprès de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) selon les modalités prévues par son Comité de Politique Monétaire.
Pondération des titres	Les titres émis dans le cadre du présent emprunt bénéficieraient d'une pondération nulle (0%), accordée par la COBAC. Le remboursement de celui-ci étant sécurisé par le mécanisme de sûreté tel que décrit ci-dessus.
Méthode de placement	Un syndicat de placement est mis en place et comprend outre les membres du consortium, toute Société de Bourse dûment agréée par la COSUMAF ou toute banque ayant souhaité y adhérer.
Masse des obligataires	Les porteurs d'obligations de la présente émission seront groupés par l'émetteur, en une Masse jouissant de la personnalité juridique. Les représentants de la Masse des obligataires seront désignés après la clôture de l'opération et au plus tard trente (30) jours avant le premier amortissement de l'emprunt.
Assimilation	Les titres issus de la présente émission ne sont pas assimilables.
Arrangeur et chef de file	ESS BOURSE B.P. 5540, Douala Tel. (+237) 678 43 70 68  EMERALD SECURITIES SERVICES BOURSE
E Co-arrangeur	CBC BOURSE B.P : 4004 Douala- Cameroun Tel : (+237) 233-420-202 
Agents placeurs	

4. Modalités de remboursement de l'emprunt

L'emprunt sera remboursé par le débit du compte séquestre de l'Etat du Gabon, ouvert dans les livres de la BEAC et rappelé dans le mécanisme de sûreté explicité supra. Ce compte sera approvisionné le 15 de chaque mois, par débit d'office du Compte Unique du Trésor, à hauteur du douzième (1/12e) de l'annuité correspondant au principal et aux intérêts dus à la fin de chaque année conformément au tableau d'amortissement définitif de l'emprunt.

A l'approche de chaque échéance, le paiement des coupons et le remboursement du capital seront effectués selon le mécanisme de règlement prévu par la Convention d'ouverture et de fonctionnement du compte séquestre, et impliquant le Dépositaire Central et la Banque de Règlement (BEAC – CRCT).

Ce mécanisme prévoit que :

1. Au plus tard dix (10) jours ouvrables avant chaque date d'échéance, le Dépositaire Central rappelle à la Direction Nationale de la BEAC et à la Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor (DGCPT), le montant de l'échéance à régler conformément au tableau d'amortissement en précisant les montants en capital et intérêts ;
2. A la date d'échéance de l'emprunt, la Direction Nationale de la BEAC débite le compte séquestre de l'emprunt du montant de l'annuité due et crédite le compte de Règlement dans les livres de la Banque Centrale, Banque de Règlement. L'intitulé du transfert sera le suivant : « **Echéance EOG 2024 à Tranches Multiples du [JJ/MM/202X]** » ;
3. A la réception des fonds de la Direction Nationale de la BEAC, la Banque de Règlement crédite les comptes des teneurs de comptes titres.

Le paiement annuel des intérêts et du capital se fera suivant le tableau d'amortissement ci-dessous :

Tableau 2: Amortissement de l'emprunt par tranches

Tranche	Montant en FCFA	Taux d'intérêt	Durée (ans)	Différé (ans)	Remboursement
A	25 000 000 000	6%	3	0	In fine

Échéances	Capital en début de période	Intérêts	Principal	Annuités	Capital en Fin de période
2025	25 000 000 000	1 500 000 000	-	1 500 000 000	25 000 000 000
2026	25 000 000 000	1 500 000 000	-	1 500 000 000	25 000 000 000
2027	25 000 000 000	1 500 000 000	25 000 000 000	26 500 000 000	-
		4 500 000 000	25 000 000 000	29 500 000 000	

Tranche	Montant en FCFA	Taux d'intérêt	Durée (ans)	Différé (ans)	Remboursement
B	75 000 000 000	6,5%	5	2	Linéaire

Échéances	Capital en début de période	Intérêts	Principal	Annuités	Capital en Fin de période
2025	75 000 000 000	4 875 000 000	-	4 875 000 000	75 000 000 000
2026	75 000 000 000	4 875 000 000	-	4 875 000 000	75 000 000 000
2027	75 000 000 000	4 875 000 000	25 000 000 000	29 875 000 000	50 000 000 000
2028	50 000 000 000	3 250 000 000	25 000 000 000	28 250 000 000	25 000 000 000
2029	25 000 000 000	1 625 000 000	25 000 000 000	26 625 000 000	-
		19 500 000 000	75 000 000 000	94 500 000 000	

Tranche	Montant en FCFA	Taux d'intérêt	Durée (ans)	Différé (ans)	Remboursement
C	50 000 000 000	7,5%	7	2	Linéaire

Échéances	Capital en début de période	Intérêts	Principal	Annuités	Capital en Fin de période
2025	50 000 000 000	3 750 000 000	-	3 750 000 000	50 000 000 000
2026	50 000 000 000	3 750 000 000	-	3 750 000 000	50 000 000 000
2027	50 000 000 000	3 750 000 000	10 000 000 000	13 750 000 000	40 000 000 000
2028	40 000 000 000	3 000 000 000	10 000 000 000	13 000 000 000	30 000 000 000
2029	30 000 000 000	2 250 000 000	10 000 000 000	12 250 000 000	20 000 000 000
2030	20 000 000 000	1 500 000 000	10 000 000 000	11 500 000 000	10 000 000 000
2031	10 000 000 000	750 000 000	10 000 000 000	10 750 000 000	-
		18 750 000 000	50 000 000 000	68 750 000 000	

5. Participation des investisseurs

Pour les investisseurs locaux, il est proposé de titriser les créances commerciales en souffrance logées dans leurs livres moyennant une injection de la liquidité dans l'opération selon un ratio **cash/créances : 2 :1**.

Pour les investisseurs sans créances, l'offre porte sur une souscription en argent comptant qui donne droit, les cas échéants, à un paiement de créances avec une décote sur ladite créance. Celle-ci fera l'objet d'un rachat sous seing privé dans un premier temps, conformément aux dispositions fixées par l'émetteur. Ensuite, d'un swap de dette pour des obligations du trésor gabonais cotées sur le marché financier de la CEMAC.

6. Agents placeurs

Les souscriptions seront reçues aux guichets des banques ou sociétés de bourse, agréés par la COSUMAF et membres du syndicat de placement, dont la liste figure infra :

Tableau 3: Liste des Agents Placeurs

Etablissements Agents Placeurs	Adresses Téléphoniques
ESS BOURSE Rue Victoria // Immeuble Victoria // 3 ^e étage // Bonanjo // B.P. 5540, Douala // Cameroun	Tel : +237 678 43 70 68
CBC Bourse 148 avenue de gaulle // BP 40004 // Douala-Bonanjo // Cameroun	Tel : +237 233 433 800
HORUS INVESTMENT CAPITAL Rue TOKOTO // Douala-Bonapriso // Cameroun	Tel : +237 233 42 59 63
SG Capital Securities 78 Rue Joss // Douala-Bonanjo//Cameroun	Tel : +237 233 50 18 18
CONTACTURER CAPITAL B.P. 35192 // Yaoundé // Cameroun	Tel : +237 655 10 80 09
FedhEn Capital 5 ^{ème} étage, Immeuble Indigo // Bonapriso // Douala // Cameroun	Tel : +237 680 90 17 77
Elite Capital Securities Central Africa 2 ^e étage immeuble Icon Residence & Offices // Bastos // Yaoundé // Cameroun	Tel : +237 222 20 76 11

7. Modalités de souscription

Les ordres de souscription sont matérialisés par la signature du bulletin de souscription prévu à cet effet, à retirer aux guichets des Agents Placeurs. La signature de ce bulletin entraîne, à compter de la date de démarrage des souscriptions, l'assurance que la provision correspondante est constituée auprès de l'Agent Placeur.

8. Authentification des bulletins de souscription

Chaque Agent Placeur est responsable de l'appréciation des conditions et garanties financières des investisseurs auxquels il fait souscrire les titres. Chaque bulletin de souscription devra être dûment rempli et signé par le souscripteur et visé par un employé habilité de l'Agent Placeur.

Tout bulletin ne respectant pas les conditions générales de souscription sera frappé de nullité.

9. Centralisation

Les ordres d'achat collectés seront conservés par le Chef de file ESS BOURSE, en sa qualité de centralisateur jusqu'à la clôture des souscriptions.

Un compte rendu régulier des souscriptions sera également fait à l'Emetteur et à la COSUMAF durant la période de placement.

10. Règles d'allocation des titres

10.1. Cas de sous-souscription

Les souscripteurs « Personnes Physiques » seront prioritaires dans le cadre de l'allocation des titres ne faisant pas l'objet de la Prise Ferme.

Dans le cas où, à la date de clôture des souscriptions, la somme totale des fonds recueillis serait inférieure à 150 milliards de FCFA, y compris la prise ferme du Consortium, l'Etat du Gabon pourrait proroger la période de souscription après autorisation de la COSUMAF.

Dans le cas contraire, le montant final de l'émission serait alors égal au montant de la prise ferme auquel s'ajoutera le montant du placement définitivement collecté. Le constat de la sous-souscription est effectué le jour de la fin de la période de souscription.

10.2. Cas de sursouscription

Dans le cas où la somme totale des souscriptions collectées à la date de clôture de l'opération serait supérieure à 150 milliards de FCFA, l'Etat Gabonais se réserve le choix :

- de demander à la COSUMAF l'autorisation d'accepter totalement ou partiellement les souscriptions additionnelles ;
- de procéder avec l'Arrangeur-chef de file à une réduction des souscriptions en retenant en priorité les souscriptions des personnes physiques. Sur la part des titres restants, les souscriptions des personnes morales bancaires seront réduites au prorata des montants demandés et suivant les objectifs de paiement recherchés par l'Etat gabonais.

11. Règlement et livraison des titres

Le règlement des souscriptions se traduira par la livraison des titres sous forme d'inscription en compte et le cas échéant, d'attribution aux souscripteurs d'un numéro de compte-titres par le Chef de file, à travers les teneurs de comptes agréés par la COSUMAF.

Des attestations d'obligataires seront obligatoirement délivrées, ainsi que des relevés de solde titres à la demande. Le règlement - livraison intervient à la suite de la clôture de l'opération et correspond à la date de jouissance.

Les souscriptions en créances seront logées dans la tranche C, soit celle de sept (07) ans.

12. Déclaration des résultats de l'émission

Dans un délai de huit (08) jours ouvrés à compter de la date de clôture de la période de souscription et un rapport de clôture sera transmis à la COSUMAF.

13. coût de l'opération

L'Emetteur s'acquittera d'un coupon au taux annuel de :

- 6,00% net pour la tranche A ;
- 6,50% net pour la tranche B ;
- 7,50% net pour la tranche C.

et versera au Consortium Arrangeur et Chef de file, ainsi qu'aux membres des syndicats de prise ferme et de placement, des commissions conformément à la grille indiquée dans le contrat de marché et en adéquation avec la tarification applicable aux opérations du marché financier de l'Afrique Centrale.

L'Emetteur prendra par ailleurs en charge, sur la base de justificatifs, les dépenses relatives à la communication et à la promotion de l'opération, Road Show. Il en sera de même des frais de conseil juridique et autres débours liés à l'opération.

14. Cotation en bourse

Des demandes de codification et de cotation de la valeur seront introduites respectivement auprès du Dépositaire Central et de la BVMAC par le Chef de file dans un délai maximum de 30 jours suivant la date de clôture de l'opération.

Le volume total des titres inscrits à la BVMAC correspondra à la totalité des souscriptions définitivement allouées aux Agents Placeurs, y compris la prise ferme. L'admission de la valeur à la cote de la bourse permettra d'en assurer la liquidité.

15. Masse des obligataires

Conformément aux instructions de la COSUMAF et à l'article 785 de l'Acte Uniforme OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêts Economiques, les porteurs d'obligations de la présente émission pourraient se regrouper en une masse jouissant de la personnalité morale. Dans cette hypothèse, une Assemblée Générale Ordinaire des obligataires serait tenue au plus tard trente (30) jours avant le premier amortissement de l'emprunt.

16. Service financier de l'emprunt

Le paiement des intérêts et le remboursement du capital à chaque date d'échéance seront assurés par la Direction Nationale de la BEAC, par virement du compte séquestre de l'Etat Gabonais, créé à cet effet, ouvert dans ses livres vers le compte de règlement à partir duquel les souscripteurs seront payés via leurs différents teneurs de comptes.

17. Tribunaux compétents

Tout litige relatif à son interprétation ou son exécution sera soumis, à défaut d'un règlement à l'amiable, à la COSUMAF et le cas échéant, à l'arbitrage sous l'égide du centre d'arbitrage de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) à Abidjan (B.P. 8702 ; Tel : + 225 20 30 33 91 /+ 225 20 30 33 97/+ 225 20 30 33 98), conformément à son règlement en vigueur.

18. Facteurs de risques

Les principaux facteurs de risque à considérer dans le cadre de cette opération sont les suivants :

- Le risque de taux d'intérêt : la cession par un investisseur d'une obligation avant l'échéance pourra entraîner un gain ou une perte de capital ;
- Le risque de liquidité : risque pour l'investisseur de ne pouvoir revendre ses obligations faute d'acheteurs sur le marché ;
- Le risque de contrepartie : le risque pour l'investisseur que l'Emetteur fasse défaut. Cependant, le présent emprunt obligataire bénéficie d'un mécanisme de sûreté décrit ci-dessus, réduisant de manière significative le risque de non-paiement des intérêts et du remboursement du capital aux dates d'échéance par l'Emetteur.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ÉMETTEUR

EMPRUNT OBLIGATAIRE
PAR APPEL PUBLIC A L'ÉPARGNE

1. Informations générales sur l'émetteur

1.1. Situation géographique

Situé en Afrique centrale, à hauteur de l'équateur, le Gabon, avec sa superficie de 267 667 km², est frontalier au nord-nord-ouest de la Guinée Equatoriale, avec laquelle il partage une frontière de 350 kilomètres et au nord du Cameroun, avec une frontière de 298 kilomètres. Sa plus longue frontière est celle de 1 903 kilomètres avec la République du Congo, à l'est et au sud.

A l'ouest, le pays est entièrement baigné par l'océan Atlantique, au sud du golfe de Guinée avec une plaine littorale, large de 20 à 300 kilomètres. Elle est parsemée de mangroves représentatives de l'écorégion des mangroves d'Afrique Centrale.

Le plus grand fleuve du pays, l'Ogooué, forme, à hauteur de Lambaréné, un delta intérieur délimitant une zone de lacs. Au-delà, l'embouchure du fleuve qui correspond à un delta maritime de très grande taille, marécageux et difficile d'accès, entoure la presqu'île sur laquelle se situe Port-Gentil.



La surface du pays est essentiellement couverte par les collines et plateaux ; le massif le plus important se trouve au nord-est dans les provinces du Woleu-Ntem et d'Ogooué-Ivindo. C'est dans ce vaste ensemble qu'on trouve le point culminant du Gabon, le mont Bengoué, 1 070 mètres, dans la province de l'Ogooué-Ivindo.

1.2. Situation démographique

Le Gabon a une population estimée à 2 408 272 habitants à la date actuelle. La répartition de la population entre femmes et hommes est équilibrée avec respectivement 49,8% et 51,2% de la population totale. Le pays présente un ratio de la population inactive à la population active de 67% en 2022 avec une espérance de vie moyenne de 52,5 ans, tout sexe confondu.

Le niveau d'urbanisation du Gabon est l'un des plus élevés d'Afrique, avec plus de 80% de sa population résidant dans des zones urbaines. Les deux principales villes, Libreville et Port-Gentil, abritent près de 59% des habitants. La jeunesse est un trait distinctif de sa démographie : la moitié de la population a moins de 20 ans, et alors que le taux de fécondité en milieu urbain est de quatre enfants par femme, il grimpe à six en zone rurale.

1.3. Ressources naturelles

Doté d'énormes ressources naturelles, le Gabon est l'un des pays les plus riches d'Afrique dont l'économie dépend encore trop fortement de son pétrole, moteur clé de son développement. En effet, le pétrole est la principale source de revenus et de croissance du pays. Membre de l'OPEP, quatrième producteur de pétrole d'Afrique subsaharienne, le Gabon abrite le sixième plus grand gisement d'or noir prouvé du continent africain (environ 3,68 milliards de barils).

En outre, le Gabon possède également d'énormes gisements de gaz naturel estimés à plus de 28,3 milliards de m³, ainsi que sa principale ressource minière qui est le manganèse. Environ 6,1 mégatonnes de manganèse ont été exportées en 2019 par le Gabon, qui a la capacité de se hisser au premier rang mondial des pays exportateurs de ce minerai.

Enfin, situé au cœur du deuxième poumon de la planète après la forêt amazonienne, le bassin du Congo, le Gabon dispose également d'un richissime écosystème comptant 22 millions d'hectares de forêt (88 % du territoire) et d'une façade maritime de plus de 800 kilomètres aux ressources halieutiques abondantes.

Si le secteur du bois est le deuxième poste d'exportation du pays avec 11 % des exportations totales, le pays est considéré par l'ONU comme un modèle de préservation de l'environnement.

2. Forme du gouvernement

2.1. Forme de l'Etat

Le Gabon a connu un coup d'Etat le 30 août 2023 à la suite de l'annonce des résultats des élections générales du 26 août 2023.

Le « Comité pour la Transition et la Restauration des Institutions » (CTRI) a annulé lesdites élections et ses résultats, et a dissout toutes les institutions de la République.

Le Général de Brigade Brice Clotaire OLIGUI NGUEMA est devenu Président de la transition le 4 septembre 2023 avec pour objectif de refonder l'État et bâtir de nouvelles institutions.

Le CTRI a dévoilé le 13 novembre 2023 un chronogramme indicatif de la transition politique au Gabon, d'une durée de deux ans, qui prendrait fin avec l'organisation d'élections en août 2025. Les principales étapes comportent un appel à contribution nationale (jusqu'au 30 novembre 2023), donnant lieu à la présentation d'un rapport en février 2024, suivi d'un grand débat national, le dialogue national inclusif en avril 2024. Ensuite, il y aura la rédaction d'une nouvelle Constitution d'ici octobre 2024, qui serait ensuite soumise à référendum entre novembre et décembre 2024, et la révision de la loi électorale entre janvier et juillet 2025.

2.2. Le Pouvoir exécutif

2.2.1. Le Président de la Transition

Le Président de la Transition remplit les fonctions de Président de la République, Chef de l'État. Il veille au respect de la Charte de la Transition et de la Constitution du 26 mars 1991.

2.2.2. Le Conseil National de la Transition

Le Conseil National de la Transition assiste le Président de la Transition dans la détermination de la politique de la Nation. Il est composé des membres du Comité pour la Transition et la Restauration des Institutions, en abrégé CTRI.

Le Conseil National de la Transition exerce les prérogatives définies par la présente Charte et se réfère aux dispositions de la Constitution du 26 mars 1991.

2.2.3. Le Gouvernement de la Transition

Le Gouvernement de la Transition dirigé par un Premier Ministre, conduit la politique de la Nation, sous l'autorité du Président de la Transition, à qui il rend compte. Il dispose à cet effet de l'administration et des forces de défense et de sécurité.

Les Membres du Gouvernement de la Transition sont nommés par la Président de la Transition sur proposition du Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

2.3. Le Pouvoir législatif

2.3.1. L'Assemblée Nationale de la Transition

L'Assemblée Nationale de la Transition est composée quatre-vingt-dix-huit (98) parmi lesquels soixante-sept (67) issus des partis politiques légalement reconnus, vingt-cinq (25) de la société civile et six (06) membres issus des Forces de Défense et de Sécurité.

Un décret du Président de la Transition porte nomination des membres de l'Assemblée Nationale de la Transition.

2.3.2. Le Sénat de la Transition

Le Sénat de la Transition compte soixante-dix (70) membres, dont trente-sept (37) membres issus des partis politiques, vingt-sept (27) membres représentant la société civile et six (06) membres issus des Forces de Défense et de Sécurité.

Un décret du Président de la Transition porte nomination des membres du Sénat de la Transition.

2.3.3. Le Conseil Economique, Social et Environnemental de la Transition

Il s'agit d'une assemblée consultative composée de soixante (60) membres parmi lesquels vingt (20) membres choisis parmi les personnalités qualifiées qui ont honoré les services de l'État, onze (11) membres représentant les associations légalement constituées, six (6) membres représentant les organisations patronales, six (6) membres représentant les organisations syndicales, six (6) membres désignés par les confessions religieuses et onze (11) membres désignés par les organismes traditionnels.

Un décret du Président de la Transition porte nomination des membres du Conseil Economique, Social et Environnemental de la Transition.

2.4. Le Pouvoir judiciaire

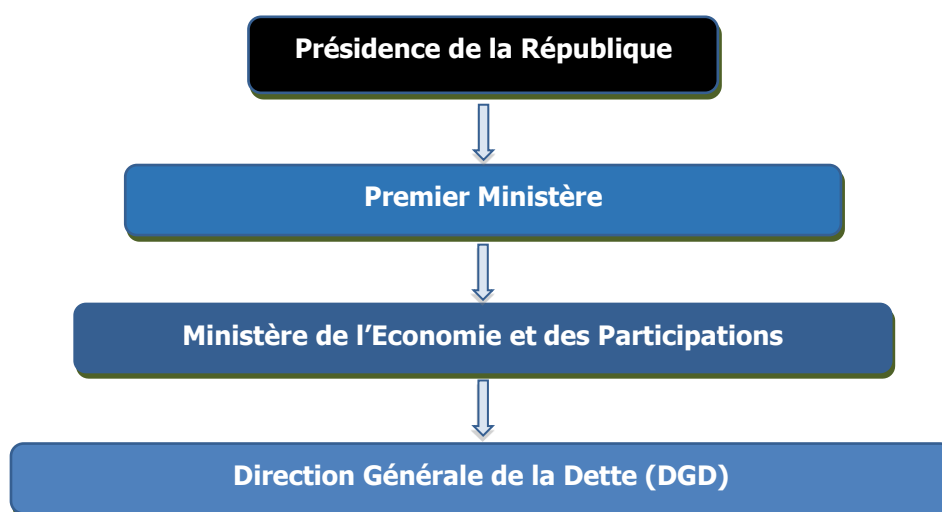
La justice est rendue au nom du peuple Gabonais par la Cour Constitutionnelle, la Cour de Cassation, le Conseil d'Etat, la Cour des Comptes, les Cours d'Appel, les Tribunaux, la Haute Cour de Justice et les autres juridictions d'exception.

La justice est une autorité indépendante du pouvoir législatif et du pouvoir exécutif.

3. Présentation de l'émetteur

3.1. Présentation de la Direction Générale de la Dette

L'Emetteur est l'Etat Gabonais représenté par le Ministre de l'Economie et de la Relance agissant par le biais de la Direction Générale de Dette (DGD). Cette dernière est chargée de la conduite de l'émission de cet emprunt obligataire et de suivre son service financier pour le compte de l'Etat.



Organigramme de l'Emetteur faisant apparaître la place de la DGD

3.2. Mission de la Direction Générale de la Dette

La Direction Générale de la Dette assure la mise en œuvre de la politique d'endettement et la gestion active de la dette. Elle est notamment chargée :

- de l'administration, de l'analyse et de l'élaboration des prévisions budgétaires de la dette publique ;
- de la conduite des négociations de la dette publique ;
- de l'encadrement à toute initiative ou à tout projet d'endettement de l'Etat ;
- de l'examen de toute demande d'octroi de l'aval de l'Etat ;
- de l'examen des déclarations d'emprunts et de la délivrance d'autorisations relatives à la passation ou à l'exécution de toute commande, convention ou de tout marché auprès des fournisseurs étrangers bénéficiant d'assurance à l'exportation ;
- de la proposition de stratégies en relation avec la politique d'endettement de l'Etat ;
- du contrôle des opérations d'émission d'emprunts publics ;
- de l'élaboration de la stratégie d'émission des titres publics ;
- de la programmation et de la gestion opérationnelle des émissions de titres publics ;
- de l'évaluation des risques liés aux opérations de dette ;
- de l'examen de toute demande de cession de créances détenues sur l'Etat ;
- de la gestion opérationnelle de la dette publique ;
- de la collecte et du traitement des informations relatives aux dons accordés à l'Etat ;
- de la collecte et du traitement des informations relatives aux dons et à la dette, extérieure des autres agents économiques résidents ;
- de la comptabilisation de la dette ;
- de l'examen et de l'évaluation de tout passif ou toute dette des entreprises, établissements et collectivités publics ou de toute autre entité prise en charge par l'Etat ;
- du contrôle de l'exécution des marchés publics financés sur emprunts ;
- de l'évaluation et du suivi des passifs conditionnels ;
- de la gestion de la base de données relative à l'endettement ;
- de toutes les autres missions et prérogatives que le Gouvernement pourrait lui confier en relation avec les questions d'endettement.

3.3. Organisation de la Direction Générale de la Dette

La Direction Générale de la Dette (DGD) est placée sous l'autorité d'un Directeur Général assisté d'un (1) Directeur Général Adjoint et de six (6) chargés d'études.

La DGD est un service central qui comprend quatre (4) directions couvrant les différentes fonctions des bureaux de gestion de la dette, à savoir : la direction de la stratégie de la dette (middle office), la direction de la négociation et du suivi des mobilisations (front office), la direction des opérations (back office) et la direction de l'audit et du contrôle (fonction de contrôle).

Elle dispose, par ailleurs, de deux (2) directions d'appui en charge pour l'une, de la gestion des ressources humaines et des moyens matériels, et pour l'autre, des applications spécialisées et de l'informatique.

Chaque direction est placée sous l'autorité d'un directeur assisté d'un directeur adjoint.

INFORMATIONS ÉCONOMIQUES RECENTES

EMPRUNT OBLIGATAIRE
PAR APPEL PUBLIC A L'ÉPARGNE

1. Production nationale et comptes extérieurs

1.1. Le Produit intérieur brut (PIB) en 2023

Au plan interne, l'évolution de l'activité économique en 2023 ralentirait à 2,3% après 3% en 2022 et une prévision initiale de +3,1% dans la loi de finance, en dépit d'une amélioration des performances du secteur pétrolier (+3,7%). Cette décélération résulte de la faible progression de la demande mondiale de certains produits, mais surtout des difficultés d'évacuation des produits par voie ferrée comme par route et du coût élevé des carburants vendus aux industriels.

Tableau 4: Evolution du taux de croissance du PIB (en %)

	2020	2021	2022	2023
PIB Total	-1,8	1,5	3,0	2,3
Pétrole	-1,2	-6,7	3,3	3,7
Hors Pétrole	-1,9	2,5	2,9	2,1

Source : DGEPPF

1.1.1. Le PIB par secteur d'activité (offre)

Tous les secteurs progresseraient en 2023, avec +1,8% dans le primaire, +5,0% dans le secondaire et +2,4% dans le tertiaire. L'amélioration du **secteur primaire** serait consécutive à la progression de l'activité dans l'Agriculture (+7,4%), suite à la hausse de la production de l'huile de palme (+17,0%) et du caoutchouc (+28,2%). Le raffermissement de la production pétrolière (+3,7%) proviendrait de l'optimisation des champs matures et de l'entrée en production de nouveaux champs. En revanche, l'Exploitation forestière (-15,9%) et les Mines (-5,3%) enregistreraient des contreperformances du fait des difficultés d'acheminement par voie ferrée.

Le renforcement des activités du **secteur secondaire** résulterait des bons résultats dans les BTP (+25,3%), l'industrie agroalimentaire et boissons (+7,8%), ainsi que les autres industries (+3,6%). Le raffermissement dans les BTP proviendrait de la poursuite des travaux d'infrastructures (la Transgabonaise, les voiries municipales, le Transgabonais, les hôpitaux, les écoles, etc.) ainsi que des chantiers entrepris dans les domaines de l'eau et de l'énergie. Le relèvement des autres industries serait tributaire principalement de l'activité dans les Zones Economiques. La progression de la branche de l'industrie agroalimentaire serait consécutive à la hausse de la demande locale suite à l'organisation des élections générales. Toutefois, le raffinage (-25,6%) pâtirait des deux arrêts programmés de son outil de production pour les besoins d'entretien. Les difficultés d'approvisionnement en grumes rencontrées par les industriels de la filière Bois conduiraient à une baisse de son activité (8,7%).

L'activité du **secteur tertiaire** serait tirée essentiellement par la branche « Commerce » (+3,2%), soutenue par la demande locale. La branche « Services » (+2,9%) contribuerait positivement à l'évolution du tertiaire, suite à la hausse des services immobiliers, aux entreprises, aux particuliers et dans la restauration & hôtellerie.

1.1.2. Le PIB par la demande (emploi)

Du point de vue de la **demande**, la croissance serait principalement soutenue par la demande intérieure (+1,4%). La progression de la **demande intérieure** découlerait de la poursuite des investissements (+1,0%) et du renforcement de la consommation (+1,9%). L'accroissement des investissements proviendrait du secteur public (+4,6%), malgré une progression moins forte observée dans la composante privée (+0,7%). Par ailleurs, la hausse de la consommation totale résulterait à la fois de la consommation publique (+3,4%) que privée (+1,3%), dans un contexte de persistance des tensions inflationnistes. L'augmentation de la **demande extérieure** (+0,7%) s'expliquerait par le relèvement des exportations des biens (+1,4%), notamment du pétrole (+3,1%) et des produits de la rente (+17,6%).

1.2. L'emploi, les salaires et les prix

1.2.1. L'emploi

En 2023, le marché de l'emploi enregistrerait une légère amélioration, en lien avec la projection attendue à la hausse des effectifs du secteur public. En effet, le secteur public devrait connaître une augmentation de ses effectifs, suite notamment au recrutement de 1 600 agents dans les secteurs de la défense. Quant au secteur privé, les perspectives économiques défavorables dans certains secteurs moteurs et la reprise de certaines branches (BTP) laissent envisager des effectifs stables.

1.2.2. Les salaires

La masse salariale devrait progresser en 2023, sous l'effet du secteur public. La masse salariale du secteur public serait en augmentation en raison de la régularisation des situations administratives comprenant, entre autres, les 1 000 postes budgétaires attribués dans le secteur de l'éducation. La hausse prévisionnelle de la masse salariale du secteur privé en 2023 résulterait des recrutements consécutifs à la croissance de l'activité.

1.2.3. Les prix

Le taux d'inflation moyen, mesuré par l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC) des Ménages, se situerait à +3,4% en 2023. Il serait toutefois en baisse par rapport à 2022 (+4,3%), en raison des mesures de lutte contre la vie chère (mise en place de la nouvelle mercuriale, maintien de la subvention des prix au carburant) et de l'accentuation des activités de contrôle des prix. Par conséquent, le seuil communautaire de 3,0%, retenu dans le cadre de la surveillance multilatérale ne serait pas respecté.

1.3. La balance des paiements

En 2023, les paiements extérieurs du Gabon évoluent dans un contexte marqué par le ralentissement de l'économie mondiale, conjugué à la baisse des cours des matières premières. Néanmoins, **la balance globale** enregistrerait une amélioration de son déficit, passant de -36,1 milliards FCFA à -15,1 milliards FCFA en 2023. Cette orientation à la baisse du déficit est relative à la hausse de la balance des capitaux, en dépit de la chute de la balance des transactions courantes.

Le solde courant se dégraderait, passant d'un excédent de 755,5 milliards FCFA à un déficit de 235,5 milliards FCFA. Cette régression s'explique par la détérioration de l'excédent de la balance commerciale (-37,2%), de la balance des transferts (-68,5%), du déficit de la balance des services (+1,9%), en dépit de l'atténuation du déficit du compte des revenus (-9,1%).

L'excédent commercial reculerait de 37,2% à 1 744,4 milliards FCFA en 2023, suite à la baisse des exportations en valeur (-15,9%) et à l'augmentation des importations (+4,7%). Le repli des exportations serait consécutif au recul des ventes du pétrole (-19,3%), du manganèse (-8,3%), du bois scié (-2,5%) et de l'huile de palme (-23,9%).

Par ailleurs, **la balance des capitaux et des opérations financières** deviendrait excédentaire, pour s'établir à 225,1 milliards FCFA en 2023. Cette situation serait liée à la hausse des investissements directs, notamment dans le secteur pétrolier (1 026,8 milliards FCFA), ainsi qu'à l'excédent des autres investissements, suite à une augmentation des capitaux entrant de moins d'un an (BTA, appel public à l'épargne...).

Tableau 5: Balance des paiements

<i>En milliards FCFA</i>	2021	2022	2023	Var 23/22
1- Transactions courantes	373,6	755,1	-235,5	-131,2%
- Balance commerciale	2072,4	2779,2	1744,4	-37,2%
- Balance des services	-1026,6	-1179,9	-1202,3	+1,9%
- Balance des revenus	-639,3	-861,8	-783,2	-9,1
- Balance des transferts	-32,9	17,6	5,6	-68,5%
2- Balance des capitaux	-648,0	-450,0	225,1	-150,0%
- Investissements directs	232,2	171,8	239,9	+39,6%
- Investissements de portefeuille	143,7	-300,0	-254,9	-15,0%
- Autres investissements	-1024,0	-321,8	235,4	-173,1%
<i>Opérations à plus d'un an (MLT)</i>	-31,1	-19,8	-208,2	+9,5%
<i>Opérations à moins d'un an (CT)</i>	-979,6	-265,8	333,5	-255,5%
3- Erreurs et Omissions	-22,1	-341,3		-100,0%
BALANCE GLOBALE	-296,5	-36,1	84,3	-71,2%

2. Système bancaire et politique monétaire

2.1. La monnaie et le crédit

En fin d'année 2023, la situation monétaire large rapportée à l'évolution du secteur réel, des finances publiques et au secteur extérieur, serait marquée par :

- une hausse de la masse monétaire ;
- une forte appréciation des avoirs extérieurs nets ;
- une quasi-stabilisation du crédit intérieur net ;
- une Position Nette du Gouvernement débitrice vis-à-vis du secteur monétaire ;
- une révision de la politique monétaire.

Tableau 6: Évolution de la situation monétaire

Année	déc-20(estim.)	déc-21(estim.)	déc-22(estim.)	déc23*-(prév.)
	<i>(en milliards FCFA)</i>			
Avoirs extérieurs nets	241,7	204,0	234,6	185,6
Banque centrale	179,8	-65,9	-41,6	-109,3
Banques commerciales	61,9	269,8	276,2	294,9
Avoirs intérieurs nets	2 341,2	2 678,4	3 045,9	3 567,0
Crédits intérieurs nets	2 441,0	3 208,4	3 436,7	3 926,6
Créances nettes sur l'Etat	1 235,8	1 812,2	1 851,0	2 172,0
Position Nette du Gouvernement (PNG)	1 267,3	1 807,1	1 865,2	2 187,5
Créances nettes sur les organismes publics	-31,5	5,1	-14,1	-15,5
Crédits à l'économie	1 205,2	1 396,1	1 585,6	1 754,6
Autres postes nets	-99,8	-530,0	-390,8	-359,6
Monnaie au sens large	2 468,9	2 595,2	2 989,8	3 464,5
Allocation de DTS	<i>113,9</i>	<i>287,1</i>	290,7	<i>288</i>
Circulation fiduciaire	420,4	477,3	364,7	366,1
Dépôts à vue	1 334,6	1 375,2	1 869,3	2 170,7
Dépôts à terme	714,0	742,7	755,8	927,7
	<i>(Variation en %)</i>			
Monnaie au sens large	7,1 %	5,1%	15,2%	15,9%
Avoirs extérieurs nets	-49,6%	-15,6%	15,0%	-20,9%
Crédits à l'Économie	5,2%	15,8%	13,6%	10,7%
Crédits intérieurs nets	18,4%	31,4%	7,1%	14,3%
Créances nettes sur l'Etat	<i>35,0%</i>	<i>46,6%</i>	<i>2,1%</i>	<i>17,3%</i>

Source : BEAC - mai-2022* : prévisions BEAC

2.1.1. La masse monétaire (M2)

Elle devrait croître de 11,5% à 3 023,1 milliards FCFA à fin décembre 2023, sous l'effet de la forte hausse des avoirs extérieurs nets (126,1%). Au niveau de ses composantes, on noterait une progression de la circulation fiduciaire (6,5%) à 363,4 milliards FCFA) en décembre 2023.

2.1.2. La quasi-monnaie

Elle serait en baisse de 4,6% par rapport à 2022 et s'établirait à 775 milliards FCFA à fin 2023. Ce fléchissement, traduirait le retour à la propension à l'investissement des agents économiques après la période marquée par des restrictions covid.

2.1.3. Les ressources extra-monétaires

Les ressources extra-monétaires comprenant les emprunts extérieurs à moyen et long terme, les fonds propres du système bancaire, les allocations de DTS et les autres postes nets, progresseraient de 3,0% à 345,8 milliards FCFA en décembre 2023.

2.1.4. Les contreparties de la masse monétaire

Au cours de la période sous revue, les contreparties de la masse monétaire (avoirs extérieurs nets et crédit intérieur) se consolideraient de 10,3% à 3 320,6 milliards FCFA.

2.1.5. Les Avoirs Extérieurs Nets (A.E.N)

Les Avoirs Extérieurs Nets du système bancaire s'apprécieraient fortement de 126,1% à 491,0 milliards FCFA en décembre 2023, en rapport avec la hausse concomitante des avoirs extérieurs nets de la Banque Centrale et de celles des banques commerciales.

2.1.6. Le crédit intérieur

Il s'apprécierait de 1,3% à 3 302,8 milliards FCFA en décembre 2023, consécutivement à l'augmentation des crédits à l'économie (5,6%).

2.1.7. Les créances nettes sur l'État

En rapport avec les finances publiques, la situation nette débitrice de l'Etat s'établirait à 1 648,6 milliards FCFA en décembre 2023 contre 1 693,6 milliards FCFA un an plus tôt. Cette situation traduirait un effort de remboursement de la dette de l'Etat contractée auprès du système bancaire. Par conséquent, la Position Nette du Gouvernement (PNG) s'améliorerait pour s'établir à 1 655,6 milliards FCFA en 2023 contre 1 695,6 milliards FCFA l'année précédente.

2.1.8. Les créances sur l'économie

Les crédits à l'économie se raffermiraient de 5,6% à 1 654,1 milliards FCFA. Cette évolution serait tributaire des concours octroyés au secteur privé non financier, représentant environ 90% du total des crédits.

2.2. La politique monétaire

Le Comité de Politique Monétaire de la BEAC, réuni le 25 septembre 2023, au regard des perspectives macroéconomiques de la CEMAC et après examen des différents facteurs susceptibles d'influencer la stabilité monétaire et financière, a décidé de maintenir sa politique monétaire ainsi qu'il suit :

- de relever le Taux d'Intérêt des Appels d'Offres (TIAO) de 4,00% à 5,00% et le Taux Facilité marginale de prêt de 5,75 à 6,75% ;
- de maintenir inchangés le taux de facilité de dépôt à 0,00% et les coefficients des réserves obligatoires à 7,0 % sur les exigibilités à vue et 4,5% sur les exigibilités à terme.

2.3. Situation du Gabon par rapport aux critères de convergence communautaire

En 2023, la situation prévisionnelle des critères de convergence multilatérale indique qu'un seul critère sur quatre (4) serait respecté. L'état de la convergence se présenterait donc comme suit :

Le critère sur le solde budgétaire de référence n'est pas respecté. Il s'est établi à -2,5% du PIB, contre la norme communautaire (> ou = -1,5%). On note cependant une amélioration considérable de ce déficit de 90 points par rapport à 2022.

Le critère sur le taux d'inflation s'est établi à +3,4% en 2023, supérieure à la norme communautaire de 3%. Cette évolution est liée à la persistance des tensions inflationnistes en dépit des mesures de lutte contre la vie chère et du renforcement des contrôles des prix. Toutefois, le niveau de l'inflation régresse de 40 points par rapport à celui de fin 2022.

Le critère sur le taux d'endettement s'est établi à +56,7% du PIB en 2023 (inférieur à la norme communautaire fixée à 70% du PIB). Cette situation est imputable à une reprise de l'activité économique conjuguée aux efforts faits par les autorités en matière de paiement de la dette publique.

A fin décembre 2023, le critère sur la non-accumulation d'arriérés n'a pas été respecté, comme en 2022.

3. Marchés financiers

3.1. Notation souveraine

3.1.1. Evolution de notation souveraine

Dans la perspective des émissions internationales qu'il a effectuées depuis 2007, l'Etat Gabonais a fait l'objet d'une notation de sa dette à long terme en monnaie locale par les agences Standard & Poor's, Fitch Ratings et Moody's qui progresse comme suit :

Tableau 7: Notations de l'Etat Gabonais - Dette à Long Terme en Monnaie Locale

Année	S&P		Fitch Ratings		Moody's	
	Note	Perspective	Note	Perspective	Note	Perspective
2007			BB-	Stable		
2012	BB-	Stable	BB-	Positive		
2013			BB-	Stable		
2014			BB-	Négative	Ba3	stable
2015			B+	stable		
2016	B	stable	B+	Négative	B1	Négative
2017			B	Négative	B3	Négative
2018			B	Stable	Caa1	Stable
2019					Caa1	Positive
2020			CCC			
2021			B-	Stable		
2022	B-		B-	Positive	B3	Positive
2023			B-	Négative	Caa1	Négative
2024			B-	Stable	Caa1	Négative

Au début du mois de février 2024, l'agence de notation Fitchratings a maintenu la note souveraine du Gabon à B-. En effet, après la rupture de l'ordre constitutionnel intervenu le 25 août 2023, l'agence avait mis sous surveillance la note du Gabon en la plaçant sous une perspective négative. Les efforts d'amélioration du Climat politique, social et économique, notamment la gestion des engagements de l'Etat ont permis à Fitchratings, après une revue en début d'année, de réviser sa position en plaçant la note du pays sur une perspective « stable ». La position de l'agence Moody's, qui est demeurée à Caa1 avec une perspective Négative, devrait certainement connaître la même évolution au terme de la revue prévue avant la fin du mois d'avril 2024.

3.1.2. Stratégie de gestion de la notation souveraine

Dans un contexte macro-économique difficile et en vue d'améliorer la notation souveraine du Gabon auprès des trois agences internationales de rating à savoir, S&P, Fitch et Moody's, les autorités gabonaises se sont engagées à améliorer leur communication financière. En effet, les autorités ont mis en place des sites internet interactifs et exhaustifs permettant l'accès à l'information financière du pays, notamment, les publications de Lois des finances, les rapports d'exécution des budgets et la mise en œuvre des réformes économiques. De même, des tournées d'information ont été organisées auprès des principaux investisseurs et détenteurs de titres gabonais à l'international et dans la sous-région. Enfin, les revues de finances publiques ont été menées par le FMI (Article 4), la Banque Mondiale ainsi que les agences de notation.

A cela s'ajoute la consolidation des résultats du PRE, l'apurement des arriérés et très spécifiquement la mise en œuvre du programme de développement, à travers la stabilisation des recettes budgétaires et du programme

d'investissements publics issus de restructuration des activités des secteurs économiques clés. Toutes ces actions retenues par le gouvernement devraient permettre de continuer à renforcer la Notation du Gabon, en phase avec les améliorations enregistrées en 2023.

L'objectif à terme des Autorités gabonaises est de retrouver d'ici fin 2025, la notation BB détenue jusqu'en 2014.

3.2. Emissions à l'international

3.2.1. Emprunt Obligataire International "The Gabonese Republic 8,2% Notes Due 2017"

Cet emprunt a été émis en fin 2007, pour un montant de 1 milliard USD, et a été assorti d'un taux d'intérêt de 8,2%, payable semestriellement. Il est remboursable « in fine » avec une maturité de 10 ans (2017). Cet emprunt est coté auprès du London Stock Exchange. L'Etat Gabonais a, au 31 décembre 2012, procédé à plusieurs rachats de titres pour un montant cumulé de 172 382 120 USD à partir d'un compte séquestre ouvert dans les livres de la Banque Mondiale. Lors de l'émission obligataire internationale du 05 décembre 2013, une partie du produit de cet emprunt a servi à un nouveau rachat de ces titres, pour une valeur totale de 609 488 880 USD. Un autre rachat de titres a été effectué en février 2015, pour un montant de 56 890 000 USD. Ainsi, ces opérations effectuées de façon globale, légèrement au-dessus du pair, ont permis d'amortir par anticipation l'emprunt obligataire international de 2007 à hauteur de 838 761 000 USD.

3.2.2. Emprunt Obligataire International "The Gabonese Republic US\$ 1,500,000,000 6,375% Amortizing Notes Due 2024"

Cet Eurobonds, émis en décembre 2013 pour un montant de 1,5 milliards USD et d'une maturité de 11 ans, est assorti d'un taux d'intérêt de 6,375%, payable semestriellement. Il est remboursable à part égale, soit 500 000 000 de USD, sur les trois (3) dernières années, à savoir 2022, 2023 et 2024. Sur un prix à l'émission au pair, le cours de ce nouvel emprunt, coté auprès de l'ISE à Dublin, avoisinait les 107,7% au 30 septembre 2014. Le produit de cette obligation a servi, dans le cadre des opérations de gestion active du portefeuille de la dette publique extérieure Gabonaise, au remboursement par anticipation, pour un montant de 609 488 880 USD, des obligations internationales émises en 2007. Les ressources restantes après déduction des frais d'émission, soit 887 911 120 USD, ont été affectées à la mise en œuvre du Schéma Directeur National des Infrastructures (SDNI).

3.2.3. Emprunt Obligataire International "The Gabonese Republic US\$ 500,000,000 6,95% Notes Due 2025"

Dix-huit (18) mois après la dernière émission de 2013, le Gabon réussit en juin 2015 une nouvelle émission Eurobonds de 500 millions d'USD. Il s'agit d'un emprunt d'une maturité de 10 ans, émis au pair, remboursable in fine au taux annuel de 6,95%. Cette émission a suscité l'intérêt de plus de 200 investisseurs internationaux enregistrant un taux de souscription de plus de 5,5 fois pour un volume d'ordres recueillis de plus d'USD 2,75 milliards. Cette Emission s'est vue attribuée un rating de B+ par Standard & Poors, B par Fitch et Ba3 par Moody's. Les ressources de l'émission sont destinées à financer essentiellement les infrastructures énergétiques, routières et de distribution d'eau potable.

3.2.4. Emprunt Obligataire International "The Gabonese Republic US\$ 200,000,000 6, 95% Notes Due 2025"

Après un peu plus de deux (2) ans d'absence sur le marché international de la dette, le Gabon a réussi en août 2017 une nouvelle émission Eurobonds de 200 millions d'USD. Il s'agit d'un emprunt d'une maturité d'un peu moins de 8 ans, émis au prix de 100,587% du pair, remboursable in fine au taux annuel de 6,95%. Cette émission Eurobonds a été consolidée avec celle de 2015 et toutes deux ne forment qu'une seule émission de 700 millions d'USD au taux de 6,95% et ayant pour date de maturité le 16 juin 2025.

3.2.5. Emprunt Obligataire International "The Gabonese Republic US\$ 1,000,000,000 6,625% Amortizing Notes Due 6 February 2031"

Cet Eurobonds, émis en février 2020 pour un montant de 1,0 milliard USD et d'une maturité de 11 ans, est assorti d'un taux d'intérêt de 6,625%, payable semestriellement. Il est remboursable à part égale, soit 333 333 333 de

USD, sur les trois (3) dernières années, à savoir 2029, 2030 et 2031. Sur un prix à l'émission au pair, le cours de ce nouvel emprunt, coté auprès de l'ISE à Dublin, avoisinait les 102,0% au 30 décembre 2020. Le produit de cette obligation a servi, dans le cadre des opérations de gestion active du portefeuille de la dette publique extérieure Gabonaise, au remboursement par anticipation, pour un montant de 750 000 000 USD, des obligations internationales émises en 2013. Les ressources restantes après déduction du paiement du coupon couru et des frais d'émission, soit 184 425 000 USD, ont été affectées au financement des investissements inscrits au budget de l'Etat en 2020.

3.2.6. Emprunt Obligataire International "The Gabonese Republic US\$ 800,000,000 7,00% Amortizing Notes Due 24 November 2031"

Cet Eurobond, effectué en novembre 2021 pour un montant de 800,00 millions USD et d'une maturité de 9 ans, est assorti d'un taux d'intérêt de 7,00%, payable semestriellement. Il est remboursable à part égale, soit 266,000,000 de USD, sur les trois (3) dernières années, à savoir 2029, 2030 et 2031. Sur un prix à l'émission au pair, le cours de ce nouvel emprunt, coté auprès de London Stock Exchange (LSE), avoisinait les 100,0% au 24 novembre 2021. Le produit de cette obligation a servi, dans le cadre des opérations de gestion active du portefeuille de la dette publique extérieure Gabonaise, au remboursement par anticipation, pour un montant de 662 674 236 USD, des obligations internationales émises en 2013. Les ressources restantes après déduction du paiement du coupon couru et des frais d'émission, soit 137 325 764 USD, ont été affectées au financement des investissements inscrits au budget de l'Etat en 2022.

Au total sur un encours d'Eurobonds de 5,000 milliards USD émis par le Gabon depuis 2007, un montant total de 2,913 milliards USD a été remboursé, notamment avec le rachat de 0,5 milliard de USD effectué en août 2023 avec le produit d'un blue loan du même montant. L'encours restant dû au 31 décembre 2023 se chiffre donc à 2,029 milliards USD. Par ailleurs, aucun incident de paiement n'est enregistré à ce jour sur ces opérations.

3.3. Emissions locales

3.3.1. Par Appel Public à l'Épargne et Placement Privé

a. Emprunt Obligataire de 2007

En fin 2007, l'Etat Gabonais a émis par APE un emprunt obligataire de maturité six (6) ans, avec un taux d'intérêt net de 5,5% par an. Sur un montant sollicité de 100,0 milliards de FCFA, les souscriptions ont totalisé 81,54 milliards de FCFA. La répartition des souscriptions par type d'investisseurs était la suivante :

- Banques (73,9%) ;
- Compagnies d'assurance (12,0%) ;
- Entreprises (9,1%) ;
- Particuliers (5,0%).

La répartition de ces souscriptions par pays :

- Gabon (40,7%) ;
- Congo (24,6%) ;
- Guinée Equatoriale (18,4%) ;
- Cameroun (13,8%) ;
- Tchad (1,2%) ;
- République Centrafricaine (1,2%).

Cet emprunt a été entièrement remboursé en 2013.

b. Emprunt Obligataire de 2015

En Septembre 2015, l'Etat Gabonais a émis par APE un emprunt obligataire de maturité cinq (5) ans, avec un taux d'intérêt de 6,00% Net par an. Sur un montant sollicité de 80,00 milliards de FCFA, les souscriptions ont totalisé 84,62 milliards de FCFA. La répartition des souscriptions par type d'investisseurs était la suivante :

- Banques (82,64%) ;
- Compagnies d'assurance (7,17%) ;
- Entreprises (7,63%) ;
- Particuliers (2,56%).

La répartition de ces souscriptions par pays :

- Gabon (61,28%) ;
- Congo (29,65%) ;
- Cameroun (6,33%) ;
- Guinée Equatoriale (2,48%) ;
- Autres : 0,26%.

Comme pour l'emprunt précédent, ce dernier a été entièrement éteint sans incident en 2020.

c. Emprunt obligataire de 2016

En Juillet 2016, l'Etat Gabonais a émis par APE un emprunt obligataire de maturité cinq (5) ans, avec un taux d'intérêt de 6,50% Net par an. Sur un montant sollicité de 98,00 milliards de FCFA, les souscriptions ont totalisé 134,94 milliards de FCFA. La répartition des souscriptions par type d'investisseurs était la suivante :

- Banques (88,93%) ;
- Entreprises (5,50%) ;
- Compagnies d'assurance (3,13%) ;
- Particuliers (2,44%).

La répartition de ces souscriptions par pays :

- Cameroun (40,69%) ;
- Gabon (31,02%) ;
- Congo (15,34%) ;
- Guinée Equatoriale (6,71%) ;
- République Centrafricaine (3,71%) ;
- Autres : 2,53%.

L'échéancier de cet emprunt obligataire s'exécute correctement.

d. Emprunt obligataire de 2017

En Décembre 2017, l'Etat Gabonais a émis par APE un emprunt obligataire de maturité cinq (5) ans, avec un taux d'intérêt de 6,50% Net par an. Sur un montant sollicité de 100,00 milliards de FCFA, les souscriptions ont totalisé 131,39 milliards de FCFA. La répartition des souscriptions par type d'investisseurs était la suivante :

- Entreprises (63,33%) ;
- Banques (24,78%) ;
- Compagnies d'assurance (4,18%) ;
- Institutionnels (6,67%) ;
- Particuliers (0,27%).

La répartition de ces souscriptions par pays :

- Gabon (94,41%) ;
- Cameroun (5,51%) ;
- Togo (0,08%) ;

L'échéancier de cet emprunt obligataire s'exécute correctement.

e. Emprunt obligataire de 2019

En octobre 2019, l'Etat Gabonais a émis par APE un emprunt obligataire de maturité cinq (5) ans, avec un taux d'intérêt de 6,25% Net par an. Sur un montant sollicité de 100,00 milliards de FCFA, les souscriptions ont totalisé 126,34 milliards de FCFA. La répartition des souscriptions par type d'investisseurs était la suivante :

- Banques (92,8%) ;
- Entreprises (4,6%) ;
- Compagnies d'assurance (0,8%) ;
- Particuliers (1,8%).

La répartition de ces souscriptions par pays :

- Cameroun (60,1%) ;
- Gabon (29,4%) ;
- Congo (4,8%) ;
- Guinée Equatoriale (1,6%) ;
- République Centrafricaine (2,5%) ;
- Autres : 1,6%.

L'échéancier de cet emprunt obligataire s'exécute correctement.

Au total depuis 2007, le Gabon a émis un montant total de 558,83 milliards de FCFA par APE. Au 31 décembre 2020, l'encours de ces émissions se chiffre à 225,77 milliards de FCFA. Cela correspond à des remboursements effectifs s'élevant à 333,06 milliards de FCFA, les emprunts émis en 2007 et 2015 ayant été entièrement soldés. Pour ces opérations également, aucun incident de paiement n'a été relevé.

f. Emprunt obligataire de 2021

En juin 2021, l'Etat Gabonais a émis par APE un emprunt obligataire de maturité cinq (5) ans, avec un taux d'intérêt de 6,00% Net par an. Sur un montant sollicité de 175,00 milliards de FCFA, les souscriptions ont totalisé 188,8 milliards de FCFA. La répartition des souscriptions par type d'investisseurs était la suivante :

- Banques (90,48%) ;
- Compagnies d'assurance (3,91%) ;
- Autres (5,61%).

La répartition de ces souscriptions par pays :

- Gabon (71,0%) ;
- Cameroun (28,9%)
- Congo (0,1%).

La première échéance de cet emprunt a eu lieu en juin 2022.

Au total depuis 2007, le Gabon a émis un montant total de 747,63 milliards de FCFA par APE. Au 31 décembre 2021, l'encours de ces émissions se chiffre à 316,43 milliards de FCFA. Cela correspond à des remboursements effectifs s'élevant à 431,20 milliards de FCFA, les emprunts émis en 2007, 2015 et 2016 ayant été entièrement soldés. Pour ces opérations également, aucun incident de paiement n'a été relevé.

g. Emprunt obligataire de 2022

En octobre 2022, l'Etat Gabonais a émis par APE un emprunt obligataire de maturité six (6) ans, avec un taux d'intérêt de 6,25% Net par an. Sur un montant sollicité de 175,00 milliards de FCFA a été entièrement levé. La répartition des souscriptions par type d'investisseurs était la suivante :

- Banques (75,15%) ;
- Compagnies d'assurance (11,59%) ;
- Autres (13,27%).

La répartition de ces souscriptions par pays :

- Gabon (53,22%) ;
- Cameroun (42,87%)
- Tchad (2,87%).

La première échéance de cet emprunt a eu lieu en novembre 2023.

h. Emprunts obligataires de 2023

En 2023, l'Etat Gabonais a émis deux (2) emprunts obligataires pour un montant global de 289,61 milliards de FCFA. Ces derniers se présentent ainsi qu'il suit :

Emprunt obligataire par placement privé d'un montant de 135,0 milliards de FCFA, pour une maturité quatre (4) ans, avec un taux d'intérêt de 6,00% Net par an. Cet emprunt dont les souscriptions se sont faites sous la forme de titrisation des créances a été affecté en totalité à l'apurement partiel de la dette intérieure moratoire et bancaire. La répartition des souscriptions par type d'investisseurs était la suivante :

- Banques (56,59%) ;
- Entreprises (43,41%).

La répartition de ces souscriptions par pays :

- Gabon (100,00%).

La première échéance de remboursement de cet emprunt a eu lieu en février 2025.

Emprunt obligataire par APE d'un montant de 154,61 milliards de FCFA pour une maturité de cinq (5) ans, avec un taux d'intérêt de 6,25% Net par an. Le montant sollicité a été entièrement levé et les fonds destinés à l'amortissement du moratoire intérieur et des instances de l'Etat. La répartition des souscriptions par type d'investisseurs était la suivante :

- Banques (60,80%) ;
- Compagnies d'assurance (4,99%) ;
- Sociétés (33,55%) ;
- Autres (0,66%).

La répartition de ces souscriptions par pays :

- Gabon (85,72%) ;
- Cameroun (13,70%) ;
- Autres Pays (0,58%).

La première échéance de remboursement du capital de cet emprunt est prévue en juillet 2025.

Au total depuis 2007, le Gabon a émis un montant total de 1 212,24 milliards de FCFA par APE et PP. Au 31 décembre 2023, l'encours de ces émissions se chiffre à fin 2013 à 612,25 milliards de FCFA.

3.3.2. Par adjudication

a. Emissions de Bons du Trésor Assimilables (BTA)

De 2013 à 2023, le Gabon a procédé pour les besoins de gestion de sa trésorerie à 438 émissions de BTA totalisant un montant de 4 417 milliards de FCFA. Les BTA à 13 semaines se chiffrent à 1 942 milliards de FCFA, soit 44,0% du montant émis. Les BTA à 26 semaines avec un encours de 1 932 milliards de FCFA représentent 43,7% du montant émis et les BTA à 52 semaines dont les émissions globales s'élèvent à 543 milliards de FCFA totalisent 12,3% des émissions.

Tableau 8: Emissions de Bons du Trésor Assimilables de 2013 à 2023 (En milliards de Fcfa)

Instruments	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total
BTA 13 Semaines	130	16	18	70	140	379	435	311	147	147	149	1 942
BTA 26 Semaines	19	58	60	95	228	240	159	272	318	257	226	1 932
BTA 52 Semaines	-	-	65	107	12	15	64	45	72	83	80	543
Total	149	74	143	272	380	634	658	628	538	487	455	4 417

Source : BEAC – DGCPT

En 2023, le Gabon a réalisé 57 émissions de BTA sur le marché monétaire totalisant un montant levé de 455 milliards de F CFA. Les remboursements sur la période s'établissent à 452 milliards de FCFA, soit une situation nette cumulée de 3 milliards de FCFA, ce qui porte l'encours des BTA à fin décembre 2023 à 228 milliards de FCFA.

Le taux de couverture moyen enregistre une baisse de 8 points en 2023, soit 82,0% contre 90,0% qu'il affichait sur l'exercice 2022. A l'instar du taux de couverture, le taux de souscription moyen enregistre une baisse et affiche 106,0% à fin décembre 2023 contre 144,0% à fin décembre 2022, soit un recul de 38 points. D'après le bilan du marché des valeurs du Trésor de la CRCT à décembre 2023, nous notons un repli des souscriptions de 23.02 points dans la zone CEMAC soit un taux de souscription moyen de 91,3% entre octobre 2022 et octobre 2023 contre 114,3% sur la période allant d'octobre 2021 à octobre 2022. Toutefois, ce taux reste au-dessus de 100,0% au Gabon et en Guinée Equatoriale.

Les émissions de BTA ont été essentiellement concentrées sur les courtes maturités. En effet, au titre de l'année 2023, sur 57 adjudications, le Trésor Public a réalisé 16 adjudications de BTA à 13 semaines pour un volume de 138 milliards de FCFA, 31 adjudications de BTA à 26 semaines pour un volume de 226 milliards de FCFA et 10 adjudications de BTA à 52 semaines pour un volume de 90 milliards de FCFA.

A l'instar des années précédentes, les SVT ont affiché leur appétence pour les instruments à très court terme.

Sur l'exercice 2023, on observe globalement un relèvement des taux moyens pondérés (TMP) sur le compartiment des BTA. En effet, les BTA à 13 semaines se sont échangés dans une fourchette de prix allant de 5,2% à 6,0%, ceux à 26 semaines dans un intervalle de 5,9% à 6,5%, et enfin ceux à 52 semaines dans une fourchette allant de 5,7% à 6,6%.

Malgré une baisse du volume servi de 23 milliards de Francs FCFA, les intérêts payés pour les émissions de BTA en 2023 s'élèvent à 14 milliards de Francs CFA, contre 14 milliards de Francs CFA en 2022, soit une charge quasiment inchangée sur ces deux années.

A l'instar de l'année précédente, sur le compartiment des BTA, la République gabonaise présente juste après le Cameroun, les taux de rendement les plus bas du marché de la CEMAC.

A fin décembre 2023, le taux de participation des SVT présente une baisse de 7,9 points soit 21,5% en 2023 contre 29,4% l'année précédente.

On observe, sur l'exercice 2023, un ralentissement général de l'activité des SVT résidents, avec 38,6% de taux de participation contre 43,4% en 2022 soit une baisse de 4,8 points. Ce repli émane du ralentissement de l'activité de certains SVT, notamment Union Gabonaise de Banque (20,7% contre 45,3% soit 25,0 points de baisse), UBA Gabon (24,1% contre 35,8% soit 11,7 points de baisse) et d'Ecobank Gabon (69,0% contre 71,7% soit 2,7 points de baisse). Pour leurs parts, BICIG et BGFIBANK Gabon enregistrent des hausses respectives de 10 et 4 points. Dans l'ensemble, les banques résidentes les plus dynamiques ont été Ecobank Gabon (69,0%) et BGFIBANK Gabon (55,2%).

De même, sur l'année 2023, les SVT non-résidents accusent un repli de 7,1 points, et se situent à 17,2% à fin décembre 2023 contre 24,4% l'année précédente. En effet, on constate le recul d'Afriland First Bank (25,6 points), de BSCA Bank (23,0 points), de Standard Chartered Bank (17,8 points) et de SCB Cameroun (13,9 points).

Nonobstant, cette baisse généralisée, on souligne un regain d'activité pour UBA Cameroun qui enregistre une hausse de 20,9 points pour se situer à 37,9% en fin décembre 2023 contre 17,0% l'année précédente. Dans l'ensemble, les SVT non-résidents les plus dynamiques sur la période, ont été Ecobank Cameroun (77,6%), Société Générale Cameroun (44,5%), UBA Cameroun (37,9%) et Afriland First Bank Cameroun (31,0%).

Le montant total servi au Trésor public gabonais à fin décembre 2023 provient essentiellement de 4 SVT à savoir, Ecobank Gabon qui détient la plus grande part de marché (36,1%), Ecobank Cameroun (27,0%), UBA Cameroun (7,4%) et UGB (6,6%). Les autres SVT se partagent les 22,8% restants.

Les parts de marché de Ecobank Gabon en 2023 affichent la plus grande hausse par rapport à 2022, soit 14,7 points, suivi de celles d'UBA Cameroun qui présentent 5,8 points de hausse. Afriland First Bank enregistre la plus grosse baisse de parts de marché, soit 5,3 points par rapport à l'exercice précédent, suivi de SCBC qui perd 3,7 points, puis BSCA Bank et UBC qui affichent respectivement une baisse de 2,8 points et 2,6 points comparativement à fin décembre 2022.

b. Emissions d'Obligations du Trésor Assimilables (OTA)

En 2023, afin de financer ses besoins de financement à moyen terme, l'Etat gabonais a enregistré 38 émissions d'OTA dont 23 nouvelles lignes et 15 abondements de lignes pour des maturités allant de 2 à 10 ans, contre 28 émissions réalisées en 2022 dont 12 nouvelles lignes.

Tableau 9: Emissions d'Obligations du Trésor Assimilables de 2013 à 2023 (En milliards de Fcfa)

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total
2 ANS			17	20	8	87	36	107	110	-	112	497
3 ANS	26	37				14	78	124	247	152	206	884
4 ANS								34		56	90	181
5 ANS						10	32	79	96	84	45	346
7 ANS								40	13	-	22	75
10 ANS									8	7	10	25
Total	26	37	17	20	8	111	146	384	474	299	485	2 008

Source : BEAC – DGCPT

En dépit de l'absence d'une pondération zéro pour les OTA, l'Etat gabonais a enregistré en 2023 un volume d'émissions d'OTA d'un montant global de 485 milliards de Francs CFA. Ce montant est en hausse par rapport à l'exercice précédent qui affichait 299 milliards de Francs CFA, soit une augmentation de 186 milliards de Francs CFA. L'Etat gabonais a honoré la totalité des engagements échus sur la période sous revue pour un montant de 272 milliards de FCFA, soit une situation nette cumulée de 212 milliards de FCFA, ce qui porte l'encours à fin décembre 2023 à 1 298 milliards de FCFA.

Malgré cette évolution, le marché demeure confronté à certaines contraintes sur les longues maturités, notamment le faible taux de participation des SVT sur les instruments excédant 5 ans. Ainsi, en termes de volume servis, on relève une forte concentration sur les lignes de 3 et 4 ans.

Au cours de l'année 2023, l'Etat gabonais a eu recours à ses premières émissions de titres publics par syndication domestique aux mois d'avril et de novembre 2023 pour des maturités allant de 2 à 7 ans. Ces opérations ont permis de lever respectivement 150 milliards de FCFA et 153 milliards de FCFA, soit un montant global de 303 milliards de FCFA. La République Gabonaise a également procédé à sa première opération de rachat de dette en juillet 2023 pour un volume de 45 milliards de FCFA.

Les OTA se sont vendues pour l'essentiel en dessous du pair, à un prix moyen pondéré sur l'année de 91,0% pour un volume total servi de 485 milliards de FCFA, contre 91,4% pour un volume total servi de 299 milliards de FCFA en 2022. A l'instar de l'année précédente, les prix demeurent statiques. En effet, ils ont oscillé dans une fourchette de prix de 90,1% à 92,4%.

Les SVT résidents ont été les plus dynamiques sur l'exercice 2023. En effet, on note un regain d'activité d'Ecobank Gabon (53% en 2023 contre 27% en 2022), de BGFIBANK Gabon (39% en 2023 contre 27% en 2022) et de BICIG (16% en 2023 contre 8% en 2022), soit respectivement 26 points, 13 points et 8 points de hausse. UGB pour sa part affiche une baisse de 17 points, pour se situer à 37% contre 54% l'année précédente.

L'activité des SVT non-résidents a ralenti en 2023. En effet, Ecobank Cameroun (42% en 2023 contre 69% en 2022), Afriland First Bank (32% en 2023 contre 62% en 2022) et UBC (29% en 2023 contre 65% en 2022) enregistrent les plus grosses baisses soit respectivement de 27 points, 30 points et 36 points. Crédit du Congo, UBA Cameroun et SCB Cameroun affichent également une baisse des taux de participation respectivement de 21 points, 14 points et 24 points. La BICEC et le Crédit Communautaire d'Afrique, qui ont fait leur entrée dans le réseau à la fin du premier trimestre 2023, affichent des taux de participation respectifs de 6% et 3%. La Standard Chartered Bank, BGFIBANK Guinée Equatoriale et CCEI Bank ont enregistré une quasi-inactivité.

Le taux de participation des SVT sur les émissions d'OTA présente globalement une baisse considérable et se situe à 18,1% en 2023 contre 27,5% l'année précédente, soit un recul de 9,4 points. Avec une activité qui a régressé de 3 points pour se situer à 33% en 2023, le groupe ECOBANK demeure le plus actif sur ce compartiment. Il est suivi du groupe UBC qui enregistre un taux de participation de 29% et du groupe ATTIJARIWafa 25%. Le groupe BGFIBANK quant à lui affiche un taux de participation de 20% malgré l'absence de BGFIBANK Guinée Equatoriale.

A fin décembre 2023, l'encours des OTA émises par le Trésor public gabonais est détenu essentiellement par 6 SVT. L'UGB détient la plus grande part de marché (19,8%) en hausse de 4,2 points par rapport à fin 2022. Ecobank Gabon avec 17,5% qui affiche un regain d'activité de 6,6 points par rapport à 2022. UBC (13,4%) en baisse de 1,8 point par rapport à 2022. Ecobank Cameroun (13,3%) enregistre une hausse de 1,9 points par rapport à 2022. La SCB Cameroun (67,0%) et la CDC (5,6%) connaissent une baisse respective de 5,9 points et 2,0 points par rapport à leurs niveaux de 2022.

L'analyse de la courbe des taux de rendement à fin novembre 2023 des trois Etats les plus actifs sur le marché sous régional, nous présente globalement une tendance haussière pour les maturités allant de 3 mois à 2 ans. Comparativement à l'année précédente, le rendement de l'Etat gabonais observe relativement une baisse sur la période, soit un intervalle entre 7,7% et 7,8% en novembre 2023 contre 5,2% et 9,5% en novembre 2022.

Bien que les taux de rendement de l'Etat gabonais demeurent relativement élevés sur le compartiment OTA, ils restent plus bas que ceux de certains Etats de la CEMAC.



POLITIQUES MACROÉCONOMIQUES ACTUELLES

EMPRUNT OBLIGATAIRE
PAR APPEL PUBLIC A L'ÉPARGNE

1. Perspectives économiques

Après une année de forte récession assujettie à la fluctuation des prix des matières premières, au repli du volume des marchandises échangées (3,2% en 2023 contre 4,1% en 2022) et aux déséquilibres financiers entre les différentes zones économiques, l'économie mondiale se caractériserait à nouveau en 2024, par un ralentissement de son rythme de croissance. Celui-ci proviendrait de la décélération des pays avancés, toutefois atténuée par l'expansion des pays émergents et en développement.

Par ailleurs, la persistance des conflits politiques et le durcissement de la politique monétaire des principales banques centrales obscurcirait les perspectives économiques. L'expansion resterait assujettie à la fluctuation des prix des matières premières et aux déséquilibres financiers entre les différentes zones économiques.

Le marché du travail, corrélé au niveau de l'activité, n'observerait pas de grands bouleversements. Par ailleurs, les déficits budgétaires des pays riches continueraient de croître.

Dans ce contexte, l'expansion du PIB serait estimée à 2,9% en 2024 contre 3,0% l'année précédente.

1.1. La conjoncture dans les principaux pays développés

Pour les pays avancés, la croissance annuelle fléchirait à 1,4% contre 1,5% en 2023. Les perspectives seraient contrastées en raison des facteurs liés à chaque pays et ce, malgré un frémissement observé au niveau du commerce mondial (3,7% contre 2,0% l'année dernière).

Aux Etats-Unis, la croissance passerait de 2,1% en 2023 à 1,5% en 2024, sous l'effet de la forte hausse des prix qui érode le pouvoir d'achat des ménages, entraînant une baisse significative de la consommation qui est, d'ailleurs, le moteur de la croissance.

Au Japon, la croissance baisserait à 1,0% contre 2,0% en 2023. Cette situation s'expliquerait, entre autres, par le tassement de ses exportations en direction des économies des Etats-Unis et de la Chine, ses principaux partenaires commerciaux.

Dans la zone euro, la situation économique serait mieux orientée en 2024 comparativement à 2023, en raison du reflux de l'inflation, de la bonne tenue de la consommation des ménages et du renforcement de la demande extérieure. Ainsi, le taux de croissance s'établirait à 1,2% contre 0,7% un an plus tôt.

Pour 2024, la croissance allemande progresserait de 0,9% après la récession observée l'année précédente (-0,5%). Une inflation plus modérée et une augmentation des dépenses de consommation soutiendraient cette évolution.

Parallèlement en France en dépit d'un contexte mondial morose, l'expansion serait de 1,3%, en lien avec une meilleure consommation des ménages.

En Espagne, le dynamisme de l'activité, observé en 2023 (+2,5%), s'atténuerait en 2024. En effet, le PIB s'établirait à 1,7% à cause de la baisse de ses exportations et ce, malgré une bonne tenue de la demande domestique.

En Italie, le PIB stagnerait sur les deux années (+0,7%).

1.2. La conjoncture dans les pays émergents et en développement

En 2024, les pays émergents et en développement enregistreraient une croissance identique à celle de 2023 (+4,0%), malgré les évolutions diverses observées au sein de cet ensemble.

En effet, les pays émergents et les pays en développement d'Europe bénéficieraient des cours de l'or noir, portant ainsi l'évolution de leur PIB à 2,2% sur la période.

Les pays émergents d'Asie, quoiqu' en repli, maintiendraient un taux de croissance à 4,8%, sous l'impulsion des économies chinoise et indienne. En effet, le PIB de la Chine est estimé à 4,2%, en raison de la grande crise immobilière et de la diminution des investissements publics. En revanche, celui de l'Inde évoluerait de +6,3%.

En liaison avec l'amélioration de certains produits de base, l'activité économique au sein des pays de l'Amérique latine progresserait de 2,3% comme l'année précédente.

Le relèvement des cours de l'or noir permettrait aux pays du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord d'engranger d'importantes recettes pétrolières. Dans ce contexte, leur croissance économique se situerait à 3,4% en 2024.

L'Afrique subsaharienne atteindrait une croissance de 4,0% contre 3,3% en 2023. Dans cet ensemble, la croissance du PIB du Nigéria et de l'Afrique du Sud est prévue à 3,1% et 1,8%, respectivement.

1.3. La conjoncture dans les pays de la CEMAC

La condition macroéconomique de la zone CEMAC devrait s'améliorer d'ici 2024, tirée principalement par une bonne tenue des cours du pétrole et une absence de chocs exogènes perturbateurs. Dans ces conditions, le taux de croissance réel de l'activité de la CEMAC se situerait à 3,0 % en 2024 contre 2,4 % en 2023 et 3,3% en 2022, grâce principalement aux performances du secteur non pétrolier.

Ainsi, les principaux changements seront axés sur l'application complète de la réglementation des changes à tous les secteurs d'activité, tel qu'instruit par la dernière Conférence des Chefs d'Etat de la CEMAC, l'accélération des réformes structurelles prévues par le PREF-CEMAC et le renforcement de la demande extérieure de la sous-région renforcerait cette croissance.

1.4. L'évolution des cours des produits de base

Le ralentissement de l'activité économique mondiale ne devrait pas impacter négativement les prix des matières premières qui devraient se reprendre de 3,6%, après avoir ralenti à 2,0% en 2023. En effet, cette évolution se ferait dans un contexte de persistance de tensions géopolitiques (guerre en Ukraine), de resserrement de la politique monétaire des banques centrales et de risques pouvant affecter la stabilité financière et le relèvement des niveaux de la dette.

Ainsi, la projection des prix des produits énergétiques indique une progression significative de 2,6% de même que celle des cours des matières premières agricoles qui devraient croître de 1,9%.

1.4.1. Le pétrole

Selon l'Agence Internationale de l'Energie, l'année 2024 pourrait être marquée par une baisse des activités pétrolières situant le cours à 78,2 dollars contre 82,4 dollars projetés en 2023, soit une diminution de 5,1% en moyenne.

Cet effondrement du prix du pétrole s'explique par une morosité des conditions macro-économiques, par un essoufflement de la reprise post pandémie et par une forte croissance du marché des véhicules électriques.

1.4.2. Les oléagineux

En 2024, le marché des oléagineux devrait évoluer dans un contexte de baisse de tension au niveau du corridor dans la Mer Noire et de conditions climatiques défavorables, entre autres.

Ainsi, cette évolution des cours des matières premières agricoles devrait impacter le prix de l'huile de palme qui se situerait à 854,2 dollars la tonne en 2024, soit un recul de 3,3% par rapport à l'année précédente. Impact dû aux mauvaises conditions climatiques, à la concurrence des autres huiles végétales et à un contexte géopolitique particulier.

1.4.3. Le caoutchouc

Selon un rapport de la BEAC sur l'évolution des cours des principaux produits de base exportés par la CEMAC au 2ème trimestre 2023, l'augmentation des cours des principaux produits agricoles exportés par la CEMAC amorcée

depuis le troisième trimestre 2022, a été contrariée par la baisse des cours sur les marchés du coton, du caoutchouc et de l'huile de palme.

Ainsi, en 2024, les prix du caoutchouc naturel reculeraient de 6,1% à 64,5 cents le kilogramme. Les contreperformances projetées de l'industrie automobile (Chine et Japon, notamment) seraient à l'origine de la mauvaise orientation de la demande, entraînant ainsi un fléchissement des prix.

1.4.4. Le café

La production mondiale connaîtra un nouveau repli des cours du café en 2024. En effet, avec les retombées d'une récolte abondante du Brésil qui est premier producteur mondial, les cours de l'Arabica et du Robusta seraient projetés respectivement à 185,2 cents la livre (-8,2%) et 107,9 cents la livre (-6,8%).

1.4.5. Le cacao

La campagne 2023/2024 du marché du cacao enregistrerait des perturbations liées aux mauvaises conditions climatiques en Côte d'Ivoire (1er producteur mondial). En effet, Selon l'Organisation Internationale du Cacao (Icco), les contrats d'exportation ont été stoppés après une saison de pluies particulièrement intense. En conséquence, le prix du cacao s'apprécierait de 8,2% à 3 359 dollars la tonne.

1.4.6. Le sucre

Pour 2023/2024, la production mondiale de sucre en octobre et septembre atteindrait 191,4 Mt contre 189,1 Mt l'année dernière soit une augmentation de 1,22% tandis que la consommation apparente n'augmenterait que de 0,8% d'une année sur l'autre. En conséquence, les cours mondiaux du sucre s'établiraient à 23,1 cents la livre, en recul de 2,5%.

1.4.7. L'or

En 2024, la consolidation du dollar américain et le durcissement de la politique monétaire de la FED n'auraient qu'un impact assez limité sur les prix du métal jaune. Dans ce contexte, le marché de l'or serait à nouveau volatile et le prix de l'or se situerait autour de 1 977,9 dollars américains, en progression de 2,9%.

2. Situation économique nationale¹

2.1. Les principaux secteurs d'exportation

2.1.1. Le secteur pétrolier

La production pétrolière nationale progresserait de 2,3% à 11 millions de tonnes métriques en 2024 contre 10,8 millions de tonnes en 2023. Cette tendance s'expliquerait, entre autres, par des campagnes de développement et de forages. Les prix se situeraient à 72 dollars US le baril de brut gabonais et à 78,2 dollars US le baril de Brent.

2.1.2. Le secteur des mines

Pour l'année 2024, il est prévu un affermissement de la production nationale de manganèse à 10,075 millions de tonnes, du fait des bonnes performances de Bangombé et Okouma, ainsi que de l'accélération de la production dans les usines d'Okondja et Franceville. Les exportations se situeraient autour de 9,269 millions de tonnes. Sur le plan international, les effets attendus du plan de relance de l'économie chinoise impacteraient positivement les prix.

2.1.3. Les industries du bois

Les industries de transformation du bois amélioreraient leurs performances en 2024. Ainsi, la production de bois débités frémirait de 1,3% à près de 1,351 million de mètres cubes contre 1,333 million de mètres cubes en 2023. Le renforcement du tissu industriel, le dynamisme des unités installées dans les zones économique

¹ Rapport économique, social et financier accompagnant la Loi de finances 2024

et l'approvisionnement régulier des usines en grumes expliqueraient cette évolution, malgré les difficultés des unités implantées dans les zones isolées.

2.2. Les autres secteurs d'activité

2.2.1. L'agriculture, l'élevage et la pêche

Le secteur de l'agriculture enregistrerait des performances notables en 2024, en lien avec les bons rendements attendus des plantations d'Olam Palm (huile de palme), la bonne orientation de la production des plantations d'Olam Rubber (caoutchouc naturel) et de SIAT (caoutchouc naturel). Ainsi, la production d'huile de palme brute est attendue à 182 410 tonnes contre 172 901 tonnes en 2023 (+5,5%). La production globale de caoutchouc progresserait de 20% pour s'établir à 56 704 tonnes contre 47 378 tonnes en 2023.

2.2.2. Les agro-industries

La branche de l'agro-industrie améliorerait son activité en 2024, portée par les huiles et corps gras (+4,1%), la raffinerie de sucre (+2,5%), l'eau minérale et les boissons gazeuses et alcoolisées.

2.2.3. Les autres industries

En 2024, les performances de la branche des autres industries de transformation s'affermiraient (+5,7%), grâce à la chimie (peintures), aux matériaux de construction et à la transformation de l'aluminium. Cette embellie résulterait de la fermeté des commandes des principaux clients (génie civil, logements, bois, mines, etc.).

2.2.4. Les BTPs

L'activité des BTP bénéficierait d'une hausse significative de l'effort d'investissement public dans le domaine des infrastructures. Ces efforts porteront sur le lancement des travaux d'aménagement de nouveaux tracés routiers, la poursuite des chantiers en cours. Il s'agirait notamment des travaux de la Transgabonaise, des tracés reliant le Gabon à la Guinée équatoriale et au Congo, de la pose des lignes d'eau et d'électricité, pour le compte de la SEEG, dans le cadre de l'extension et de la réfection des réseaux d'eau potable à Moanda, Léconi, Akiéni et Ntchengué (Port-Gentil), de la construction d'une station d'épuration et de traitement des eaux usées à la Baie des Rois, ainsi que de la construction de la centrale électrique de Mbouba (Port-Gentil).

2.2.5. L'eau et l'électricité

Le segment énergie prévoit de poursuivre la consolidation de son réseau de distribution d'eau et d'électricité. Ainsi, la production d'électricité se consoliderait à 2 667 GWh, tandis que la production d'eau s'établirait à 136,42 millions de m³, en 2024.

2.2.6. Le commerce

L'activité du commerce général enregistrerait une hausse de 2,5% de son chiffre d'affaires, en 2024, suite à la reprise attendue après le ralentissement observé au quatrième trimestre 2023, dans un contexte de relance des activités durant la transition. Dans le même temps, la baisse projetée de l'inflation contribuerait à améliorer la tendance.

2.2.7. Les autres services

En 2024, l'activité des autres services se consoliderait de 2,8%. En effet, cette branche tirerait profit du regain prévu, d'une part, dans les services pétroliers, grâce à une bonne orientation des cours du pétrole, d'autre part, du dynamisme des services immobiliers et des services aux particuliers tirés par les jeux. Ce, dans un contexte de perspectives moins prometteuses pour les services aux entreprises et de réparation mécanique.

2.2.8. Le transport et auxiliaires

Le secteur des transports et auxiliaires de transport affermirait ses performances en 2024, en lien avec la consolidation des activités des secteurs miniers, forestiers et de BTP. Aussi, pour soutenir ce surcroît

d'activité, le transport ferroviaire poursuivrait-il son programme de remise à niveau de la voie ferrée. Au total, le volume global de marchandises acheminées par rails et manipulées dans les différents ports, rades et Beach (Owendo et Port-Gentil) se relèverait de 5,7%.

2.3. Les principales hypothèses macroéconomiques

Sur la base de ce contexte, les hypothèses macroéconomiques de la loi de finances 2024, sont projetées comme suit :

- une production pétrolière à 11,000 millions de tonnes métriques en 2024, en hausse de 2,3% par rapport à 2023, et qui se situerait à 10,714 millions de tonnes métriques en moyenne sur la période 2025-2026 ;
- un prix du baril de pétrole gabonais qui baisserait de 10,1% à 72,0 USD en 2024 et à 68,5 USD en moyenne sur la période 2025-2026 ;
- une production de manganèse à 10 075,2 milliers de tonnes, en progression de 5,8% en 2024 par rapport à 2023 et s'établirait à 10 974,3 millions de tonnes en moyenne sur la période 2025-2026;
- un prix de vente du manganèse en légère hausse de 1,2% à 176,5 dollars la tonne et à 178,5 USD en moyenne entre 2025 et 2026 ;
- une production de bois débité qui devrait baisser de 4,7% à 1 350,8 millions de m3 et à 1489,5 millions de m3 sur la période 2025-2026 ;
- une dépréciation du taux de change du dollar américain de 1,2% à 593,6 FCFA en 2024, et à 587,4 FCFA sur la période 2025-2026.

Tableau 10: Hypothèses du cadrage macroéconomique

	2022	2023 (1)	2024 (2)		2025	2026
			PLF	(4)/(3)		
Production pétrolière (en millions de tonnes)	10,1	10,8	11,0	2,3%	10,8	10,6
Prix du baril du pétrole gabonais (en \$US)	100,0	80,1	72,0	-10,1%	65,0	60,0
Production de manganèse (en milliers de tonne)	10221,6	9526,8	10075,2	5,8%	10847,9	11000,8
Prix de vente de manganèse (en \$US/tonne)	163,5	174,4	176,5	1,2%	178,6	178,5
Production de bois débité (milliers de m3)	1459,1	1332,9	1350,8	1,3%	1425,8	1526,1
Prix de vente du bois débité (\$US/m3)	674,5	674,5	702,1	4,1%	702,1	692,8
Production de l'Or (en Kg)	1063,2	150,3	1462,5	873,4%	1828,1	2285,1
Prix de vente de l'Or(\$US/l'Once)	1801,5	1803,0	1877,9	4,2%	1972,0	1949,5
Taux de change (\$US/FCFA)	623,8	600,6	593,6	-1,2%	589,5	585,2

Source : DGEFP

2.4. Les résultats de la projection

2.4.1. L'équilibre des biens et services

Sur la base des hypothèses décrites précédemment et compte tenu des perspectives révisées des prévisions de l'économie mondiale (octobre 2023), le taux de croissance du PIB s'établirait à 3,0% en 2024. Cette évolution résulterait de la progression conjointe de l'activité du secteur pétrolier (+2,3%) et du secteur hors pétrole (+3,1%).

Côté offre, les moteurs de la croissance seraient constitués principalement de l'agriculture, du pétrole, des mines, des autres industries, des transports et des services ainsi que du commerce. Côté demande, le moteur de la croissance serait à la fois la demande intérieure (+2,6%) qu'extérieure (+5,6%).

Tableau 11: Evolution du taux de croissance du PIB

En %	2022	2023	2024	2025	2026
PIB total	3,0	2,3	3,0	2,9	2,7
Pétrole	3,3	3,7	2,3	-1,6	-2,0
Hors pétrole	2,9	2,1	3,1	3,4	3,2

Source : DGEPPF

La progression du secteur primaire de 3,5% serait liée aux performances de la branche agriculture, notamment de rente (+5,3%), le dynamisme du pétrole (+2,3%) et la reprise dans les mines (+5,8% contre -5,3% en 2023).

Dans le détail, l'activité agricole continuerait de bénéficier des bons rendements des plantations d'huile de palme (Mouila, Awala et Ndendé). La bonne tenue de l'activité extractive du manganèse serait expliquée par la reprise accélérée des nouveaux gisements d'Okouma et d'Okondja ainsi que l'entrée en production du gisement de Mounana. La hausse de l'activité pétrolière découlerait de l'exploitation des nouveaux champs et du reconditionnement des puits arrivés à maturité, en particulier.

Le frémissement dans le secteur secondaire (+2,5%), découlerait de la progression de l'ensemble des branches, à l'exception des BTP qui reculeraient de 2,0% après s'être accrus de 25,7% en 2023. Ces performances résulteraient de :

- la reprise de l'industrie minière (+4,6% contre -12,9%) qui serait portée par la hausse de la production du silico-manganèse (+5,0%) et de l'oxyde de manganèse (+1,0%) ;
- le relèvement des autres industries (+5,7%) qui procéderait principalement de l'activité dans les Zones d'Investissement Spéciales (ZIS).

L'activité du secteur tertiaire devrait s'accélérer (+2,7%), tirée essentiellement par :

- la relance des activités de la branche « Transports & Communications » (2,2%) ;
- la consolidation de l'activité dans les mines et le bois ;
- le renforcement du secteur des Services (+2,8%) et la branche du Commerce (+2,5%), soutenue par la demande locale.

Du point de vue des emplois, la croissance du PIB serait soutenue aussi bien par la demande intérieure (2,6%) que par la demande extérieure (5,6%).

Par ailleurs, l'accélération de la demande extérieure serait tributaire de l'augmentation des exportations des biens (+5,6%), notamment les ventes de pétrole (+2,1%), des produits de la rente (+14,8%) et des mines (+4,9%).

Le relèvement de la demande intérieure proviendrait essentiellement du maintien de la progression l'investissement privé (+0,9%), notamment pétrolier, et de la poursuite de la consommation privée (+2,2%).

3. Politique budgétaire du Gouvernement

Pour l'exercice 2024, les actions envisagées par le Gouvernement porteront sur la mobilisation des recettes et la rationalisation des dépenses publiques.

3.1. Mobilisation des recettes

En matière de mobilisation des recettes, le Gouvernement entend mettre l'accent sur l'optimisation des recettes à travers la mise en œuvre de mesures visant l'amélioration de la performance des services fiscaux et l'amplification de la collecte des ressources fiscales.

3.1.1. La fiscalité intérieure

L'administration fiscale entend poursuivre l'élargissement de l'assiette fiscale à travers la mise en œuvre de réformes fiscales, la rationalisation des incitations fiscales par la mise en œuvre des contrôles des contreparties, la mise en place des Centres des impôts de proximité, l'intensification des contrôles fiscaux et le recouvrement des avis de mise en recouvrement (AMR).

Au titre des réformes fiscales, il s'agit de :

- en matière d'impôt sur les sociétés (IS), relever le taux de retenue à la source pour les non-résidents de 20% à 25% ;
- en matière de droits d'accise (DA) intérieurs, relever les taux ad valorem des bières et des boissons sucrées, respectivement de 22% à 30% puis de 5% à 10% ;
- en matière de taxe de superficie, faire passer le tarif de 800 FCFA à 1000 FCFA ;
- en matière d'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP), uniformiser le taux d'abattement forfaitaire pour frais professionnels à 20% (il est de 25% pour les Ministres et les Parlementaires).

Au titre de la rationalisation des incitations fiscales, l'administration fiscale, afin de s'assurer de l'efficacité des avantages fiscaux concédés, entend poursuivre les opérations de vérification des contreparties.

S'agissant de la mise en place des Centres des impôts de proximité, celle-ci permettra un maillage territorial afin de rapprocher l'administration fiscale des contribuables et de lutter contre le secteur informel galopant. Il s'agit spécifiquement de l'ouverture des Centres dans les zones à fort potentiel, à savoir Mont-Bouet, Ntoum, Moanda, Koulamoutou et Makokou.

En ce qui concerne l'intensification des contrôles fiscaux et le recouvrement des AMR, l'administration des impôts débutera l'implémentation de la facture normalisée afin de combattre la fraude à la TVA qui engendre des pertes significatives de recettes. Il s'agit d'un système de facturation électronique normalisée par lequel les entreprises assujetties à la TVA doivent fournir à leurs clients des factures électroniques normalisées.

3.1.2. La fiscalité de porte

L'administration des Douanes a inscrit un certain nombre de mesures supplémentaires afin d'optimiser les recettes douanières. Ces mesures portent sur la réduction de la dépense fiscale, la sécurisation de la collecte des recettes et le renforcement des actions de mobilisation des recettes fiscales.

Pour ce faire, les actions non exhaustives ci-après ont été retenues :

- élaboration des mécanismes pour la réduction de la dépense fiscale. L'administration des Douanes, dans le cadre de la rationalisation de ladite dépense, mettra l'accent sur la finalisation des listes des marchandises annexées aux privilèges accordés par le biais d'arrêtés conjoints avec les ministères techniques ;
- lancement de la procédure douanière informatisée de SYDONIAWorld dans les bureaux centraux d'Oyem et Bitam. En effet à l'exception des bureaux centraux d'Oyem et Bitam, l'ensemble des bureaux centraux utilisent le système informatique SYDONIA World ;
- migration de la Brigade Touristique de Surveillance (BTS) et de la Direction des Services de Surveillance au SYDONIA World. Les missions de surveillance sont de plus en plus astreintes à l'accès de l'outil informatique notamment pour s'assurer de la circulation et de la détention des marchandises ou encore de la traçabilité des voyages ;
- déploiement de nouveaux scanners de marchandises. Les méthodes non intrusives de contrôle constituent un compromis entre l'objectif de facilitation et de contrôle des marchandises prohibées ;
- élaboration, validation et déploiement des plans annuels de soutien à la mobilisation des recettes douanières. Ce sont toutes les mesures ponctuelles que prend le Directeur Général afin d'assurer le niveau d'exécution par rapport aux objectifs de la Loi de Finances. ;

- élaboration de la base de données pour l'évaluation en douane. L'ensemble des administrations douanières s'accordent à mettre en place des méthodes de vigilance des valeurs déclarées afin d'assister les agents lors des contrôles douaniers ;
- organisation des contrôles conjoints avec diverses administrations publiques. L'approche des contrôles conjoints est une exigence des différents partenaires techniques et qui seront intensifiés pour cette année ;
- mise en œuvre des contrôles des compteurs fiscaux installés dans les champs pétroliers pour le suivi des régimes accordés. La surveillance de l'administration sur ce pan est nécessaire pour garantir le respect des dispositions fiscales en la matière ;
- mission d'assistance pour une détermination optimale de la valeur FOB des minerais de manganèse en fonction des cours internationaux. Cet accompagnement vise à certifier l'approche actuelle en matière de détermination de la valeur imposable et d'assurer une meilleure mobilisation de recettes douanières dans ce secteur ;
- révision des taux de droit de sortie appliqués sur le niveau de transformation de bois (3% au lieu de 0%, 5% au lieu de 3%, 8,5% au lieu de 7,5%). Un relèvement pour améliorer le rendement des droits de sortie de cette catégorie de marchandises ;
- révision de la durée d'interdiction des véhicules d'occasion de 5 à 10 ans. Cette mesure vise, entre autres, à permettre l'accès à la propriété de ce type de bien à un plus grand nombre de nationaux ;
- Réévaluation de la fiscalité à l'export des minerais en République Gabonaise.

3.2. Rationalisation des dépenses budgétaires

Au regard des nombreux défis inhérents au processus de transition et de restauration des institutions, le Gouvernement accentuera les actions visant à assainir les dépenses publiques.

3.2.1. La réduction du train de vie de l'Etat

Le Gouvernement entend se focaliser sur la mise en œuvre des mesures concourant à stabiliser la masse salariale, eu égard aux possibilités budgétaires de l'Etat.

Il s'agira, entre autres, de :

- la prise en compte de la renonciation au traitement de Président de la République par le Président de la Transition ;
- l'introduction des conférences de répartition des postes budgétaires pour une meilleure planification des entrées en tenant compte des spécificités (profils, effectifs, etc.) des administrations sectorielles ;
- la réduction de la solde et du traitement dévolues aux parlementaires, notamment, la réduction de moitié de l'indemnité de session, la suppression des fonds politiques et la suppression de la prime de transport du 17 août.

Il s'agira également de poursuivre avec la rationalisation des dépenses d'utilité publique (consommations publiques en eau, électricité et téléphone) et sur les dépenses relatives aux services publics personnalisés et autorités administratives indépendantes.

3.2.2. Le renforcement de la discipline budgétaire

Dans l'objectif de mettre en avant le respect des règles et principes budgétaires, conformément aux directives communautaires, des efforts seront consentis dans la mise en œuvre de certaines actions.

Il s'agit notamment :

- de rompre avec les sous-budgétisations récurrentes afin d'évaluer et programmer la bonne dépense ;
- de n'inscrire dans la loi de finances que des projets matures, c'est-à-dire disposant d'une étude, au sens du PIMA, sinon disposant au moins d'un avant-projet sommaire, d'un avant-projet détaillé, d'un devis estimatif quantitatif, au sens du PREF-CEMAC ;

- de réduire les dépenses extrabudgétaires ;
- de limiter les rallonges budgétaires récurrentes qui ont un effet d'éviction sur les crédits initialement consacrés à d'autres politiques publiques.

3.2.3. La poursuite de la réforme budgétaire

En vue de poursuivre et consolider les chantiers engagés dans le cadre de la réforme budgétaire, l'accent sera mis sur :

- l'amélioration du mode de présentation des états financiers des services publics personnalisés (SPP) et des Collectivités locales afin de parvenir à maîtriser la structuration des subventions accordées par l'État ;
- l'élaboration d'un cadre de suivi des établissements publics et un manuel de règles de bonne gouvernance financière des établissements publics et des collectivités locales ;
- la poursuite des actions pour l'amélioration de la qualité de la programmation des investissements et la gouvernance des projets.

Dans ce cadre, et au-delà des progrès réalisés au cours des deux dernières années, le système de gestion des investissements publics existant sera amélioré, notamment par :

- l'adoption du décret sur la Gestion des Investissement Publics ;
- l'élaboration d'un cadre de suivi des investissements publics ;
- la rationalisation et le renforcement des fonctions de planification et de programmation des investissements.

3.3. Politique sectorielle

En 2024, le Gouvernement mènera une politique sectorielle axée sur le développement des infrastructures, l'amélioration du système de santé et d'éducation, ainsi que les conditions de vie des citoyens.

3.3.1. Les infrastructures

- Renforcement des infrastructures de transport

L'exercice budgétaire 2024 serait marquée par l'augmentation de la proportion du budget d'investissement affectée au secteur "infrastructures".

En matière d'infrastructures routières, une enveloppe budgétaire estimée à près de 212 milliards FCFA serait consentie pour le financement de plusieurs projets dont les plus importants sont :

- réhabilitation des voiries sur les 8 provinces : 60 milliards FCFA ;
- projet « routes Nationales » : 54 milliards FCFA ;
- routes PK18-Owendo et Oyem-Medzeng (frontière Guinée Equatoriale): 50 milliards FCFA ;
- conception et réalisation de 2 fly-overs, de 4 passerelles piétonnes et du nouveau pont d'EBEL-ABANGA (DEUTSCHE BANK-finex) pour 24,9 milliards FCFA ;
- construction des ponts en béton dans l'ensemble du pays : 10 milliards FCFA ; • route Ntoum - Cocobeach (86,3 km): 9 milliards FCFA;
- travaux de pavages des voiries prioritaires du Grand Libreville Voie « Montalier Carrefour ALANDJI-PKO Route BAMBOUCHINE » pour un coût de 5 milliards FCFA.

De même, des études relatives aux projets de construction du périphérique du CapOwendo en passant par le PK27 (y compris le tramway dont la bretelle PK27-Nouvel aéroport Andeme) et du nouvel aéroport d'Andeme seraient effectuées pour respectivement 12 et 2 milliards FCFA.

En matière d'infrastructures ferroviaires, la réhabilitation du Transgabonais avec l'appui de l'AFD à hauteur de 11 milliards FCFA, devrait se poursuivre.

- Renforcement des infrastructures d'eau et d'énergie

En matière d'infrastructures d'eau et d'énergie, le Gouvernement amplifiera sa politique d'amélioration de l'offre des services en eau et en électricité pour satisfaire le bien-être des citoyens.

La poursuite du programme intégré pour l'alimentation en eau potable et l'assainissement de Libreville (PIAEPAL) financé à hauteur de 15 milliards FCFA, permettra l'accessibilité à l'eau potable à l'ensemble des ménages du grand Libreville et des populations en milieu rural.

A cela s'ajoute le projet d'amélioration du « Réseau d'adduction d'eau (Kango - Libreville, Ntoun 7) » pour un montant évalué à 10 milliards FCFA.

3.3.2. Education nationale, Enseignement supérieur et formation professionnelle

Afin d'augmenter l'offre en salles de classes et de garantir de meilleures conditions d'apprentissage, le Gouvernement poursuivra la construction et l'achèvement de plusieurs établissements scolaires dans le cadre du programme d'investissement du secteur éducation exclusivement financé par l'AFD à hauteur de 10 milliards FCFA.

Dans le même temps, la réfection des internats de plusieurs lycées (LNLM, LTNOB, Lycée d'Etat de l'Estuaire, Lycée d'Etat Port-Gentil, Lycée d'Etat de Franceville, Lycée d'Etat de Tchibanga, Lycée d'Etat d'Oyem, Lycée d'Etat de Makokou, Lycée d'Etat de Lambaréné, Lycée d'Etat de Koulamoutou) serait réalisée pour un financement en ressources propres à hauteur de 10 milliards FCFA.

Pour ce qui est du secteur « Enseignement supérieur », une enveloppe budgétaire de 10 milliards FCFA serait affectée à la réfection des campus universitaires (UOB, USS, USTM). S'agissant de la formation professionnelle, le Gouvernement maintiendra sa politique de mise en adéquation formation-emploi.

A cet effet, une dotation de 7,8 milliards FCFA sera consentie en 2024 pour le secteur, essentiellement sur financements extérieurs notamment à travers le projet d'appui à l'employabilité des jeunes.

3.3.3. Santé et secteur social

En ce qui concerne le volet santé, l'accent sera mis sur les actions visant à améliorer l'offre d'accès aux soins, notamment les constructions, réhabilitations et extensions des structures sanitaires. A ce titre, divers projets sont prévus en 2024 notamment :

- la construction (avec équipements) de dix (10) centres de santé (salle accouchement, hospitalisation, radiologie primaire, laboratoire d'analyse, etc.) sur un stock de 28 à construire : 8 milliards FCFA ;
- la réhabilitation des structures sanitaires (Cocobeach, Pana, Mabanda, Mbigou, Omboué, Amissa FCV, Oyem (école de santé) : 1,8 milliard FCFA.

S'agissant du pan social, le Gouvernement entend poursuivre avec le renforcement du dispositif de protection sociale. A cet effet, les engagements auprès des organismes sociaux se matérialiseront par une prise en charge progressive des parts patronales de l'Etat employeur avec la CNSS (3,1 milliards FCFA), la CNMAGS (+3 milliards FCFA) et la CPPF (+17,9 milliards FCFA). Ces mesures permettront la mise en œuvre de la politique axée sur le bien-être des populations et l'amélioration des conditions de vie des personnes en difficulté sociale.

Aussi les projets suivants seront menés :

- l'acquisition du matériel roulant de l'Ecole Nationale pour Enfants Déficiants Auditifs (ENEDA) : 38,2 millions FCFA ;
- la poursuite du projet de relogement des personnes à mobilité réduite : 42 millions FCFA ;
- la réhabilitation du centre d'accueil pour enfants en difficulté sociale (CAPEDS) : 117,9 millions FCFA.

3.3.4. Forêt-bois et environnement

En 2024, le Gouvernement entend dynamiser la contribution du secteur forestier dans l'économie nationale. A ce titre, la politique sectorielle des eaux et forêts s'inscrit dans la perspective de l'accroissement des recettes budgétaires par :

- la révision du code forestier et l'élaboration de ses textes d'application ;
- la poursuite des travaux portant sur la mise en œuvre de la 2ème et 3ème transformation du bois ;
- la restructuration de la filière viande de brousse ;
- le développement de la filière des produits forestiers non ligneux ;
- l'organisation des artisans de la transformation du bois opérant dans l'informel ;
- la poursuite de la lutte contre les trafics illicites dans le secteur forestier.

Dans cette optique, un projet de développement de la bourse du bois, évalué à 487 millions FCFA est retenu pour asseoir une plateforme des échanges entre acteurs et assurer une traçabilité des essences.

Sur un tout autre plan, la stratégie du secteur vise l'amélioration des conditions de vie des populations rurales à travers :

- la réorganisation des forêts communautaires, pour garantir les droits des communautés villageoises ;
- l'atténuation du conflit homme-faune.

En matière de protection de l'environnement, le ministère des Eaux et Forêts entrevoit la poursuite et l'intensification de la réduction des pollutions industrielle et urbaine à travers les contrôles de police environnementale.

Au niveau de la gestion prévisionnelle, une mise aux normes de l'Ecole Nationale des Eaux et Forêts (ENEF) est envisagée afin d'adapter cette institution aux besoins actuels. Cet objectif est traduit à travers l'inscription du projet de réhabilitation du site de l'ENEF pour un montant de 206 millions FCFA.

4. L'équilibre financier

4.1. Les opérations budgétaires

Les ressources et les dépenses de l'État sont constituées des recettes et des dépenses budgétaires, d'une part, et des ressources et charges de trésorerie, d'autre part.

Le budget de l'Etat, constitué des recettes et des dépenses, comprend le budget général, les budgets annexes et les comptes spéciaux. Les opérations budgétaires se chiffrent respectivement en recettes et en dépenses à 2.730,2 milliards FCFA et 2.568,9 milliards FCFA pour le PLF 2024.

De ces opérations, il en résulte un solde budgétaire global excédentaire de 161,3 milliards FCFA, en lien d'une part, avec l'embellie enregistrée dans le secteur hors pétrole sur les postes droits et taxes de douanes (+77,8 milliards FCFA), les taxes sur les biens et services (+76,8 milliards FCFA), les revenus de participations dans les sociétés hors pétrole (49,8 milliards FCFA) et d'autre part, avec la bonne tenue du secteur pétrole, notamment sur les participations (85,8 milliards FCFA) et l'impôt sur les sociétés (86,327 milliards FCFA).

Par compte, les dépenses du budget général et celles des comptes spéciaux se chiffrent respectivement à 2.331,2 milliards FCFA et 237,7 milliards FCFA.

Les recettes (nettes de prélèvements) prévues pour couvrir ces dépenses s'élèveraient à 2.492,5 milliards FCFA pour le budget général et 237,7 milliards FCFA au titre des comptes spéciaux.

Tableau 12: Situation des opérations du budget de l'État (En millions de FCFA)

RECETTES	LF 2023	PLF 2024	DEPENSES	PLF 2024	Soldes 2024
BUDGET GENERAL					161 312
Titre 1. Recettes fiscales	1 466 354	1 699 783	Titre 1. Charges financières de la dette	378 407	
Titre 2. Dons, legs, et fonds de concours	47 246	44 757	Titre 2. Dépenses de personnel	771 749	
Titre 3. Cotisations sociales	10 780	11 253	Titre 3. Dépenses de biens et services	284 117	
Titre 4. Autres recettes	813 599	931 436	Titre 4. Dépenses de transfert	352 219	
TOTAL RECETTES BUDGETAIRES	2 337 979	2 687 230	Titre 5. Dépenses d'investissement	497 802	
PRELEVEMENTS	- 173 383	- 194 753	Titre 6. Autres dépenses	46 872	
Prélèvement sur les recettes au profit des collectivités locales	-26 416	- 29 337			
Prélèvement sur les recettes au profit des organisations internationales	-11 760	- 13 709			
Prélèvement au profit de la part patronale des pensions	-49 664	- 71 516			
Prélèvement au profit des prestations familiales	-16 500	- 18 000			
Prélèvement de la CSS (GEF)	-35 224	- 36 303			
Prélèvement des Cotisations d'assurance maladie obligatoire des agents publics	-10 780	- 10 780			
Prélèvement sur les participations au profit de la SEM	- 5 959	- 2 980			
Prélèvement Taxe sur les jeux (10%)	- 233	- 185			
Prélèvement Agence d'exécution de la filière forêt bois	- 6 971	- 5 188			
Prélèvement Recettes ferroviaires ARTF	- 2 352	- 2 352			
Prélèvement Marchés publics	- 1 729	- 1 729			
Ristourne sur Amendes et divers ANUTTC	- 1 091	- 1 091			
Prélèvement Lutte contre l'enrichissement illicite	- 513	- 513			
Amendes, entrées touristiques, redevance Airtel, Beurre de Moabi, Frais de gestion des projets, Concession exploitation EPC (ANPN)	- 412	- 412			
Frais de formations (ENEF)	- 280	- 150			
Produit de participation au concours d'entrée et frais diverses formations (IUSO)	- 500	- 500			

Dont Evaluation des ADP	13 379	26 824	Dont Crédits relatifs aux Fonds de concours et ADP	26 824	
Lutte contre le tabagisme	235	227	Lutte contre le tabagisme	227	
Redevances Examens et Concours	1 048	1 048	Redevances Examens et Concours	1 048	
Ristournes DG Marine Marchande	1 013	1 013	Ristournes DG Marine Marchande	1 013	
Permis de conduire, Licences et cartes grises des Transport terrestre	187	187	Permis de conduire, Licences et cartes grises des Transport terrestre	187	
Licences, médailles et diplômes sur Travail	858	858	Licences, médailles et diplômes sur Travail	858	
Produit des droits, amendes et pénalités sur activités minières	2	2	Produit des droits, amendes et pénalités sur activités minières	2	
Produits des redevances d'agrément technique industriel	73	73	Produits des redevances d'agrément technique industriel	73	
Produits des redevances d'agrément technique des rebuts et carte de commerçants	483	483	Produits des redevances d'agrément technique des rebuts et carte de commerçants	483	
Participations dans les autres sociétés	3 783	4 983	Participations dans les autres sociétés	4 983	
Produits des procédures judiciaires	922	922	Produits des procédures judiciaires	922	
Ristournes DGCC	432	433	Ristournes DGCC	433	
Ristournes CNLCEI	-	-	Ristournes CNLCEI	-	
Riposte Covid-19	184	37	Riposte Covid-19	37	
Zone instables ferroviaires	4 123	4 123	Zone instables ferroviaires	4 123	
Agrément PME	36	36	Agrément PME	36	
ADP régulation du secteur des postes et télécoms (ARCEP)		4 015	ADP ARCEP	4 015	
ADP gestion du spectre des fréquences radioélectriques (ANINF)		6 823	ADP gestion du spectre des fréquences radioélectriques (ANINF)	6 823	
Mise en débit Cour des Comptes		1 563	Mise en débit Cour des Comptes	1 563	
TOTAL DES RECETTES NETTES POUR LE BUDGET GENERAL	2 164 596	2 492 477	TOTAL DEPENSES NETTES POUR LE BUDGET GENERAL	2 331 165	
COMPTES SPECIAUX					
COMPTES DE COMMERCE					
DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA PECHE	3 389	3 389	DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA PECHE	3 389	
Titre 2 : Dons, legs et fonds de concours	657	657	Titre 3. Dépenses de biens et services	339	

Appui aux politiques sectorielles de la pêche-FDC UE	657	657	Titre 5. Dépenses d'investissement	3 050	
Titre 4 : Autres recettes	2 732	2 732			
Recettes issues prélèvement des ressources halieutiques CE	2 732	2 732			
COMPTES D'AFFECTATION SPECIALE (CAS)		17 944			
PENSIONS	78 256	99 033	PENSIONS	99 033	-
Titre 3. Cotisations sociales	75 256	99 033	Titre 4. Dépenses de transfert	99 033	
Part salariale (yc agents en détachement)	25 592	27 043	Pensions civiles et militaires		
Part salariale CNSS		473			
Part patronale de l'Etat	49 664	67 609	Pensions spéciales		
Part patronale de l'Etat CNSS		3 908			
Versement du budget général	3 000		Titre 6. Autres dépenses		
			Rappel pensions NSR		
PRESTATIONS FAMILIALES ET SOCIALES	16 500	16 500	PRESTATIONS FAMILIALES ET SOCIALES	18 000	
Titre 3. Cotisations sociales	16 500	16 500	Titre 4. Dépenses de transfert	18 000	
Allocations familiales	16 500	16 500	Prestations familiales	18 000	
PROMOTION AUDIOVISUELLE ET CINEMATOGRAPHIQUE	2 130	1 723	PROMOTION AUDIOVISUELLE ET CINEMATOGRAPHIQUE	1 723	
Titre 1. Recettes fiscales	2 130	1 723	Titre 3. Dépenses de biens et services	574	
Redevance audiovisuelle	2 130	1 723	Titre 5. Dépenses d'investissement	1 148	
Titre 4. Autres recettes					
PROMOTION DU SPORT	9 008	8 588	PROMOTION DU SPORT	8 588	
Titre 1. Recettes fiscales	9 008	8 588	Titre 3. Dépenses de biens et services	4 294	
Taxe sur les jeux de hasard	582	462	Titre 5. Dépenses d'investissement	4 294	
Droits d'accises	8 427	8 126			
Titre 2. Dons, legs, et fonds de concours					
Titre 4. Autres recettes					
FORMATION POUR L'EMPLOI	3 073	2 683	FORMATION POUR L'EMPLOI	2 683	
Titre 1. Recettes fiscales	3 073	2 683	Titre 3. Dépenses de biens et services	894	
Taxe de formation professionnelle	3 073	2 683	Titre 5. Dépenses d'investissement	1 789	

SERVICE UNIVERSEL DES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES	2 453	3 808	SERVICE UNIVERSEL DES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES	3 808	
Titre 1. Recettes fiscales	2 453	3 306	Titre 3. Dépenses de biens et services	381	
Redevance Universelle	2 453	2 453	Titre 5. Dépenses d'investissement	3 427	
Redevance de gestion du spectre des fréquences radioélectrique		853			
Titre 4. Autres Recettes		502			
Recettes diverses ARCEP		502			
VALORISATION DU PATRIMOINE DE L'ETAT	22 581	24 476	VALORISATION DU PATRIMOINE DE L'ETAT	24 476	
Titre 1. Recettes fiscales	21 543	23 438	Titre 3. Dépenses de biens et services	2 877	
Redevance d'Usure de la Route (10%)	2 125	2 949	Titre 5. Dépenses d'investissement	21 599	
Taxe spéciale immobilière sur les loyers (TSIL)	828	738			
Redevance de Navigation Intérieure (RNI)		1 716			
Redevance Informatique	1 379	1 608			
Redevance passager	17 210	16 427			
Titre 4. Autres recettes	1 038	1 038			
ROPPRON					
Revenus du patrimoine immobilier	1 038	1 038			
FINANCEMENT DE L'HABITAT	8 777	8 893	FINANCEMENT DE L'HABITAT	8 893	
Titre 4. Autres recettes	8 777	8 893	Titre 3. Dépenses de biens et services	1 779	
Fonds National de l'habitat	8 777	8 893	Titre 5. Dépenses d'investissement	7 114	
SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET DE L'ELECTRICITE	8 014	8 014	SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET DE L'ELECTRICITE	8 014	
Titre 1. Recettes fiscales	8 014	8 014	Titre 3. Dépenses de biens et services	2 404	
Redevance de l'eau	1 058	1 058	Titre 5. Dépenses d'investissement	5 610	
Redevance de l'électricité	6 955	6 955			
SALUBRITE PUBLIQUE	7 224	8 989	SALUBRITE PUBLIQUE	8 989	
Titre 4. Autres recettes	7 224	8 989	Titre 3. Dépenses de biens et services	1 833	
Redevance des ordures ménagères	7 224	8 989	Titre 4. Dépenses de transfert	5 610	
			Titre 5. Dépenses d'investissement	1 292	

ENTRETIEN DU PATRIMOINE ROUTIER DE L'ETAT	19 181	50 091	ENTRETIEN DU PATRIMOINE ROUTIER DE L'ETAT	50 091	
Titre 1. Recettes fiscales	19 129	50 091	Titre 3. Dépenses de biens et services	4 203	
Redevance d'Usure de la Route (90%)	19 129	50 039	Titre 5. Dépenses d'investissement	45 888	
Titre 4. Autres recettes	52	52			
ROPPRON	52	52			
TOTAL RECETTES COMPTES SPECIAUX	180 586	237 686	TOTAL DEPENSES COMPTES SPECIAUX	237 686	
TOTAL RECETTES BUDGETAIRES	2 345 182	2 730 163	TOTAL DEPENSES BUDGETAIRES	2 568 851	161 312
SOLDE BUDGETAIRE GLOBAL					161 312
SOLDE BUDGETAIRE DE BASE					116 555
SOLDE BUDGETAIRE /PIB					

Source DGB

4.1.1. Les recettes budgétaires

Les recettes budgétaires sont constituées des recettes fiscales, des dons, legs et fonds de concours, des cotisations sociales ainsi que des autres recettes. Elles n'intègrent pas la part patronale de l'Etat et les prestations familiales et sociales qui sont des transferts effectués sur recettes du budget général au profit des comptes spéciaux. Au sein de chaque titre, les recettes budgétaires se répartissent entre les recettes pétrolières et les recettes hors pétrole.

Au titre de l'exercice budgétaire 2024, les recettes budgétaires (brutes) se chiffraient à 2 834,9 milliards FCFA contre 2 449,4 milliards FCFA arrêtés dans la LFI 2023, soit une hausse de 385,5 milliards FCFA.

Tableau 13: Répartition des recettes budgétaires (En millions de FCFA)

Titres et catégories	LF 2023	PLF 2024	Ecart PLF 2024/LF 2023	
			Valeur	%
RECETTES BUDGETAIRES				
Titre 1 : Recettes fiscales	1 531 704	1 797 574	265 870	17,4%
Titre 2 : Dons, legs et fonds de concours	47 903	45 414	-2 489	-5,2%
Titre 3 : Cotisations sociales	36 372	38 296	1 924	5,3%
Titre 4 : Autres recettes	833 422	953 642	120 221	14,4%
TOTAL RECETTES	2 449 401	2 834 926	385 526	15,7%

Sources : DGBFIP, DGI, DGEPE, DGDDI, DGH.

Dans chaque titre, les recettes budgétaires se répartissent entre les recettes pétrolières et les recettes hors pétrole.

4.1.2. Les recettes pétrolières

Les recettes pétrolières affichent un niveau de 1 104,8 milliards FCFA contre 1 020,7 milliards FCFA arrêtés dans la LF 2023, soit une hausse de 84,0 milliards FCFA consécutives à la mise en exploitation des nouveaux champs et au reconditionnement des puits arrivés à maturité.

Les recettes issues de ce secteur se répartissent en recettes fiscales et non fiscales.

Au titre des recettes fiscales, le produit des impôts sur le revenu, les bénéfices et les gains en capital, encore appelés impôts sur les sociétés pétrolières, s'établirait à 377,9 milliards FCFA contre 291,5 milliards FCFA prévus dans la LF 2023, soit une hausse de 86,3 milliards FCFA.

Les recettes non fiscales, réparties entre les revenus des participations et les revenus du domaine pétrolier s'établiraient à 726,9 milliards FCFA contre 729,2 milliards FCFA, soit un repli de 2,3 milliards FCFA, en lien principalement avec la chute des revenus tirés des Redevances pétrolières (-30,7 milliards FCFA) et le contrat de partage (-57,4 milliards FCFA). Ce, malgré la bonne performance enregistrée sur les participations dans les sociétés du secteur (+85,8 milliards FCFA).

Tableau 14: Recettes pétrolières (En millions de FCFA)

LIBELLÉ DES RECETTES	LF 2023	PLF 2024	Ecart PLF 2024/LF 2023	
			Valeur	%
TITRE 1 : RECETTES FISCALES				
Recettes fiscales	291 543	377 869	86 327	29,6%
Impôts sur le revenu, les bénéfices et les gains en capital	291 543	377 869	86 327	29,6%
TITRE 4 : AUTRES RECETTES				
Recettes non fiscales	729 188	726 882	-2 306	-0,3%
Revenus de l'entreprise et du domaine autre que les intérêts	711 188	708 882	-2 306	-0,3%
Participations dans les sociétés pétrolières	7 200	93 003	85 8030	1191,7%
Vente Etat Gaz	10 000	10 000	0	0,0%
Redevance gazière	1 248	1 248	0	0,0
Redevances pétrolières	361 423	330 701	-30 722	-8,5%

Contrats de partage	331 318	273 930	-57 387	-17,3%
<i>dont recettes affectées aux fluctuations des prix des produits raffinés</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>-</i>
Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	18 000	18 000	0	0,0%
Redevance superficière	3 000	3 000	0	0,0%
Boni sur attribution de permis	15 000	15 000	0	0,0%
TOTAL DES RECETTES PETROLIERES	1 020 731	1 104 751	84 021	8,2%

Sources : DGI, DGH, DGELF

4.1.3. Les recettes hors pétrole

Les recettes hors pétrole s'établiraient à 1 730,2 milliards FCFA contre 1 428,5 milliards FCFA arrêtées dans la LFI 2023, soit un accroissement de 301,5 milliards FCFA, porté notamment par les droits et taxes de douanes (+77,8 milliards FCFA), les revenus de participations dans les autres sociétés (+49,8 milliards FCFA) et les taxes sur les biens et services (+76,8 milliards FCFA). Ces recettes se décomposent comme ci-après.

Tableau 15: Recettes hors pétrole (En millions de FCFA)

LIBELLE DE LA RESSOURCE	LF 2023	PLF 2024	Ecart PLF 2024/LF 2023	
			Valeur	%
TITRE 1 : RECETTES FISCALES	1 240 161	1 419 704	179 543	14,5%
Impôts et taxes directs	444 685	465 343	20 658	4,6%
Impôts sur les sociétés	283 161	295 685	12 525	4,4%
Impôts sur les personnes	143 349	152 364	9 015	6,3%
Impôts sur les revenus des capitaux	18 175	17 294	-881	-4,8%
Impôts et taxes indirects	795 476	954 362	158 886	20,0%
Droits et taxes sur la propriété	15 120	14 662	-458	-3,0%
Taxes sur les biens et services	396 639	473 486	76 848	19,4%
Taxes formation professionnelle	3 073	2 683	-390	-12,7%
Droits et taxes de douanes	360 239	438 000	77 761	21,6%
Autres recettes fiscales	20 406	25 530	5 124	25,1%
TITRE 2 : DONS, LEGS ET FONDS DE CONCOURS	47 903	45 414	-2 489	-5,2%
TITRE 3 : COTISATIONS SOCIALES	36 372	38 296	1 924	5,3%
Cotisations de retraite	25 592	27 516	1 924	7,5%
Cotisations CNAMGS	10 780	10 780	0	0,0%
TITRE 4 : AUTRES RECETTES	104 234	226 760	122 527	117,6%
Revenus de la propriété	41 164	125 377	84 212	204,6%
Revenus de participations	30 030	79 847	49 817	165,9%
Revenus du domaine foncier	844	394	-450	-53,3%
Revenus du domaine minier	10 238	16 816	6 579	64,3%
Redevance minière proportionnelle		27 198	27 198	-
Revenus du domaine forestier	52	1 121	1 068	2037,1%
Ventes des biens et services	0	0	0	-
Recettes diverses	63 069	101 384	38 314	60,7%
TOTAL DES RECETTES	1 428 670	1 730 175	301 505	21,1%

Sources : DGI, DGH, DGELF

4.1.4. Les dépenses budgétaires

Les dépenses budgétaires comprennent les dépenses du budget général et celles des comptes spéciaux.

Ces dépenses se décomposent ainsi qu'il suit : les charges financières de la dette, les dépenses de personnel, les dépenses de biens et services, les dépenses de transferts, les dépenses d'investissement et les autres dépenses.

Pour 2024, les dépenses du budget général, connaîtraient une hausse de 387,2 milliards FCFA pour se situer à 2 331,2 milliards FCFA contre 1 943,9 milliards FCFA dans la LFI 2023.

Tableau 16: Répartition des dépenses par titre (en millions de FCFA)

Titres et catégories	LF 2023	PLF 2024	Ecart PLF 2024/LF 2023	
			Valeur	%
Titre 1. Charges financières de la dette	355 960	378 407	22 448	6%
Titre 2. Dépenses de personnel	691 100	771 749	80 649	12%
Titre 3. Dépenses de biens et services	295 535	284 117	-11 419	-4%
Titre 4. Dépenses de transfert	255 784	352 219	96 434	38%
Titre 5. Dépenses d'investissement	297 608	497 802	200 194	67%
Titre 6. Autres dépenses	47 933	46 872	-1 061	-2%
TOTAL	1 943 920	2 331 165	387 245	20%

Source : DGBFIP

4.1.5. Les charges financières de la dette

Les charges financières de la dette enregistreraient une hausse de 22,4 milliards FCFA dans le PLF 2024 pour se situer à 378,4 milliards FCFA. Cette augmentation serait imputable principalement au paiement des intérêts sur emprunts extérieurs-courants qui augmenterait de 22,2 milliards FCFA.

4.1.6. Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnels se situeraient à 771,7 milliards FCFA contre 691,1 milliards FCFA dans la LF 2023, soit une hausse de 80,6 milliards FCFA.

Cette augmentation est liée à la prise en compte, en année pleine des mises en solde effectuées entre septembre et octobre 2023, des personnels civils du secteur de l'éducation (1000), et militaires de la Garde Républicaine (1600). Elle tient également de la mise en œuvre des mesures visant l'ouverture de 8.000 régularisations des situations administratives et de l'augmentation des émoluments versés aux auxiliaires de commandement.

Tableau 17: Les dépenses de personnel (En millions de FCFA)

Titres et catégories	LF 2023	PLF 2024	Ecart PLF 2024/LF 2023	
			Valeur	%
Titre 2 : Dépenses de personnel	691 100	771 749	80 649	12%
<i>dont Solde permanente</i>	637 951	717 924	79 973	13%
<i>Recrutement en cours</i>		46 099	46 099	-
<i>Rémunérations autres cat. de salariés</i>	37 999	38 599	600	2%
<i>Primes et indemnités de fonctionnaires</i>	15 150	15 226	76	0%

Source : DGBFIP

4.1.7. Les dépenses de biens et services

Les dépenses de biens et services connaîtraient une baisse de 11,4 milliards FCFA par rapport à la LF 2023, pour se situer à 284,1 milliards FCFA. Cette diminution est principalement imputable à la non reconduction des dépenses électorales dans leur intégralité (-40,1 milliards FCFA), remboursement de TVA (-10,8 milliards FCFA) et aux dépenses des Institutions (-19,8 milliards FCFA) qui traduit la volonté des autorités de réduire le train de vie de l'Etat et les résultats escomptés du contrôle renforcés des dépenses fiscales et des remboursements de la TVA nonobstant le relèvement des baux administratifs (+10,9 milliards) et des dépenses d'utilité publique (+9,6 milliards FCFA) pour se rapprocher des niveaux exécutés.

Toutefois, les dépenses au titre des attributions de produits augmenteraient de 13,4 milliards FCFA en lien avec la régulation du secteur des postes et télécoms (ARCEP) et la gestion du spectre des fréquences radioélectriques (ANINF), soit respectivement 4,0 milliards FCFA et 6,8 milliards FCFA.

Tableau 18: Les dépenses de biens et services (En millions de FCFA)

Titres et catégories	LF 2023	PLF 2024	Ecart PLF 2024/LF 2023	
			Valeur	%
Titre 3. Dépenses de biens et services	295 535	284 117	-11 419	-4%
<i>Remboursement TVA</i>	61 121	50 276	-10 845	-18%
<i>-18Remboursement TVA hors pétrole</i>	23 894	50 276	26 382	110%
<i>Remboursement TVA pétrole</i>	37 226	-	37 226	-100%
<i>Utilités publiques (eau et électricité)</i>	6 000	11 100	5 100	85%
<i>Utilités publiques (téléphone et internet)</i>	1 500	6 000	4 500	300%
<i>Missions diplomatiques et postes consulaires</i>	14 063	14 766	703	5%
<i>Baux (DGPE)</i>	4 700	15 600	10 900	232%
<i>Structures sanitaires (DRS, CHU, CHR, etc.) y c médicaments</i>	17 484	17 484	0	0%
<i>Universités et grandes écoles</i>	3 330	2 362	-968	-29%
<i>Examen et concours</i>	3 531	3 531	0	0%
<i>Etablissements primaires et secondaires</i>	6 220	7 000	780	13%
Frais d'écolage	5 000	0	-5 000	-100%
Œuvres Universitaires	4 613	4 751	138	3%
Institutions	41 997	22 207	-19 790	-47%
Défense et sécurité (habillement, alimentation, etc.)	18 040	18 581	541	3%
Autorités administratives	1 975	2 045	70	4%
Dépenses sociales (haltes garderie, centres sociaux, etc.)	344	395	51	15%
CNI	1 000	2 500	1 500	150%
RGPL	5 000	5 946	946	19%
Dépenses transversales	5 868	6 044	176	3%
Elections	45 080	5 000	-40 000	-89%
Comptabilité matière	0	1 247	1 247	-
Autres opérateurs	4 099	23 895	19 797	483%
Autres biens et services	35 317	40 688	5 371	15%
Attributions de produits	9 256	22 700	13 444	145%
DG santé (Lutte contre le tabagisme)	235	227	-8	-4%
Licence de transport (DGTT)	83	83	0	0%
Cartes grises (DGTT)	62	62	0	0%
Permis de conduire	41	41	0	0%
DG Marine marchande	1 013	1 013	0	0%
Fonds de soutien minier	2	2	0	0%
ADP Entretien Pat. de l'Etat				
Redevance agrément technique industriel	73	73	0	0%
Redevance carte de commerçant	483	483	0	0%
Redevance examens et concours	1 048	1 048	0	0%
Ristournes délivrances diplômes et médailles	314	314	0	0%
Ristournes autorisation emplois des étrangers	68	68	0	0%
Ristournes contrôles DG Travail	475	475	0	0%
Fonds souverain RG	3 783	4 983	1 200	32%
Procédures judiciaires	922	922	0	0%
Ristournes DGCC	432	432	0	0%
Ristournes CNLCEI	0	0	0	-

36Agrément PME	36	36	0	0%
Mise en débet Cour des Compte	-	1 563	1 563	-
ADP ARCEP	0	4 015	4 015	-
ADP ANINF	0	6 823	6 823	-
Riposte Covid-19 (Produit des tests PCR)	184	37	-147	-80%

Source : DGBFIP

4.1.8. Les dépenses de transfert

Les dépenses de transferts sont projetées à 352,2 milliards FCFA contre 255,8 milliards FCFA dans la LFI 2023, soit une augmentation de 96,4 milliards FCFA, liée notamment au relèvement de l'enveloppe consacrée aux bourses (+48,6 milliards FCFA dont 12,1 milliards FCFA sont destinés aux élèves du secondaire), ainsi qu'au soutien des produits pétroliers (+29,9 milliards FCFA).

Cette variation à la hausse s'expliquerait principalement par le relèvement du soutien aux prix des produits pétroliers (+29 milliards FCFA), l'inscription des dépenses de bourses du supérieur à leur niveau réel (+36,4 milliards FCFA) ainsi que la prise en compte du retour des bourses au secondaire (12,1 milliards FCFA), la restauration des étudiants (3,9 milliards FCFA), la prise en charge des frais d'écolage et la gratuite des inscriptions (10,9 milliards FCFA), la subvention de la farine (2 milliards FCFA).

Sur le plan de l'accompagnement à l'éducation, la mesure de gratuité des frais d'inscription (3,4 milliards FCFA) serait traduite dans le budget de l'Etat pendant que la prise en charge des frais d'écolage des élèves orientés dans les établissements privés se poursuivrait (7,5 milliards FCFA).

Tableau 19: Les dépenses de transfert (En millions de FCFA)

Titres et catégories	LF 2023	PLF 2024	Ecart PLF 2024/LF 2023	
			Valeur	%
Titre 4. Dépenses de transfert	255 784	352 219	96 434	38%
<i>Soutien des prix des produits pétroliers</i>	45 100	75 000	29 900	66%
<i>Soutien à la farine</i>	0	2 000	2 000	-
<i>Bourses</i>	43 700	92 284	48 584	111%
<i>Restauration des apprenants</i>	4 500	8 411	3 941	88%
<i>Cotisations internationales</i>	8 800	10 931	2 131	24%
<i>Frais d'écolage</i>	-	7 500	7 500	-
<i>Gratuité des inscriptions</i>	-	3 367	3 367	-
<i>Elections</i>	11 100	0	-11 100	-100%
<i>Subventions opérateurs de transport</i>	4 500	3 571	-929	-21%
<i>Dépenses sociales</i>	21 317	13 465	-7 852	-37%
<i>Filets sociaux</i>	3 927	3 927	0	0%
<i>Personnes âgées</i>	1 350	1 350	0	0%
<i>Gratuité des accouchements</i>	9 976	1 125	-8 852	-89%
<i>Samu Social</i>	1 663	1 663	0	0%
<i>FID (Voiries provinciales)</i>	10 000	0	-10 000	-100%
<i>Subventions collectivités locales</i>	16 442	16 442	0	0%
<i>Dépenses transversales</i>	4 495	4 495	0	0%
<i>Institutions et autorités</i>	6 115	6 115	0	0%
<i>Structures sanitaires</i>	14 765	15 338	573	4%
<i>Œuvres Universitaires</i>	8 830	8 830	0	0%
<i>Universités et grandes écoles</i>	959	1 649	690	72%
<i>Part patronales CNAMGS</i>	13 100	16 100	3 000	23%
<i>Autres opérateurs</i>	6 435	23 895	17 460	271%
<i>Dons fonctionnement</i>	10 565	8 231	-2 335	-22%

Source : DGBFIP

4.1.9. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'établiraient à 497,8 milliards FCFA contre 297,6 milliards FCFA inscrits dans la LFI 2023, soit une hausse de 200,2 milliards FCFA. Cette hausse est une conséquence de l'inscription dans le budget de l'Etat des dépenses prioritaires du CTRI au profit des secteurs de la route, de l'éducation, de la santé, des transports (236,8 milliards FCFA).

Tableau 20: Les dépenses d'investissement (En millions FCFA)

Titres et catégories	LF 2023	PLF 2024	Ecart PLF 2024/LF 2023	
			Valeur	%
Titre 5. Dépenses d'investissement	297 608	497 802	200 194	67%
<i>Financements sur ressources propres</i>	161 778	344 781	183 003	113%
<i>En cours</i>	5 419	24 723	19 304	356%
<i>Développement</i>	5 419	24 723	19 304	356%
<i>CTRI</i>	0	220 751	220 751	-
<i>Elections</i>	27 884	0	-27 884	-100%
<i>ADP Zones instables ferroviaires</i>	4 123	4 123	0	0%
<i>Projets fonds de concours PID-PIH</i>	26 711	30 247	3 537	13%
<i>Projets CTRI</i>	-	16 000	16 000	-
<i>Dons projets</i>	4 692	1 000	-3 692	-79%
<i>Financements extérieurs</i>	100 304	117 650	17 346	17%

Source : DGBFIP

4.1.10. Les autres dépenses

Les autres dépenses, en baisse de 1,0 milliards FCFA par rapport à 2023, se situeraient à 46,9 milliards FCFA. Elles consacrent 10 milliards FCFA pour le remboursement des petits épargnants de PostBank et 18 milliards pour le paiement des rappels dus aux agents publics.

Dans ce périmètre, le conflit homme-éléphant bénéficierait de 1,1 milliard FCFA pour la prise en charge des populations rurales victimes.

Tableau 21: Les autres dépenses (En millions de FCFA)

Titres et catégories	LF 2023	PLF 2024	Ecart PLF 2024/LF 2023	
			Valeur	%
Titre 6. Autres dépenses	47 933	46 872	-1 061	-2%
<i>Intérieurs-AJE</i>	13 000	13 000	0	0%
<i>Protocoles transactionnels</i>	5 175	7 000	1 825	35%
<i>Condamnations pécuniaires</i>	3 171	3 000	-171	-5%
<i>Dont Eaux et Forêts</i>	72		-72	-100%
<i>Séquestres</i>	811	1 000	189	23%
<i>Autres</i>	3 843	2 000	-1 843	-48%
<i>Restructuration des entreprises</i>	10 933	14 750	3 817	35%
<i>Remboursements épargnants de la PostBank</i>	0	10 000	10 000	-
<i>PostBank</i>	0	3 796	3 796	-
<i>Africa n°1</i>	0	387	387	-
<i>Autres restructurations</i>	10 933	567	-10 366	-95%
<i>Divers</i>	24 000	19 122	-4 878	-20%
<i>Dettes aux agents de l'Etat (Rappels)</i>	5 000	18 000	13 000	260%
<i>Dont ISR</i>	2 000	0	-2 000	-100%
<i>Autres contentieux</i>	19 000	1 122	-17 878	-94%
<i>Contentieux Electoral</i>	16 000	0	-16 000	-100%
<i>Conflit Homme-Eléphant</i>	2 000	1 122	-878	-44%
<i>Autres divers contentieux</i>	1 000	0	-1 000	-100%

Source : DGBFIP

4.1.11. Les comptes d'affectation spéciale (CAS)

Tableau 22: L'équilibre des comptes d'affectation spéciale (En millions de FCFA)

	LF 2023		PLF 2024		Ecart PLF 2024/LF 2023	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Valeur	%
	177 197	177 197	234 298	234 298	57 100	32%
Pensions	78 256	78 256	99 033	99 033	20 776	26%
Prestations familiales	16 500	16 500	18 000	18 000	1 500	9%
Promotion audiovisuelle et cinématographique	2 130	2 130	1 723	1 723	-408	-19%
Promotion du sport	9 008	9 008	8 588	8 588	-420	-5%
Formation pour l'emploi	3 073	3 073	2 683	2 683	-390	-13%
Service universel des communications électroniques	2 453	2 453	3 808	3 808	1 355	55%
Valorisation du patrimoine de l'Etat	22 581	22 581	24 476	24 476	1 895	8%
Financement de l'habitat	8 777	8 777	8 893	8 893	116	1%
Service public de l'eau et de l'électricité	8 014	8 014	8 014	8 014	0	0%
Salubrité publique	7 224	7 224	8 989	8 989	1 765	24%
Entretien du patrimoine routier de l'Etat	19 181	19 181	50 091	50 091	30 910	161%

Source : DGBFIP

Les CAS retracent les opérations budgétaires financées au moyen des recettes particulières en lien direct avec les dépenses concernées.

L'ensemble des comptes d'affectation spéciale s'équilibre en recettes et en dépenses à 234,3 milliards FCFA contre 177,2 milliards FCFA dans la LF 2023, soit une augmentation de 57,1 milliards FCFA. Cette hausse est principalement portée principalement par les CAS "Pensions" (+20,8 milliards FCFA) et "Entretien du patrimoine routier de l'Etat" (30,9 milliards FCFA) avec la prise en compte de la Redevance de gestion du spectre des fréquences radioélectriques (852,8 millions) et celle de Navigation Intérieure (RNI à 1,7 milliard FCFA), ainsi que les dépenses y relatives.

4.1.12. Les comptes spéciaux

Les comptes spéciaux comprennent les comptes d'affectation spéciale et le compte commerce. Ces comptes spéciaux, regroupés en 12 missions, s'équilibrent en recettes et en dépenses à 237,7 milliards FCFA, dont près de la moitié consacrée aux comptes sociaux (117,0 milliards), pour une augmentation de 57,1 milliards FCFA. Ils sont décomposés par titre comme suit :

- 17,6 milliards FCFA en dépenses de biens et services, en hausse de 1,9 milliard par rapport au budget 2023. Ces dépenses sont destinées au développement du sport (4,3 milliards FCFA), à la valorisation du patrimoine de l'Etat (2,9 milliards FCFA) et à la fourniture des services d'eau et d'énergie des collectivités locales (2,4 milliards FCFA) ;
- 122,9 milliards FCFA en dépenses de transferts, en augmentation de 26,4 milliards essentiellement orientés vers le financement des pensions (99,0 milliards FCFA), des prestations familiales (18 milliards FCFA) et de la collecte et traitement des ordures (5,9 milliards FCFA) ;
- 97,2 milliards FCFA en dépenses d'investissement, en accroissement de 31,8 milliards FCFA. L'entretien routier (47,8 milliards FCFA), la valorisation du patrimoine de l'Etat (21,6 milliards FCFA), le financement de l'Habitat (7,1 milliards FCFA) et la promotion du sport (4,3 milliards FCFA) absorbent l'essentiel de ce poste.

Tableau 23: Les comptes spéciaux (En millions de FCFA)

	LF 2023		PLF 2024		Ecart PLF 2024/LF 2023	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Valeur	%
Comptes de commerce	3 389	3 389	3 389	3 389	0	0%
Comptes d'affectation spéciale	180 586	177 197	234 298	234 298	57 100	32%
TOTAL	183 975	180 586	237 686	237 686	57 100	32%

Source : DGBFIP

4.1.13. Les compte de commerce

Les comptes de commerce retracent les opérations à caractère industrielles et commerciales effectuées à titre accessoire par des services de l'Etat non dotés de la personnalité morale. Les évaluations des recettes et prévisions de dépenses de ces comptes ont un caractère indicatif. Ils doivent être présentés et exécutés en équilibre.

Pour l'exercice 2024, le compte de commerce « développement durable de la pêche et de l'aquaculture » qui a pour objet, l'industrialisation de la filière thon n'enregistrerait aucune variation et s'équilibrerait en recettes et en dépenses à 3,4 milliards FCFA.

Tableau 24: L'équilibre du compte de commerce (En millions de FCFA)

	LF 2023		PLF 2024		Ecart PLF 2024/LF 2023	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Valeur	%
Développement durable de la pêche	3 389	3 389	3 389	3 389	0	0%
TOTAL	3 389	3 389	3 389	3 389	0	0%

Source : DGBFIP

4.2. Les opérations de financement et de trésorerie

Les opérations de trésorerie et de financement retracent les ressources et les charges de trésorerie et de financement. Celles-ci affichent des niveaux respectifs de 1 326,6 milliards FCFA et 1 487,9 milliards FCFA, soit un solde de -161,3 milliards FCFA équilibrant celui des opérations budgétaires arrêté à 161,3 milliards FCFA.

4.2.1. Les charges de financement et de trésorerie

Les charges de trésorerie et de financement se chiffraient à 1 487,9 milliards FCFA contre 1 373,6 milliards FCFA dans la LFI 2023, soit une hausse de 114,3 milliards FCFA. En dépit de la contraction constatée sur les autres amortissements (-40,4 milliards FCFA) et les amortissements du secteurs bancaires (-15,3 milliards FCFA).

Tableau 25: Les charges de financement et de trésorerie (En millions de FCFA)

	LF 2023	PLF 2024	Ecart PLF 2024/LF 2023	
			Valeur	%
Amortissement dette extérieure	678 827	836 549	157 721	23%
Emprunts extérieurs-courants	678 827	836 549	157 721	23%
Bilatéraux	95 994	104 235	8 241	9%
Multilatéraux	172 166	299 711	127 545	74%
Banques	67 171	47 965	-19 206	-29%
Marché international	343 497	384 638	41 142	12%

Amortissement des prêts du secteur bancaire	532 648	517 353	-15 295	-3%
Intérieur-DGD	532 648	517 353	-15 295	-3%
Emprunts intérieurs-courants	532 648	517 353	-15 295	-3%
Banques	78 071	69 767	-8 304	-11%
Moratoires	103 454	25 000	-78 454	-76%
Marchés Financiers	351 123	422 586	71 463	20%
Autres amortissements	150 607	110 237	-40 370	-27%
Bons du Trésor Assimilables (BTA)	10 000	0	-10 000	-100%
Instances Trésor de la période précédente	79 507	90 070	10 564	13%
Arriérés de TVA Hors Pétrole	11 100	9 075	-2 025	-18%
Arriérés de TVA Pétrole	50 000	11 092	-38 908	-78%
Total Amortissements	1 362 083	1 464 139	102 057	7%
Prêts et avances	11 507	23 799	12 292	107%
Fonds Souverain de la RG	11 507	3 235	-8 272	-72%
Dépôts BEAC	-	20 564	20 564	-
Total	1 373 590	1 487 938	114 348	8%

Source : DGBFIP

4.2.2. Les ressources de financement et de trésorerie

Les ressources de trésorerie et de financement s'établiraient à 1 326,6 milliards FCFA contre 1 152,9 milliards FCFA dans la LF 2023, soit une hausse de 11% (173,7 milliards FCFA) en lien avec les émissions de titres publics (270,6 milliards FCFA) et ce, en dépit de la contraction enregistrée sur les tirages (-95,8 milliards FCFA).

Tableau 26: Les ressources de financement et de trésorerie (En millions de FCFA)

	LF 2023	PLF 2024	Ecart PLF 2024/LF 2023	
			Valeur	%
Tirages	228 330	132 500	-95 830	-42%
Tirages sur conventions en cours	85 454	117 650	32 196	38%
Tirages sur nouvelles conventions	14 850	0	-14 850	-100%
Tirages sur prêts programmes	128 026	14 850	-113 176	-88%
Fonds Monétaire International	57 420	0	-57 420	-100%
Agence Française de Développement	22 958	0	-22 958	-100%
BAD	32 798	0	-32 798	-100%
BADEA	14 850	14 850	0	0%
Droits de Tirages Spéciaux	40 000	0	-40 000	-100%
Emissions de titres publics	777 500	1 048 055	270 555	35%
Emissions de titres publics sur le Marché international	327 500	469 886	142 386	43%
Emissions de titres publics sur le Marché intérieur	450 000	578 169	128 169	28%
Financement non bancaire	107 083	146 071	38 988	36%
Règlement arriérés fiscaux	0	10 000	10 000	-
Accumulation des instances	107 083	136 071	28 988	27%
Total	1 152 914	1 326 626	173 713	15%

Source : DGBFIP

5. Cadrage Macro-économique et Budgétaire à Moyen Terme (CBMT) – 2024-2026

Les informations à moyen terme (2024-2026) qui figurent ci-après, ont été projetées sur la base des données disponibles à fin juin 2023. Ces projections ne prennent donc pas en compte les orientations et objectifs clés arrêtés par les Autorités du Comité de Transition et de la Restauration des Institution (CTRI). La finalisation en cours du Programme National de Développement de la Transition (PNDT) permettra une mise à jour rapide du CBMT 2024-2026.

5.1. Perspectives macroéconomiques 2024-2026

5.1.1. Sources de la croissance

Sur la période 2024 – 2026, la croissance économique resterait vigoureuse (+2,9% contre +2,4% sur la période 2021 – 2023). Cette situation est tirée par le dynamisme du secteur hors – pétrole (+3,3% en moyenne) malgré le repli du secteur pétrolier, conséquence du déclin des champs matures.

Ainsi, face aux défis majeurs liés à la conjoncture internationale, l'économie nationale devrait se consolider à la faveur de la poursuite des mesures de diversification sur la période. Dans ce contexte, la croissance du PIB serait portée principalement, du côté de l'offre par l'agriculture, le bois, les mines, les industries manufacturières, les travaux publics, les services et les transports, et du côté de la demande par les investissements, la consommation finale et les exportations.

Branche Agriculture, Elevage et Pêche : sur la période 2024-2026, l'agriculture resterait un des moteurs de notre activité avec une croissance moyenne de +4,4%. Elle bénéficierait des mesures de soutien pour le renforcement alimentaire, notamment avec la poursuite du PDAR-FIDA et du Programme GRAINE Phase 1 (PAPG1). A cela s'ajoute l'opérationnalisation des cinq (5) grandes Zones Agricoles à forte Productivité (ZAP) et des deux (2) ZAP de Bitam et Souba qui devrait contribuer à l'augmentation de la production des cultures vivrières. Aussi, l'intensification de la production de l'agriculture de rente devrait-elle également favoriser cette situation. La production d'huile de palme se situerait à 188.836 tonnes en moyenne sur la période 2024 – 2026. En ce qui concerne le domaine de la pêche, les mesures de soutien à la transformation locale du thon se concrétiseraient par la hausse de la production de cette branche (+2,0% en moyenne).

Filière bois : le Gouvernement poursuivra le processus d'industrialisation de la filière bois notamment en privilégiant les activités de la 2ème et 3ème transformation du bois. L'amélioration de l'écosystème de l'amont forestier (certification de la légalité des structures forestières, déploiement du système national de traçabilité du bois, hub continental, etc.) ainsi que le renforcement des unités de transformation avec la montée en puissance des zones d'investissement spécial contribuerait à améliorer la production de cette branche. La production industrielle passerait de près de 1,5 million tonnes en 2023 à 1,9 million tonnes à l'horizon 2026.

Secteur minier : sur la période, le dynamisme de cette branche relèverait du renforcement de sa stratégie de développement grâce aux grands projets d'investissement initiés dans l'exploitation de manganèse, du fer et de l'or. La montée en puissance de la production des plateaux de Bangombé et d'Okouma, ainsi que l'accélération de la production d'Okondja (grâce au changement de fonctionnement de l'usine), de Franceville et l'entrée en production du gisement de Mounana expliqueraient les performances des mines. Aussi, la production de manganèse atteindrait-elle un niveau de 12,8 millions de tonnes en 2026 contre 11,0 millions de tonnes en 2023. A cela s'ajoute l'exploitation de l'or (Etéké, Minkébé, Koumba) et les projets de renforcement du fer (Belinga, Baniaka, Milingui) qui renforceraient la production de cette branche. Sur la même période, l'activité de transformation du manganèse se consoliderait grâce à l'accroissement de la production de l'oxyde de manganèse en remplacement du manganèse métal. La production passerait de 50.761 tonnes en 2023 à 57.960 tonnes à l'horizon 2026.

Secteur de l'eau et de l'électricité : sur la période 2024-2026, le Gouvernement poursuivra son objectif d'augmenter les capacités de production d'électricité et d'eau et d'étendre les réseaux de distribution afin d'améliorer les conditions de vie de la population et le cadre de travail des industriels. Cela se traduira par les travaux de construction d'une usine de production d'eau potable d'une capacité de 140.000 m3, des centrales à

gaz, des barrages hydroélectriques (Ngoulmendjim, Dibwangui, Kinguéle Aval) et de centrales solaires photovoltaïques, à travers des partenariats public-privé. En vue de favoriser le renforcement de la production d'eau et d'électricité à l'horizon 2026, le Gouvernement entend également continuer la mise en œuvre du programme intégré pour l'alimentation en eau potable et l'assainissement de Libreville (PIAEPAL) et du projet d'accès aux services de base en milieu rural et le renforcement des capacités (PASBMIR). Tout ceci permettrait de répondre au stress hydrique et de résorber le déficit hydraulique sur le territoire national.

Bâtiments et Travaux Publics : la poursuite des chantiers initiés sur la période 2021-2023 viendrait soutenir la production du secteur. L'aménagement des bassins versants à Libreville et Port-Gentil, la réalisation et/ou la finalisation des tronçons routiers (FORASOL-MBEGA, OVAN-MAKOKOU, etc.) constitueraient les principaux vecteurs de croissance du secteur. La poursuite des réalisations de la Transgabonaise, notamment avec les travaux de réhabilitation de la section Nsilé-Bifoun-Ndjolé et ceux du tronçon Mikouyi-Franceville devraient permettre d'accroître la production du secteur sur la période 2024-2026.

Transport : les transports bénéficieraient des projets de réalisation et de réhabilitation de la voie ferrée, de construction de la Zone Industrielle du Port à Bois (ZIPOBO) et des gares maritimes (Libreville, Port-Gentil, Lambaréné, Mayumba).

5.2. Profil de la croissance et de l'inflation

Sur la période 2024-2026, l'activité économique nationale serait marquée par une consolidation de ses performances. Le produit intérieur brut progresserait en moyenne de 2,9%. Cette croissance serait portée principalement par les activités du secteur hors-pétrole (3,3%).

Côté ressources, tous les secteurs contribueraient positivement à cette croissance sur la période.

L'activité du **secteur primaire** progresserait en moyenne de 3,1% sur la période. Cette bonne performance proviendrait essentiellement des branches Agriculture, Elevage et Pêche (+4,8% en moyenne), Exploitation forestière (+7,9% en moyenne), et Mines (+5,0% en moyenne). Ce secteur contribuerait en moyenne de 0,9 point à la croissance du PIB.

Le dynamisme du **secteur secondaire** (+4,1% en moyenne), résulterait principalement de la progression des Industries du bois (+7,5%), des Autres industries (+5,6%), des BTP (+4,6%) et de l'Electricité et Eau (+4,4%). Ce secteur contribuerait en moyenne à 1,2 point à la croissance réelle du PIB.

Par ailleurs, la bonne tenue du **secteur tertiaire** (+3,2% en moyenne), proviendrait de l'ensemble de ses branches, notamment le Transport et Communication (+3,7%), les Services (+2,9%), le Commerce (+2,5%) et les Services bancaires et assurances (+2,5%). Ce dynamisme attendu contribuerait en moyenne à 0,9 point à la croissance du PIB.

Du point de vue des emplois, la croissance serait soutenue en moyenne par la demande extérieure (+3,4%) et intérieure (+1,7%) sur la période 2024-2026.

L'accroissement de la **demande extérieure** résulterait notamment de la hausse des exportations des produits hors-pétrole (+7,1% en moyenne), en liaison avec la fermeté de la demande de nos principaux partenaires économiques (Chine, Union Européenne). En effet, les exportations des produits de rente, du bois transformé et des mines augmenteraient respectivement de +8,6%, +6,9% et +5,3%.

Le raffermissement de la **demande intérieure** est consécutif au relèvement de l'investissement (+2,2% en moyenne) en lien avec l'exécution des projets d'investissement public (+1,7%) et privé (+2,1%). En outre, la consommation totale se consoliderait à 1,3% en moyenne, sous l'effet de la hausse de la consommation des ménages (+0,6%) et de la consommation publique (+1,5%).

Une inflation en deçà de la norme communautaire. Le taux d'inflation mesuré par l'indice des prix à la consommation devrait se situer à 2,2% en moyenne sur la période 2024-2026. Cette atténuation des tensions inflationnistes, comparativement à la période 2021-2023 (+2,8%), serait tributaire du renforcement des mesures de lutte contre la vie chère.

5.2.1. Réformes et performances sectorielles

a. Réformes

Depuis 2017, le Gouvernement a signé avec le Fonds Monétaire International (FMI) le Mécanisme élargi de crédit (MEDC) à travers le mémorandum de politiques économiques et financières (MPEF) qui contient les engagements de l'État.

Dans la continuité de la mise en œuvre des réformes budgétaires contenues dans le dernier mémorandum, les réformes structurelles se poursuivent dans les domaines suivants :

- **Sur les financements innovants**

Le Gabon ne profite pas suffisamment des financements climatiques et environnementaux, au regard du rôle qu'il joue au niveau mondial grâce à sa forêt. A cet effet, les autorités visent le développement d'une analyse fine des flux de financements et des contraintes afin de dresser une feuille de route globale et opérationnelle en vue de l'amélioration de l'accès aux financements verts.

Aussi, les conclusions de la COP 15 de décembre 2022 ont permis à plus de 190 États, dont le Gabon, de bénéficier d'un accord visant à protéger 30% de la planète d'ici à 2030 et à débloquer chaque année une aide financière de 30 milliards de dollars au bénéfice des pays en développement pour soutenir leurs politiques de conservation.

Dans ce même élan, conformément aux recommandations du One Forest Summit de Libreville (1-2 mars 2023), en contrepartie de l'engagement des pays forestiers, la communauté internationale mettra à disposition plus de financements, en sus d'un mécanisme de rémunération des services rendus par la nature gardée intacte, notamment la séquestration du carbone.

- **Sur la gestion des finances publiques**

Les autorités visent, entre autres :

- la mise en place d'un comité de suivi de la réforme de la gestion des finances publiques ;
 - l'élaboration d'un plan global de réforme de la gestion des finances publiques ;
 - la mise en place du dispositif de contrôle interne avec la préparation des projets de décret fixant les principes généraux des contrôles interne budgétaires et de gestion ;
 - l'intégration complète des plans d'engagement dans le système informatique d'exécution budgétaire ;
 - la finalisation de la mise en œuvre de la nomenclature fonctionnelle ;
 - la mise en œuvre de la comptabilité d'analyse des coûts des actions en vue de développer des méthodes de justifications au 1er franc ;
 - la mise en œuvre effective de la comptabilité matière ;
 - l'élaboration d'un marquage type dans le budget de l'Etat, par :
 - la budgétisation sensible à l'enfant (BSE) ;
 - la budgétisation sensible au genre (BSG) ;
 - la budgétisation sensible aux changements climatiques (BSCC).
 - l'élaboration du tableau des opérations financières de l'Etat (TOFE) pour l'ensemble du secteur public selon la nouvelle classification Manuel des statistique des finances publiques (MSFP) de 2014 dès janvier 2024.
- **Sur la gestion des investissements publics (GIP)**

Les défaillances structurelles dans l'organisation et les procédures de planification des investissements publics emmèneront les autorités à poursuivre les actions dans :

- le renforcement des capacités des agents publics sur la planification, le suivi et l'évaluation des investissements publics ;

- l'élaboration d'un projet de décret sur la GIP ;
- l'élaboration d'un manuel du cycle des investissements ;
- l'élaboration d'un programme d'investissement public (PIP).
- **Sur la surveillance des établissements publics.**

Le Gouvernement renforcera la gouvernance des entreprises publiques afin de favoriser le pilotage stratégique et la transparence. Cela aura pour effet, la communication régulière de leurs informations financières et stratégiques aux ministères financiers dans le cadre d'un exercice de la tutelle plus efficace.

Ceci passera par l'élaboration d'un cadre de suivi des établissements publics et d'un manuel de règles de bonne gouvernance financières des établissements publics et des collectivités locales.

- **Sur les risques budgétaires.**

Dans le cadre d'un accompagnement dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un processus d'évaluation et de gestion des risques budgétaires, d'une part, et dans une meilleure transparence sur les passifs conditionnels de l'État, d'autre part, les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) ont organisé, sur la période 2021-2023, un programme de renforcement des capacités au profit des administrations économiques et financières.

Sur la période 2024-2026, le Gouvernement, avec l'appui des PTF, entend renforcer :

- **le cadre institutionnel de gestion et de suivi des risques budgétaires liés aux passifs conditionnels** à travers : (i) l'identification, l'analyse et la gestion des risques ; (ii) le développement des analyses quantitatives ; (iii) le cadre institutionnel de suivi et l'implication des différentes administrations ;
- **le cadre institutionnel de suivi des risques budgétaires liés aux établissements publics** à travers : (i) l'identification, l'analyse et le suivi des risques liés aux établissements publics ; (ii) l'évaluation des besoins en termes de données et l'amélioration du suivi de l'information ; (iii) le renforcement du reporting et de la communication ;
- **le cadre de gestion et de suivi des risques budgétaires liés aux garanties et aux prêts de l'État** à travers : (i) l'identification, l'analyse et le suivi des risques liés aux garanties / prêts ; (ii) l'évaluation des besoins en termes de données et l'amélioration du suivi de l'information ; (iii) le renforcement du reporting et de la communication.

De même, le Gouvernement Poursuivra l'amélioration du suivi des risques budgétaires liés aux Partenariats Publics et Privés.

- **Sur le suivi des recettes affectées**

L'exhaustivité dans le suivi budgétaire des recettes affectées entamée en 2017 reste une priorité pour les années à venir. A cet effet, le Gouvernement ambitionne toujours d'améliorer le suivi de l'exécution des comptes spéciaux et des attributions de produits. Ceci se matérialisera par :

- la poursuite de l'intégration des recettes affectées dans le processus budgétaire, de façon à rendre exhaustive les informations publiées dans les rapports trimestriels sur l'exécution du budget ;
- la prise en compte dans les systèmes d'information (VECTIS et e-BOP) et l'implémentation dans les établissements gestionnaires des recettes affectées ;
- la mise en place des instruments visant à garantir la transparence dans l'exécution des recettes affectées en vue de rationaliser leur mode de gestion.

- **Sur le renforcement de la transparence dans la gestion publique**

Afin de renforcer la confiance des citoyens et des investisseurs, des actions seront conduites, à savoir :

- l'élaboration et la publication régulière du rapport trimestriel d'exécution budgétaire (RTEB) ;
- l'augmentation des informations budgétaires et financières mises à la disposition du public par l'accès en ligne de la documentation y relative ;

- la systématisation de la publication des offres et des attributions de marché, quelle que soit la procédure, dans le journal des marchés publics (en ligne) en indiquant les bénéficiaires ;
- la divulgation des contrats et licences fixant les conditions d'exploitation du pétrole, du gaz et des minerais, conformément à l'exigence 2.4 de la norme ITIE 2019. C'est dans ce cadre que la feuille de route pour la transparence des contrats (plan qui vise à divulguer de façon progressive les informations sur une plateforme accessible) a été officiellement transmise aux autorités du ministère de tutelle le 19 avril 2023.

- **De la rationalisation des dépenses de l'Etat**

Le Gouvernement entend renforcer la réforme budgétaire, consolider la discipline budgétaire et poursuivre l'assainissement des finances publiques. Ainsi, il s'agira de :

- procéder à la mise en œuvre des mesures concourant à la maîtrise de la masse salariale, en mettant l'accent sur l'introduction des conférences de répartition des postes budgétaires pour une meilleure planification des entrées en tenant compte des spécificités (profils, effectifs, etc.) des administrations sectorielles ;
- poursuivre les mesures de rationalisation des dépenses en mettant un accent sur les consommations publiques en eau, électricité et téléphone et sur les dépenses relatives aux services publics personnalisés et autorités administratives indépendantes ;
- poursuivre l'amélioration du mode de présentation des états financiers des SPP et des Collectivités locales afin de parvenir à maîtriser la structuration des subventions accordées par l'Etat ;
- poursuivre les actions sur l'amélioration de la qualité de la programmation des investissements et la gouvernance des projets. Dans ce cadre, et au-delà des progrès réalisés au cours des deux dernières années, le système de gestion des investissements publics existant sera amélioré, notamment par (a) l'adoption du décret sur la Gestion des Investissement Publics ; (b) l'abandon des procédures exceptionnelles d'exécution des dépenses ; (c) la mise en place d'une gestion en AE/CP des projets d'investissements publics.
- continuer dans l'amélioration du recouvrement des créances contentieuses de l'Etat.

b. Performances sectorielles, défis et priorités

Dans un contexte de ralentissement de la croissance mondiale à 2,8% en 2023 (selon les PEM, avril 2023), l'activité économique nationale poursuivrait son expansion en 2023 et sur la période 2024-2026. Cette expansion, qui nécessite une optimisation de la mobilisation de nos recettes budgétaires, se traduira par la poursuite de différentes réformes envisagées dont les principales sont présentées selon les pôles de politique publique suivants :

- Affaires économiques ;
- Développement des infrastructures ;
- Développement humain et prospérité partagé ;
- Diversification et opportunités de croissance ;
- Services généraux, ordre et sécurité publics.

c. Les affaires économiques

Sur la période 2024-2026, le secteur reste marqué principalement par des engagements pris par l'Etat Gabonais auprès du Fonds Monétaire International (FMI) d'une part, et la nécessité d'assurer aux concitoyens des conditions de vie décente, d'autre part.

- **Finances publiques**

Pour la fiscalité intérieure, en vue d'optimiser le recouvrement des recettes fiscales, le Gouvernement entend mettre l'accent sur le recouvrement des restes à recouvrer (RAR), la lutte contre la fraude par des contrôles fiscaux et la lutte contre le secteur « informel » à travers l'ouverture d'un centre des impôts dans la commune d'Akanda et la conduite des campagnes de fiscalisation et de taxation dans certains marchés.

L'objectif poursuivi pour la fiscalité de porte est d'améliorer la mobilisation des recettes et la rationalisation de la dépense fiscale au travers entre autres des actions stratégiques suivantes :

- Renforcer les outils de collecte des recettes douanières : Elaboration des mécanismes pour la réduction de la dépense fiscale, Réorganisation au sein des bureaux centraux, des sections chargées du suivi des régimes suspensifs, Digitalisation de la procédure DIB/DEB ;
- Rationaliser les contrôles : Renforcement des contrôles sur la détention et la circulation des marchandises à régimes privilégiés, Renforcement des contrôles de surveillance sur les marchandises exportées de la ZERP ; Mise en œuvre des contrôles des compteurs fiscaux installés dans les champs pétroliers pour le suivi des régimes accordés.

- **Stratégie économique**

L'économie gabonaise fait face à des sorties de capitaux importants qui contribuent à déséquilibrer le compte des capitaux de la balance des paiements. Les montants faisant l'objet de ces transferts échappent le plus souvent au dispositif fiscal et au système bancaire. Cette fuite des capitaux constitue un obstacle à la mobilisation des ressources domestiques pour le développement au détriment de l'investissement intérieur.

Contrairement à certains pays de la CEMAC (Cameroun), le Gabon n'a toujours pas pris de mesures nationales en phase avec le règlement n°02/18/CEMAC/UMAC/CM du 21 décembre 2018 portant réglementation des changes dans les États de la CEMAC. Ce vide juridique accompagné de l'opportunisme des opérateurs économiques est à l'origine de la situation actuelle. Ainsi, en vue de lutter contre la prolifération des structures informelles, la Brigade Administrative et Financière devra être rendue opérationnelle sur la période 2024 – 2026. Celle-ci sera en charge des contrôles administratifs conformément au règlement n°02/18/CEMAC/UMAC/CM (aux articles 13,16, 19 et 20) d'une part, et de la lutte contre la prolifération des structures exerçant illégalement les activités de change (articles 22 du règlement des changes) mais également les activités de banque, d'autre part.

La mise en service de cette unité administrative contribuera, dans les années à venir, à :

- une meilleure mobilisation des ressources auprès de notre système financier national sans porter atteinte aux accords internationaux auxquels notre pays a souscrit ;
- la limitation/disparition des canaux illégaux de transferts de fonds ;
- une contribution substantielle aux recettes budgétaires de l'Etat à travers le droit de timbre, les frais de dossier et les pénalités ;
- au renforcement des capacités technique et administrative de la Direction Générale de l'Économie et de la Politique Fiscale (DGEFP).

Par ailleurs, le Projet de Développement des Statistiques (PDS) a permis de renforcer substantiellement les capacités de l'appareil statistique nationale. Cette initiative du Gouvernement par le biais d'un appui de la Banque Mondiale sur la période 2017 – 2023, a vu la réalisation de plusieurs activités. A quelques mois de la fin de cette initiative, le bilan peut être évoqué avec satisfaction : La rénovation de l'indice des prix à la consommation a été parachevée avec l'extension de la couverture de l'indice à l'ensemble du territoire national d'une part, et à l'adoption d'une nouvelle année de base d'autre part. Ce qui fait du Gabon, l'un des rares pays de la sous-région à avoir finalisé la migration de l'Indice des Prix à la Consommation (IPC) à l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC). Plusieurs opérations de collecte des données ont été conduites pour améliorer l'offre de production statistique : la deuxième Enquête Gabonaise sur l'Évaluation et le suivi de la Pauvreté (EGEP II) qui a permis d'apprécier les efforts du gouvernement en matière de lutte contre la pauvreté ; le Recensement Général de l'Agriculture (RGA), préparatoire à la mise en place du système d'information agricole de notre pays, l'Enquête Démographique et de Santé (EDSG III) qui a permis la production de certains indicateurs sur les Objectifs du Développement Durable, etc.

En plus de ces avancées notoires, vers la mise en place d'un appareil statistique plus performant, il y a la nécessité d'opérer les mues nécessaires sur le plan institutionnel. Cette démarche vise à mieux accompagner le Gouvernement, dans la prise de décision, en vue de l'atteinte des objectifs stratégiques définis par le Plan d'Accélération de la Transformation du Gabon. Sur la période 2024-2026, le Gouvernement devrait donc poursuivre la réforme du système statistique national :

- Après l'adoption et la promulgation de la loi sur le système statistique national, la prise de l'ensemble des décrets d'application et statuts des organes du système statistique national devrait intervenir au courant de la période. Cet effort sera en outre, accompagné de l'amélioration des conditions de travail des statisticiens, à travers l'érection d'un nouveau bâtiment devant abriter le siège du futur Institut National de la Statistique, dans le cadre du Projet Régional sur le Développement de la Statistique.
- La production des statistiques économiques ne sera pas en reste :
 - Dans le cadre du processus de mise en place des grands registres de l'Etat, le Répertoire National des Entreprises vient couronner les travaux du Recensement Général des Entreprises (RGE). A travers cet outil, le suivi de la conjoncture, l'amélioration de la couverture des comptes nationaux, le suivi de la démographie des entreprises, grâce au fichier unique de référence des entreprises vont être améliorées. Les travaux du répertoire national des entreprises dans sa phase d'élaboration et ses phases de mises à jour périodiques vont être finalisées durant la période ;
 - Le processus de modernisation de nos méthodes d'élaboration des comptes nationaux devrait être parachevée pendant la période. Le retard sur les comptes sous le SCN 93 devrait être résorbé de sorte à disposer les comptes de n-1 en Octobre de l'année n. Le passage au SCN2008 devrait être réalisé, la rétopolation des séries aussi. Ce qui permettra d'envisager les travaux sur les comptes infra annuels ;

En ce qui concerne les statistiques sociales :

- Les travaux du Recensement Général de la Population et des Logements (RGPL) vont être conduits et les résultats disponibles sur la période ;
- En outre, la troisième Enquête Gabonaise sur l'Evaluation de la Pauvreté (EGEP III) est, elle aussi programmée sur la période 2024 – 2026 ;
- S'agissant de la publication des données, une plateforme de gestion de base de données multisectorielles sur les statistiques courantes sera développée et rendu accessible à tous les utilisateurs, même externes. Elle sera gérée par l'organe national de la Statistique.

- **Commerce, PME et PMI**

Au niveau institutionnel et organisationnel, les réformes ont permis de développer une synergie de collaboration avec le secteur privé, dans la mise en œuvre des politiques publiques de promotion de l'entrepreneuriat, notamment au travers de :

- la création d'incubateurs sectoriels sur l'ensemble du pays ;
- l'opérationnalisation de la Société Gabonaise de Garantie ;
- le déploiement des antennes provinciales de la Chambre Nationale des Métiers de l'artisanat du Gabon sur l'ensemble du territoire.

Aussi, sur la période 2024-2026, le Gouvernement ambitionne de :

- développer un secteur privé prospère, compétitif, créateur de richesse et d'emplois de qualité ;
- faire des secteurs commerce et PME, des leviers de développement pour une croissance inclusive et durable, c'est-à-dire un secteur en OR (Opérationnel, Rentable et Responsable) ;
- renforcer les structures d'encadrement des PME ;
- renforcer les capacités d'accueil des incubateurs publics existants par leur déploiement à l'intérieur du pays, en partenariat avec le Pôle National de Promotion de l'Emploi (PNPE) dans le cadre du projet « La maison de l'autoentrepreneur » ;
- renforcer le dispositif des incubateurs sectoriels dans les domaines de l'agriculture, du bois et des hydrocarbures et de manières spécifiques dans les zones industrielles ;
- créer, dans le cadre d'un Partenariat public-privé (PPP), la Pépinière Nationale d'Entreprise devant héberger les incubateurs et un Accélérateur national ;
- opérationnaliser les trois (3) entités de la Chambre de Commerce ;
- faciliter l'accès des PME à la commande publique et privée (Charte de la sous-traitance, délivrance de l'Agrément PME) ;

- faciliter l'accès des PME aux financements par la création du Fonds de garantie ;
- lutter contre le secteur informel par la délivrance des cartes de commerçants et de l'entrepreneur ;
- créer un Parc d'expositions.

- **Economie numérique**

Depuis une dizaine d'années, le Gabon s'est lancé dans la construction des infrastructures numériques de rang mondial. Cette ambition a fait du Gabon, selon le classement de l'Union Internationale des Télécoms, le premier pays de la sous-région en matière de développement des TIC.

Toutefois, après avoir promulgué la loi sur les communications électroniques et la loi sur les transactions électroniques, déployé près de 2.000 km de fibre optique, apporté un deuxième câble international, mis en place un point d'échange internet, plusieurs actions restent à mettre en œuvre.

Deux provinces du pays (Ngounié et Nyanga) ne bénéficient toujours pas du Backbone national. Plus de 90% des bâtiments administratifs ne sont toujours pas câblés et le Datacenter actuel de l'Administration ne répond plus aux exigences requises pour ce type d'infrastructures. Ces manquements ont une incidence certaine sur le projet de la transformation numérique des services administratifs au même titre que tous les projets d'Eservice, car la transformation numérique repose sur une première couche essentielle qui est l'infrastructure numérique. Ainsi, sur le plan réglementaire, le Gouvernement entend finaliser l'élaboration du projet de loi sur la cybersécurité et la cybercriminalité ; le cadre juridique et réglementaire étant indispensable pour prévenir les risques et enjeux liés à l'innovation technologique.

Aussi, afin d'actualiser la stratégie de développement des infrastructures numériques, des études ont été réalisées et des réflexions menées sur les principaux axes suivants :

- la construction d'un Datacenter National, d'un Centre des Opérations de Sécurité (SOC) et d'un Centre d'Alertes et de Riposte (CERT) contre les attaques informatiques ;
- la poursuite de l'extension du Backbone National sur l'axe Sud-Ouest ;
- le déploiement d'une connexion haut débit dans les Universités et Grandes Ecoles ;
- le déploiement du projet du Service Universel qui consiste à couvrir 200 villages localisés dans les zones non couvertes par les réseaux de téléphonie ;
- la poursuite de l'extension du réseau de l'administration gabonaise (RAG) ;
- le choix d'une politique de diversification et de sécurisation de la connectivité internationale avec notamment l'arrivée du câble 2Africa ;
- le choix, sur la base des zones traversées par le Backbone, du déploiement par le secteur privé de la fibre optique à domicile et dans les bureaux (FTTx) ;
- l'extension du câblage des bâtiments administratifs.

Sur le plan du développement des services numériques et de l'innovation, il s'agira précisément de :

- vulgariser et promouvoir les services numériques afin de moderniser les relations usagers/administrations et inter administrations et contribuer au développement économique et social du pays ;
- développer un réseau de technopoles et d'incubateurs d'entreprises du numérique afin d'impulser l'entrepreneuriat et la croissance ;
- mettre en place une plateforme de production des données statistiques du numérique d'aide à la décision ;
- permettre l'accès aux services numériques de base à la population sur l'ensemble du territoire afin de garantir l'inclusion numérique et financière à tous (développement du Service Universel) ;
- mettre en place un cadre de collaboration et de concertation entre la société civile, le secteur privé, les collectivités locales, les universitaires, l'administration et la tutelle.

d. Développement des infrastructures

Dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs déclinés dans le Plan Stratégique Gabon Emergent (PSGE), notamment le désenclavement du Gabon et la modernisation des infrastructures de transport, d'une part, et pour

répondre aux exigences sans cesse croissantes des populations, d'autre part, le Gouvernement entend poursuivre les efforts entrepris dans la réalisation des grands projets d'infrastructures de transport ainsi que les travaux d'assainissement des bâtiments publics et équipements collectifs.

Volet Routier :

S'agissant des investissements mis en œuvre de 2020 à 2022, le bilan des réalisations et des acquis se présente ainsi qu'il suit :

- Etudes d'aménagement.

Elles ont été réalisées sur trois tronçons routiers qui mènent aux frontières, à savoir :

- études d'aménagement du tronçon Oyem – Assok Medzeng (37 Km) ;
- études d'aménagement du tronçon Kougouleu – Medouneu – frontière Guinée Equatoriale (168 Km) ;
- études d'aménagement du tronçon Makokou – Mékambo – Ekata (240 Km).

- Construction et équipements collectifs.

Entre 2020 et 2022, huit (8) projets ont été mis en œuvre. Il s'agit de :

- l'entretien des ouvrages d'assainissement dans les Communes de Libreville, d'Owendo et d'Akanda, avec la réalisation des travaux d'entretien des ouvrages d'assainissement des canaux en terre et bétonnés ainsi qu'une dizaine des points singuliers (zone de sur-inondation) ;
- l'aménagement du Bassin Versant de Nzenz-Ayong, avec la construction d'un mur de soutènement et d'une bretelle en pavés, les travaux de construction du pont n°3 dit « Pont EPI » (OH3), la réalisation d'un linéaire de 1,6 km en pavés de la Voie de Service ;
- l'aménagement du bassin versant de Terre Nouvelle, par la poursuite des travaux d'aménagement qui ont permis de traiter 1,2 km du canal en béton armé, l'achèvement des travaux du pont n°3 (OH3), la réalisation de 1,8 km de trottoirs en béton, la réalisation des caniveaux latéraux, des massifs (75) et glissières de sécurité (150) en béton armé pour l'éclairage public ;
- la réhabilitation de l'Assemblée Nationale et la reconstruction de son Hémicycle ;
- la réhabilitation du nouveau siège de la CEEAC ;
- la réhabilitation des Bâtiments et Hangars des Subdivisions des Travaux Publics ;
- la réhabilitation des Universités, Grandes Ecoles et Lycées, avec un taux d'avancement d'environ 85% pour la phase 1 (UOB, LNLN, LPIG et LTNOB) et 41% pour la phase 2 (USS et USTM). Le financement est assuré par le mécanisme PID/PIH ;
- la construction du marché de Franceville.

- Suivi des travaux d'infrastructures

Entre 2020 et 2022, les projets ci-après ont été suivis :

- construction de la Route Port Gentil – Omboué qui a été réceptionnée définitivement le 15 décembre 2020 après une période de garantie d'un an ;
- voiries du Grand Libreville, phase 1 : les travaux sont achevés et la réception définitive est effective ;
- voiries prioritaires du Grand Libreville, phase 2 : travaux démarrés en août 2022. La livraison de ces travaux est programmée pour septembre 2023 ;
- Transgabonaise (PK24-PK105), avec les travaux de réhabilitation et d'élargissement démarrés en 2021. Les sections (3, 4 et 5) PK40.2 – PK50.1, PK50.1-PK75.1 et PK75.1PK95 sont achevés ;
- programme des Voiries des capitales provinciales et départementales : le lancement des travaux a été effectué ;
- réhabilitation des voiries urbaines à Franceville, dans le Grand Libreville et dans l'Ogooué-Lolo : les travaux ont démarrés en septembre 2022 pour ce qui est de la voirie de Franceville ;

- travaux d'urgence des points à temps sur le tronçon Bifoun-Ndjolé : Travaux démarrés en octobre 2022.

- Entretien routier

De 2019 à 2021, les projets des travaux d'entretien des routes Makokou-Mounianguï-Okondja, Kougouleu-Mela-Medouneu et Akieni-Onga ont connu des difficultés dans leur exécution financière et physique. Ces travaux, qui ont essentiellement démarré en février 2021, sont actuellement en cours d'exécution (soit un avancement physique de 70% et un avancement financier global de 53%).

Sur la période 2024-2026, le Gouvernement entend, dans ce secteur :

- *En matière d'études*, le Ministère vise à disposer d'un portefeuille de projets matures susceptibles d'être financés par les partenaires techniques et financiers en vue de doter le pays d'infrastructures modernes, notamment dans la densification du bitumage des routes retenues dans le Schéma Directeur National d'Infrastructures. C'est ainsi qu'à moyen terme, l'Etat vise à disposer d'une banque d'études routières d'environ 800 km, à travers, notamment le PASIG. Pour le suivi de la réalisation des travaux, le Ministère ambitionne de relancer et d'achever les projets en arrêt depuis 2012. Dans le même temps, il s'agira de poursuivre les travaux d'amélioration des conditions de circulation à Libreville et ses environs, ainsi qu'à l'intérieur du pays.
- *Pour les projets d'assainissement*, tout comme ceux des bâtiments administratifs et d'équipements collectifs, l'objectif est l'amélioration des conditions de vie des populations afin de répondre aux attentes du « Pivote transverse » du Plan d'Accélération de la Transformation (PAT). La réalisation des ouvrages de collecte, de stockage et de drainage des eaux pluviales et de ruissellement contribue à l'amélioration du cadre de vie et des conditions d'hygiène des populations situées dans les zones inondables, surtout les couches les plus vulnérables (femmes enceintes, enfants, personnes à mobilité réduite, personnes âgées, etc.). Pour les exercices budgétaires 2024-2026, cinq (5) projets prioritaires à fort impact économique, social et environnemental sont programmés sur l'aménagement des bassins versants : (i) partie Aval de Nzeng-Ayong (1,7 Km) ; (ii) Lowé-IAI (7 Km) ; (iii) PortGentil (11 Km) ; (iv) Gué-Gué (11 Km) ; et (v) l'aménagement de la branche Pont Arborétum-GaboPrix-Nouvelle Cité de Nzeng Ayong (3,6 Km). A ces cinq (5) projets, s'ajoutera la création de douze (12) Brigades Mobiles à Libreville et dans toutes les capitales provinciales dont la mission sera de veiller à la sécurisation des Zones de Servitudes créées au voisinage des sites naturels et des ouvrages de collecte, de stockage et d'écoulement des eaux pluviales. Ensuite, suivra l'opérationnalisation des dites brigades. Aussi, la réalisation de ces projets entraînera inévitablement les déplacements des populations installées dans les zones d'intervention. De plus, des sites de réinstallation devront être aménagés en collaboration avec le Ministère en charge de l'Habitat en ce qui concerne la viabilisation des sites et la gestion foncière.
- *En matière d'entretien des routes*, l'octroi de financement pour les projets retenus et la poursuite des travaux d'entretien démarrés en 2021 permettra la mise en œuvre de la stratégie d'entretien du réseau routier. L'objectif principal visé est d'offrir un réseau sécurisé et circulaire en toute saison pour les usagers de la route sur toute l'étendue du territoire. A côté de cela, le Gouvernement envisage (i) procéder au remplacement progressif des ponts en bois par les ponts semi-définitifs ou définitifs, (ii) rendre fonctionnel les trois (3) bacs encore présents sur notre réseau, (iii) mettre en place un outil de surveillance du réseau fiable et fonctionnel, notamment la Banque de Données Routières Informatisée (BDRI), (iv) exécuter les travaux d'entretien des dépendances des routes bitumées pour une bonne visibilité des usagers, (v) équiper nos unités administratives de matériels performants pour tous types de travaux.
- *En matière de construction routières*, l'ambition est la poursuite des chantiers en arrêt sur toute l'étendue du territoire national : - Route Ovan-Makokou (98 Km) ; - Route Ndendé-Tchibanga (90,75 Km) ; - Route Moanda-Bakoumba (30 Km) ; (iv) - Route Forasol-Mbéga (21 Km). Il s'agira également de poursuivre les travaux de réhabilitation et d'aménagement de la Transgabonaise, ainsi que les travaux d'aménagement des voiries des capitales provinciales et départementales. Par ailleurs, le Gouvernement envisage de lancer les travaux d'aménagement des routes d'intégration sous-régionale, notamment : (i) Route Kougouleu-Medouneu (160 Km) ; (ii) Route Oyem-Assok Medzeng (37 Km) ; (iii) Route Makokou-Mekambo-Ekata frontière Congo (240 Km). Pour la réalisation de cet important programme, le département compte s'appuyer sur : - le Laboratoire National des Bâtiments et Travaux Publics du Gabon

(LNBTP-Gabon) pour assurer la qualité et la pérennité des ouvrages. Dans ce cadre, il serait nécessaire de doter cet établissement d'équipements géotechniques modernes (de mesure, d'études et d'essais) pour assurer ses missions ; - l'Ecole des Techniciens des Travaux Publics de Fougamou pour la formation et le recyclage des agents affectés à l'entretien routier (conducteurs d'engins, chauffeurs de camions lourds, mécaniciens, agents administratifs et autres techniciens de terrain).

- **Assainissement des bâtiments publics et équipements collectifs**

Pour ce qui est des bâtiments publics et équipements collectifs, les projets retenus visent l'amélioration de l'environnement professionnel et des conditions de vie des populations, afin d'atteindre les objectifs suivants :

- loger l'ensemble des administrations par la construction d'une cité administrative et la réhabilitation des bâtiments publics existants ;
- réduire le déficit en termes d'équipements collectifs par l'aménagement et la construction des espaces publics, des parkings publics, des centres de conférences modernes, des universités, des grandes écoles, des lycées, etc.

Ainsi, pour la période 2024-2026, le département ambitionne d'accompagner l'Etat pour l'identification des projets, les études architecturales et l'évaluation des travaux de réhabilitation et de construction des bâtiments administratifs et équipements collectifs, notamment les bâtiments abritant le Sénat, le CHU de Libreville, d'Owendo, d'Akanda et le CHU mère-enfant et la Fondation Jeanne EBORI.

- **Secteur Habitat et Logement**

Entre 2020 et 2022, et en dépit de l'absence de paiement de l'entreprise attributaire du marché pour la mise en place d'une base de données cadastrales unique, le Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme compte à son actif.

- la passation de quatre (4) marchés relatifs à (i) l'acquisition de matériel topographique. Le marché a été exécuté à 100% par l'entreprise attributaire malgré un montant à solder représentant 50% du montant du marché ; (ii) la production de 1 600 parcelles constructibles dans les lotissements « Le Pétrolier » (Tchengué) à PortGentil, Nianam (Kango) et YU6 (Akanda). Les travaux sont en cours d'exécution ; (iii) l'élaboration du Code de l'Urbanisme et de la Construction dont le démarrage du projet était prévu pour la première quinzaine du mois d'avril 2023 ; (iv) l'aménagement de la voie d'accès au lotissement Mibaka (Koulamoutou). Les travaux sont en cours d'exécution ;
- la réforme de l'Ecole Nationale du Cadastre et des Sciences Géographiques. Elle a consisté en la révision du cadre juridique, l'arrimage au système Licence-MasterDoctorat (LMD) et l'ouverture de nouvelles spécialités ;
- l'achèvement des travaux de six (6) villas pour le relogement à Bikélé des six (6) familles sinistrées du PK 8.
- Pour la période 2024-2026, la stratégie consistera à poursuivre les actions prioritaires inscrites dans le PAT et à mettre en œuvre les objectifs contenus dans la déclaration de politique générale du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, au titre du secteur Habitat.

A cet effet, les réformes envisagées sont l'expression de la vision actuelle du secteur Habitat, qui se décline en deux (2) volets : législatif (i) et technique (ii).

Le volet législatif

- l'adoption du Plan National d'Affectation des Terres (PNAT), processus de planification par lequel le Gouvernement établit et diffuse ses orientations en matière de gestion rationnelle des terres et des ressources du domaine de l'Etat ;
- l'adoption du Code de l'Urbanisme et de la Construction qui sera élaboré avec le concours d'un cabinet spécialisé, choisi dans le cadre d'un appel d'offres international. Il devrait permettre de réglementer les conditions d'occupation du sol assorties de sanctions pour les contrevenants. Il sera financé par des fonds propres ;
- l'élaboration du Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU), outil de planification urbaine qui fixe les orientations fondamentales de l'aménagement du territoire concerné au niveau d'une commune ou d'un ensemble de communes. Les SDAU des huit (8) Chefs-lieux de province de l'intérieur du pays ont été

élaborés par les cabinets KEIOS et GROUPE. Actuellement, le SDAU du « Grand Libreville » fait l'objet d'une actualisation pour prendre en compte les projets qui n'avaient pas été intégrés dans le SDAU initial de 2010 ainsi que les nouveaux projets induits par le développement de cette agglomération urbaine ;

- l'élaboration du Plan d'Occupation des Sols (POS), outil de planification urbaine qui fixe les règles générales et les servitudes d'utilisation des sols. Il est sous-tendu par le Coefficient d'Occupation des Sols (COS), qui détermine en fonction notamment de la capacité des équipements et de la nature des constructions à effectuer, la densité de construction admise dans chaque zone ou partie de zones ;
- la réalisation des études d'élaboration des cartes d'aptitude des aires urbaines ;
- l'élaboration des normes de solidité, de stabilité, des aciers et du béton.

Le volet technique

Il va permettre d'augmenter la production des titres par l'informatisation du traitement des demandes d'attribution. Cela se fera par :

- l'acquisition d'une ortho-photo, outil qui permettra l'actualisation et l'amélioration de l'image satellitaire des parcelles. Un cabinet spécialisé sera sélectionné par appel d'offres international ;
- le cadastrage du territoire à grande échelle et l'enregistrement systématique des terres avec l'aide d'une commission juridique chargée du traitement des litiges. Cette étape va permettre à ladite commission d'expurger tous les contentieux. Chaque parcelle sera cadastrée et sa destination fixée d'avance. Pour rattacher les levées topographiques, il faudra, après l'ortho-photo, organiser des actions sur le terrain en envoyant des enquêteurs qui vont arpenter tout le territoire et, confronter la superficie de la parcelle et son usage (destination) ;
- l'acquisition de nouveaux logiciels pour l'amélioration du Système d'Information Géographique (SIG) ;
- la mise en place d'une solution logicielle permettant le suivi des dossiers avec WEB Services ; • l'acquisition de matériel topographique de dernière génération ;
- l'acquisition de stations RTK en cours. Elles permettent des levées topographiques plus précises et plus rapides.

En outre, pour le secteur, les défis et priorités demeurent. Pour l'amélioration du cadre de vie, de l'image et de l'esthétique des villes gabonaises :

- élaborer une politique urbaine nationale inclusive et durable avec l'appui de Shelter Afrique et les Nations Unies ;
- élaborer une stratégie nationale de réduction des risques urbains et de lutte contre les nuisances et pollutions en ville ;
- élaborer un texte sur l'esthétique urbain, l'embellissement et le verdissement des villes gabonaises.

Pour la gestion foncière, domaniale et cadastrale :

- implémenter un cadastre national unique arrimé au Plan National d'Affectation des Terres (PNAT) et ainsi réduire les conflits fonciers ;
- arrimer le cadastre national aux nouveaux enjeux de la fiscalité foncière : la Contribution Foncière Unique (CFU) ;
- élaborer et faire adopter une loi d'orientation en matière foncière, domaniale et cadastrale.

Pour la normalisation et la réglementation urbaines :

- élaboration des outils de planification urbaine, à savoir : le Code de l'urbanisme et de la construction, les Schémas Directeurs d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) et les Plans d'Occupation des Sols (POS), dont l'application favorisera une meilleure occupation des sols et contribuera à l'embellissement des paysages urbains, tout en réduisant les litiges fonciers ;
- vulgariser et matérialiser, sur l'ensemble du territoire national, les outils de planification urbaine suscités et la réglementation y afférente ;

- finaliser l'actualisation du Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) du «Grand Libreville» ;
- appliquer et vulgariser l'ordonnance n°0004/PR/2021 du 26 janvier 2021, ratifiée par la loi n°15/2021 du 09 septembre 2021, instituant l'obligation de mise en valeur des concessions d'aménagement foncier et de construction d'immeubles en République Gabonaise ;
- équiper la Brigade Spéciale de l'Urbanisme et de la Construction (BSUC) en matériel roulant et autres équipements.

Pour l'habitat social :

- organiser l'industrie du bâtiment et des matériaux de construction pour baisser significativement le prix du logement au Gabon ;
- élaborer une stratégie nationale du logement social et d'industrialisation du secteur bâtiment et des matériaux de construction.

En termes de Cartographie :

- moderniser et densifier le réseau géodésique en vue du renforcement du référentiel géographique ;
- produire les cartes des villes et campagnes du Gabon.

Pour la formation et le renforcement des capacités des agents, il sera question de finaliser la réforme de l'Ecole Nationale du Cadastre et des Sciences Géographiques (ENCSG) dans le but d'adapter l'offre de formation à l'évolution des besoins de l'Administration.

Pour la maîtrise des données urbaines, il importe de renforcer le fonctionnement de l'Observatoire Urbain, outil de veille et de suivi des paramètres urbains.

Pour l'accès à la propriété du plus grand nombre, un plan d'aménagement de parcelles constructibles est déjà mis en œuvre dans le « Grand Libreville ». Celui-ci doit se poursuivre et s'étendre progressivement à l'ensemble du territoire national.

e. Développement humain et prospérité partagée

- **Santé**

L'un des défis majeurs du Gouvernement est d'offrir à la population des prestations sanitaires de qualité en vue d'améliorer leur bien-être. Ce défi ne peut être relevé que par la mise en place et le développement d'un système de santé performant.

C'est dans ce cadre qu'ont été inscrites, durant les trois (3) dernières années et malgré le contexte de la Covid-19, plusieurs actions conformément au Plan d'Actions Prioritaires, notamment :

- la réhabilitation des infrastructures sanitaires ;
- le renouvellement des plateaux techniques ;
- la prévention des maladies transmissibles et non transmissibles ;
- la réforme de l'Office Pharmaceutique National (OPN).

La vision stratégique du Gouvernement en matière de santé pour la période 2024-2026 découle de la politique de santé et de la mise en œuvre du deuxième Plan National de Développement Sanitaire en cours de finalisation dont les orientations portent sur les actions en lien avec la prévention sanitaire, l'offre de soins et la lutte contre le SIDA.

S'agissant de la prévention sanitaire, le Gouvernement procéderait au renforcement de la lutte contre les maladies notamment la tuberculose, les cancers, le paludisme, les maladies tropicales négligées à travers les missions et caravanes médicales, au développement de la médecine préventive et à la surveillance des maladies évitables par la vaccination telles que la rougeole, le tétanos, la fièvre jaune, la poliomyélite.

Concernant l'offre de soins, le Gouvernement mettrait en œuvre :

- le programme de construction, de réhabilitation, d'extension et de renforcement des plateaux techniques des infrastructures sanitaires ;
- la poursuite de l'optimisation des pharmacies hospitalières avec pour objectif de rendre disponible les médicaments et autres produits de santé ;
- la lutte contre les déserts médicaux par la mise à disposition des personnels et le développement de la politique nationale de santé communautaire ;
- le réouverture progressive des Ecoles Provinciales de Formation d'Action Sanitaire et Sociale (EPFASS) pour la formation des personnels paramédicaux ;
- la poursuite de l'opérationnalisation des départements sanitaires ;
- la mise en fonctionnement de l'Institut des Maladies Infectieuses et d'autres établissements de soins construits ou réhabilités ;
- le développement de la médecine de proximité.

De plus, le Gouvernement intensifierait les campagnes de lutte contre le VIH/SIDA et améliorerait les conditions de prise en charge des personnes vivant avec cette pathologie dans le cadre de la politique relative à la lutte contre le Sida.

Enfin, le Gouvernement renforcerait la gouvernance financière hospitalière tout en améliorant les conditions de travail des services centraux.

• **Jeunesse et Sports**

Sur la période 2024-2026, en adéquation avec la mise en œuvre du Programme d'Accélération de la Transformation (PAT), le Gouvernement entend perpétuer le dynamisme de la pratique des activités sportives au Gabon et œuvrer à l'épanouissement et l'autonomisation de la jeunesse.

A cet effet, il s'engage à veiller notamment sur :

- la perspective de la qualification et la préparation du Gabon à la coupe d'Afrique des nations 2024 ;
- la perspective de la qualification et la participation de nos athlètes aux Jeux Olympiques « Paris 2024 » ;
- la préparation et la participation aux Jeux africains « Accra 2024 » ;
- l'organisation des championnats nationaux de football féminin et masculin D1 et D2 ;
- l'aménagement des équipements et des circuits sportifs de proximité ;
- la vulgarisation de la pratique du sport pour la santé en instituant une journée nationale du sport ;
- le financement de l'ensemble des activités sportives aux niveaux national et international ;
- l'organisation annuelle des jeux scolaires et universitaires ;
- la recherche et la garantie du financement de l'entretien permanent des infrastructures sportives ;
- la poursuite de l'entretien permanent, de la maintenance, de la construction et de la réhabilitation des infrastructures sportives et des stades ;
- la dotation des équipes nationales des centres de regroupement pour leur préparation physique et mentale ;
- l'employabilité et l'autonomisation des jeunes ;
- la participation effective des jeunes au développement de notre pays ;
- la réorganisation de la vie associative par le soutien des Acteurs Non Etatiques (ANE) ;
- la relance des compétitions (nationales et internationales) des jeux de société et autres activités de loisirs.

• **Secteur éducation et enseignement**

Sur la période 2024-2026, suivant les orientations du Plan de Développement de l'Éducation Nationale (PDEN) visant l'amélioration de la qualité de l'éducation et de l'accès à l'éducation par tous, les domaines d'actions prioritaires du Gouvernement concerneraient :

- le renforcement des capacités opérationnelles des services en termes d'équipements (informatiques et de

reprographie) et de formation des personnels ;

- les réformes pédagogiques dans l'enseignement général ;
- la rationalisation des dépenses relatives à la prise en charge des frais d'écologie des élèves orientés par l'Etat dans les établissements privés confessionnels et laïcs (avec un objectif de 60% de réduction des coûts à l'horizon 2025) ;
- la réduction des effectifs pléthoriques par une gestion rationnelle des flux d'élèves (transferts et inscriptions), l'exploitation optimale des structures existantes et la mise à disposition de nouvelles salles de classe ;
- la poursuite de la formation (enseignants, encadreurs pédagogiques, inspecteurs et conseillers pédagogiques). • la généralisation de l'Education à la Santé Sexuelle et de la Reproduction (ESSR) dans l'enseignement pré-primaire, primaire et secondaire ;
- la généralisation de l'Approche par les Compétences (APC) au premier cycle du secondaire ;
- l'introduction de l'enseignement de l'Anglais, des Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement (TICE) au pré-primaire et primaire et de l'Education inclusive ;
- les séminaires et missions de consolidation des instruments de gouvernance des établissements scolaires.

Aussi, le Gouvernement poursuivra les actions entreprises depuis 2020, dans le cadre de l'investissement. Il s'agira notamment :

En termes d'acquisitions, le programme initié au cours de la précédente période devrait se poursuivre avec l'acquisition des établissements dans trois provinces du pays. Il s'agit notamment du :

- CES Les Lauriers de Moanda ;
- complexe scolaire d'Awendjé ;
- lycée scientifique et technologique Paul KOUYA ;
- et d'une propriété bâtie à Libreville d'une superficie de 4 325m² et d'une autre à Ntoun de 59 603m².

En termes d'achèvement des constructions, les lycées techniques de Gamba et de Bikélé, ainsi que le lycée agricole de Lébamba intégreraient définitivement le patrimoine de l'Etat.

Les études concerneraient les travaux du lycée technique de Gamba et celle d'adduction d'eau et d'électricité du lycée technique de Bikélé, ainsi que l'élaboration de 72 référentiels métiers-compétences, formation, évaluation des BTS de 8 lycées techniques.

Les constructions d'équipements seraient orientées vers les localités non encore pourvues ou en déficit infrastructurel (du primaire et du secondaire) sur l'ensemble du territoire national, la poursuite du programme de construction des sanitaires dans les établissements scolaires. Les équipements desdits établissements scolaires et des internats devrait clôturer ce programme.

Pour leur part, les réhabilitations seraient orientées vers les établissements (grand Libreville, de l'Ogooué-Maritime, de l'Ogooué Lolo), des sanitaires des établissements scolaires Gabon-Egalité et des logements d'astreinte des enseignants et responsables administratifs scolaires.

Par ailleurs, un accent sera également porté sur l'éducation populaire avec :

- l'organisation et la célébration de la Journée Nationale du Drapeau (cf. Décret 0860/PR/MCJSL) ;
- l'organisation et la célébration Journée Internationale de l'Alphabétisation ;
- l'installation des Cellules d'Ethique et d'Education Civique dans les cinq (05) établissements scolaires pilotes de Libreville ;
- l'institution du lever et baisser des couleurs et vulgarisation de l'hymne national « la Concorde » en milieu scolaire ;
- la formation des alphabétiseurs et des animateurs des centres de lecture et d'animation culturelle (CLAC) ;
- l'appui au fonctionnement des centres publics d'alphabétisation ;

- l'appui au fonctionnement des CLAC ;
- la cotisation annuelle pour le Conseil Régional pour l'Éducation et l'Alphabétisation en Afrique (CREAA) et Apurement de la dette envers le CREAA ;
- la construction de neuf (9) centres d'alphabétisation ;
- l'équipement en matériel informatique ;
- la réhabilitation et équipement des centres d'alphabétisation sur l'ensemble du territoire national ;
- l'acquisition de mâts et drapeaux pour les établissements scolaires et les bâtiments publics.

- **Protection sociale**

Entre 2024, le Gouvernement entend renforcer le dispositif de protection sociale au Gabon. A cet effet, la mise en œuvre de sa politique, qui vise le bien-être des populations, permettrait notamment l'amélioration des conditions de vie des personnes vulnérables.

Les mesures à entreprendre s'articuleraient autour des axes suivants :

- l'autonomisation des populations fragilisées ;
- l'accompagnement social, sanitaire et psychologique des dites populations ;
- la prévoyance sociale.

L'autonomisation des populations fragilisées repose sur la mise en œuvre d'un programme d'aides aux Activités Génératrices de Revenus (AGR) pour permettre aux cibles sociales économiquement faibles d'être autonomes économiquement. Il s'agit des :

- personnes en situation de handicap ;
- conjoints survivants sans ressources ;
- mères célibataires âgées de moins de 45 ans ;
- familles vulnérables.

L'objectif est de financer plus de mille (1.000) micro-projets par an sur l'ensemble du territoire avec des subventions de l'Etat en fonction de la nature des projets.

L'accompagnement social, sanitaire et psychologique des populations vulnérables s'inscrit dans le cadre du respect des Droits de l'Homme et de la dignité humaine. Cet accompagnement s'effectuerait à travers :

- la poursuite de la gratuité des accouchements au profit des femmes pour une meilleure prise en charge néonatale ;
- la garantie de la qualité et de la pérennité de l'offre de soins dans le pays ;
- la régularisation juridique des situations d'apatride et des peuples autochtones à travers l'établissement d'actes de naissance dans les neuf provinces (« un acte de naissance pour tous ») ;
- la distribution des aides sociales directes et indirectes (transferts monétaires, achat des matériels spécialisés pour les personnes handicapées, prises en charge de la scolarité et de certains biens et services) ;
- l'optimisation du fonctionnement des centres de prise en charge des enfants autistes et trisomiques « Ndossi et Akomgha » ;
- la réhabilitation et l'équipement progressif du Centre d'Accueil pour Enfants en Difficulté Sociale (CAPEDS) ;
- l'appareillage, la prise en charge de la scolarité et l'orientation professionnelle des apprenants de l'Ecole Nationale des Elèves Déficlients Auditifs (ENEDA) de Libreville ;
- l'ouverture de l'Ecole Provinciale des Elèves Déficlients Auditifs (EPEDA) de Port-Gentil pour un apprentissage destiné à favoriser une insertion économique et sociale locale ;
- la prise en charge des enfants des rues et abandonnés dans les centres d'accueil ;
- le placement et l'accompagnement juridique des enfants recueillis dans les familles d'accueil pour adoption ;
- l'opérationnalisation du Centre Gabon Egalité de Nzeng-Ayong pour la prise en charge des femmes victimes de violences ;

- la réhabilitation des structures d'accueil de la petite enfance (haltes-garderies, crèches et centres d'éducation préscolaire) du Centre d'Accueil des Enfants en Difficulté Sociale (CAPEDS) d'Akanda et des services provinciaux des Affaires Sociales.

En matière de prévoyance sociale, sur la période 2024-2026, le Gouvernement consolidera sa politique de lutte contre la précarité, les inégalités sociales et toutes formes de violences sur les axes de l'autonomisation et de l'accompagnement des populations vulnérables. Ce qui passera par :

- la réforme de la gouvernance des organismes de protection sociale (Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) et Caisse Nationale d'Assurance Maladie et de Garantie Sociale (CNAMGS)) avec une forte implication du secteur privé ;
- l'amélioration et la garantie des prestations sociales servies, notamment les pensions de retraite et la prise en charge sanitaire universelle ;
- l'opérationnalisation du Fonds 4 des travailleurs indépendants et assurés volontaire de la CNAMGS.

f. Diversification et opportunités de croissance

• Secteur minier

Le secteur minier représente environ 6% du PIB et 6,4% des exportations. Ce secteur est dominé par la production du manganèse qui est assurée à près de 90% par la Compagnie Minière de l'Ogooué (COMILOG), filiale du groupe français ERAMET. L'augmentation de la production nationale de manganèse s'explique, d'une part par la montée de la production de Comilog et par le bon rendement des autres producteurs à l'instar de CICMHZ qui exploite la mine de manganèse de Ndjolé, de la société Nouvelle Gabon Mining qui exploite les mines de Franceville et d'Okondja, d'autre part.

Parallèlement, la filière aurifère connaît une amélioration de la performance avec une production qui s'est établie à 966,559 kilogrammes en 2021 contre 380,448 kilogrammes en 2020. Cette hausse de la production est portée essentiellement par la société alpha Centauri Mining (ACM) qui a produit 883,869 kilogrammes, soit 91,14% de la production totale.

Sur la période 2024-2026, on devrait assister à la poursuite et au renforcement de la performance des résultats du secteur minier, grâce à la hausse de la production de Comilog avec pour objectif d'établir la production nationale de manganèse à 12.045.500 tonnes en moyenne. Cette performance du secteur sera confortée par la mise en exploitation de certains projets, notamment la mise en production de la mine de fer de Belinga par la société IVINDO IRON, filiale du groupe australien FORTESCUE, la mise en production de la mine de fer de Baniaka (à Boumango dans le Haut-Ogooué) par la société REMINAC Gabon, filiale gabonaise du groupe australien GENMIN.

Par ailleurs, sur la même période, le secteur minier entend poursuivre ses réformes afin d'accroître sa contribution dans le PIB. Il s'agit de :

- améliorer la gouvernance du secteur minier par la rédaction et adoption des textes d'application de la loi n°0037/2018 du 11 juin 2019 portant réglementation du secteur minier en République Gabonaise, la digitalisation des procédures de traitement des demandes des permis miniers et la réorganisation de la filière artisanale dans les mines et carrières ;
- mettre en place une brigade minière par l'acquisition, entre autres, des équipements et matériels de la brigade ;
- renforcer les activités de contrôle et de suivi des opérateurs miniers ;
- promouvoir le secteur minier à travers la couverture géophysique nationale et la promotion du secteur minier ;
- renforcer les capacités de l'administration des mines par l'acquisition des matériels roulant et de contrôle et le suivi des activités minières ;
- diversifier les opérateurs et les substances exploitées par la recherche de nouveaux investisseurs pour le développement des gisements connus autre que le manganèse notamment, le fer, l'or, le cuivre les terres rares etc.

• **Tourisme**

Les reformes à venir et les défis sur la période 2024-2026 ont pour fondements les conclusions de la COP15 sur la biodiversité, de la COP27 relative au climat et du One Forest Summit.

A cet effet, un accent particulier sera mis sur l'amélioration de la gouvernance du secteur à travers :

- l'élaboration du code du tourisme ;
- la mise en place d'un système d'information touristique (SISTOUR) ;
- la mise à jour du compte satellite du tourisme.

Aussi, en vue d'accroître les ressources du secteur, un Fonds de développement du tourisme alimenté par une taxe sur la restauration sera mis en place.

• **Pêche**

Le développement du secteur pêche constitue une priorité du Gouvernement au regard de ses potentialités. C'est dans cette optique que s'inscrivent les réformes initiées en vue de rendre disponible les ressources halieutiques, en quantité et à des prix compétitifs, pour lutter contre la vie chère. Aussi, le Gouvernement entend accroître davantage la contribution de ce secteur au PIB.

Ainsi, pour la période 2024-2026, le Gouvernement ambitionne de poursuivre la mise en œuvre des objectifs stratégiques du secteur halieutique. A cet effet, des efforts seront orientés vers les objectifs suivants :

- renforcer les capacités opérationnelles de surveillance ;
- augmenter le volume des débarquements des produits halieutiques ;
- augmenter les infrastructures de débarquement et de stockage des produits halieutiques ;
- planifier la gestion durable des ressources halieutiques ;
- développer une aquaculture de production pour le marché gabonais ;
- actualiser le cadre juridique et fiscal du secteur de la pêche ;
- optimiser les capacités de débarquement et de stockage de thon ;
- réhabiliter l'usine de transformation de thon (Gabon Seafood) ;
- aménager les quais et équiper les centres de pêches.

L'atteinte de ces objectifs, passera par la mise en œuvre des actions ci-après :

- rédaction des textes d'application de la loi n°15/2005 du 08 août 2005 portant code des pêches et de l'aquaculture en République Gabonaise ;
- modernisation de la transformation des produits de la pêche et amélioration de leur traçabilité ; • aménagement des principales pêcheries commerciales ;
- encouragement des débarquements et de la transformation sur le territoire national du thon pêché dans les eaux gabonaises ;
- augmentation du parc navigant et accroître les missions de surveillance des activités de pêche pour réduire la pêche illicite, non déclarée et non réglementée ;
- régulation des exportations des produits halieutiques ; • amélioration des conditions de conservation des produits halieutiques ;
- recherche et expérimentation des moyens et méthodes de perfectionnement aquacole en vue d'augmenter les stocks exploitables dans les plans d'eaux ;
- réalisation des campagnes d'évaluation de la ressource pour la connaissance et la gestion des stocks ainsi que la conservation des écosystèmes ;
- renforcement des capacités des ressources humaines ;
- amélioration de la transformation, la commercialisation et du contrôle qualité des produits de la pêche et de

l'aquaculture ;

- contribution à l'établissement des normes, des méthodes d'analyse, du plan d'échantillonnage, des modalités de contrôle de la qualité et de la salubrité des produits halieutiques.

- **Secteur forestier**

L'optimisation de l'amont forestier intègre un ensemble de dispositions visant à assurer la performance de l'administration des Eaux et Forêts par la formation continue des agents, la lutte contre les pratiques illégales, le renforcement de la légalité dans le secteur forêt-bois par la conduite d'opérations de contrôle dans les provinces et le retrait des permis aux opérateurs véreux. Il s'agit aussi d'optimiser la gestion durable de la forêt naturelle, notamment par la rationalisation de la carte des permis forestiers avec quelques opérateurs majeurs et la certification de toutes les concessions forestières, ainsi que la présence effective de l'administration sur le terrain pour s'assurer de la conformité des activités.

Sur la période 2024-2026, le Gouvernement compte poursuivre :

- la promotion et la valorisation financière et la gestion durable du bassin forestier ;
- la lutte contre les trafics illicites dans le secteur forestier, qui commence à porter des fruits avec l'implication des éco-gardes ;
- la promotion de l'aménagement des concessions forestières par les nationaux ;
- la finalisation d'un inventaire de l'ensemble des concessions forestières et leur valorisation financière ;
- la réduction et l'élimination du taux élevé de bois illégal dans certaines usines de transformation ;
- le plafonnement de la production durable des forêts naturelles à 6 millions de m3 par an ;
- l'atténuation de la très faible régénération de l'Okoumé, espèce par excellence pour le contreplaqué, dans l'industrie du bois ;
- l'amélioration de la perception à l'international du caractère souvent illégal de l'exploitation des bois tropicaux, responsable de la déforestation, de la destruction de la biodiversité et des impacts négatifs sur les populations locales ;
- l'amélioration de la contribution du bois transformé à l'économie nationale et aux recettes de l'État ;
- la finalisation du nouveau Code forestier, en rendant lisible la procédure de retraits de permis forestiers afin de l'adapter au nouveau cadre juridique ;
- la finalisation de l'audit des permis forestiers et l'application des recommandations ;
- la finalisation et la généralisation du Système National de Traçabilité des Bois du Gabon (SNTB-Gabon) ;
- la mise en place d'un système de e-gouvernance en complément du système de traçabilité pour la modernisation et la dématérialisation de la gestion du Ministère ;
- l'optimisation des contrôles et la diminution du temps d'évacuation des produits bois entre la forêt, les usines et le port ;
- l'opérationnalisation du Système de Contrôle de la Légalité et de la Traçabilité des Bois du Gabon (SCLT-Gabon) pour la promotion du Label Bois du Gabon ;
- l'optimisation des bénéfices de la foresterie sociale pour les communautés rurales et le développement local.

Sur la période 2024-2026, le Gouvernement compte :

- poursuivre la politique d'industrialisation de la filière bois ;
- améliorer le rendement matière en réduisant le taux de déchet dans les usines de transformation ;
- développer des nouvelles Zone d'Investissement Spécial (ZIS) ;
- promouvoir le Gabon comme pays de 3ème/4ème transformation de bois et accroître la disponibilité des investissements et des crédits à des taux d'intérêt compétitifs ;
- combler le manquement et l'insuffisance des ouvriers qualifiés et renforcer les capacités de l'administration dans les métiers de transformation de bois.

Par ailleurs, en matière de Faune et Aires Protégées, sur la période 2024-2026, le Gouvernement compte :

- poursuivre les actions d'atténuation du conflit Homme-Faune ;
- poursuivre la lutte contre le braconnage avec un renforcement des moyens.

S'agissant de l'atténuation du conflit Homme-Faune, depuis 2021 le Gouvernement, avec l'appui des partenaires au développement, a accéléré le rythme de construction des clôtures électriques familiales par la création et la délocalisation des antennes de construction, notamment dans la ville de Franceville, qui circonscrit le Haut-Ogooué et l'Ogooué-Lolo, et celle de Makokou dans l'Ogooué-Ivindo. Cette action a permis la construction de près de cinquante clôtures sur l'ensemble du territoire national, soit une augmentation de 50% par rapport aux deux dernières années. De plus, le Gouvernement a également procédé à la construction de 17 clôtures électriques à haute spécification.

Ainsi, sur la période 2024-2026, il est envisagé la construction de 150 clôtures électriques familiales par province et par an. Et les perspectives pour la période 2024-2026 visent la construction de 10 clôtures électriques par an, soit un total de 30 unités.

Les actions d'atténuation du conflit Homme-Faune passent aussi par l'organisation des battues administratives et par l'indemnisation des victimes ou des ayants-droits. La battue administrative est une solution de dernier recours. Elle est envisagée pour la protection de la vie des populations en cas de dévastations répétitives ou en réponse aux agressions mortelles par les éléphants. En 2023, trois (3) battues administratives ont été réalisées par l'Unité Spéciale, notamment dans la province de l'Ogooué-Ivindo.

Pour une meilleure efficacité de cette mesure d'atténuation du conflit homme-éléphant (CHE), et en raison de la récurrence des agressions physiques des populations rurales par la faune sauvage, il est prévu, sur la période 2024-2026, le déploiement de l'unité spéciale dans certaines provinces du pays.

Dans le cadre de l'indemnisation des victimes ou des ayants-droits du CHE, une dotation budgétaire de 2 milliards FCFA a été dégagée pour les exercices 2022 et 2023. Pour ce qui est des 12 000 plaintes enregistrées de 2016 à 2021, un montant total de 2 000 000 000 FCFA est mobilisé pour entamer la liquidation du passif. Sur la période de 2024-2026, il est prévu de continuer à soutenir financièrement les victimes de dévastation des cultures et d'agression par les éléphants. A cet effet, la reconduction de l'inscription budgétaire de 2 milliards FCFA dans les prochaines Lois de Finances de 2024 à 2026 est nécessaire.

• **Protection de l'environnement**

Sur la période 2024-2026, le Gouvernement compte intensifier son action dans la protection de l'environnement et l'amélioration du cadre de vie en mettant un accent particulier sur la réduction des pollutions industrielle et urbaine ainsi que la sauvegarde de la biodiversité et des écosystèmes.

Aussi, au regard de ces enjeux, une grande part de l'action du Gouvernement en matière de protection de l'environnement portera également sur le renforcement des capacités techniques et institutionnelles pour mieux outiller notre administration par les formations spécifiques, le transfert des technologies et la mobilisation des partenaires techniques et financiers.

Pour ce faire, outre l'élaboration de nouveaux textes d'application de la loi n°007/2014 du 01/08/2014 relative à la protection de l'environnement, le Gouvernement entend fortement lutter contre la pollution par les déchets plastiques, la destruction des écosystèmes résultant notamment des activités d'orpaillage et améliorer la qualité de l'air, des sols et des eaux. Cela nécessite également la mise en œuvre des actions suivantes :

- constituer une base documentaire des principaux secteurs/sources de pollution ;
- préparer des guides opérationnels sectoriels (mines, hydrocarbures, forêts, ICPE) sur les études d'impact environnemental et les autorisations pour une meilleure intégration de la dimension environnementale dans ces secteurs ;
- procéder à la mise en conformité environnementale de toutes les sociétés forestières, en vue de leur arrimage à la certification FSC ;

- élaborer une stratégie nationale de gestion des pollutions.

Aussi est-il envisagé de mettre l'accent sur :

- le Plan National d'Affectation des Terres qui permettra de fournir les données géographiques des activités sur le territoire forestier et leur impact écologique ;
- les missions de police environnementale notamment en milieu urbain (stations d'essences, installations classées pour la protection de l'Environnement) et l'audit des sociétés pétrolière ;
- la poursuite des efforts dans la valorisation économique du carbone stocké par nos forêts à travers les mécanismes de marché et renforcer sa participation aux convention internationales sur l'environnement pour en tirer le meilleur bénéfice.

• **Finance verte**

Le Gabon est confronté au déclin de ses réserves pétrolières et à la menace de l'évolution de la demande mondiale due au changement climatique, ainsi qu'à la menace du changement climatique lui-même, qui pèse sur Libreville et Port-Gentil à cause de l'avancée du trait de côte, où vit la majorité de la population. Conscient des enjeux du développement durable et de la transition d'une économie « brune » à une économie « verte », le Gouvernement a entrepris depuis 2011 la mise en œuvre du PSGE dont le pilier central est « Gabon vert ». La budgétisation verte prend tout son sens dans la mesure où elle permettra de consolider les bases d'un développement durable. Les engagements environnementaux préexistants des décideurs politiques comprennent une réduction de 50 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2025 et la préservation de 98 % des forêts tropicales gabonaises.

Les sources d'énergie renouvelables constituent un autre moyen essentiel de réduire les émissions et de stimuler la croissance. L'investissement dans ces industries et dans d'autres industries vertes, telles que le développement durable du secteur de la pêche, pourrait être la clé pour combler le fossé entre le PIB par habitant et le taux de pauvreté au Gabon, et permettre un développement durable et inclusif. En particulier, l'agriculture durable, la pêche durable, l'énergie renouvelable dans un plus grand nombre d'endroits, et l'éco-tourisme peuvent créer des emplois qui s'attaquent aux défis humanitaires fondamentaux que sont la pénurie alimentaire et l'accessibilité à l'énergie, et assurer la croissance dans des domaines autrement négligés. Les avantages potentiels d'une relance verte sont multiples et de grande envergure.

Ainsi, la stratégie adoptée par le Gouvernement se décline au sein du Cadre National de Financement Intégré (CNFI). Les actions à mettre en œuvre sont déclinées telles qui suit, entre autres :

- la mise en place d'un cadre de fiscalité verte : - l'analyse des finances publiques (fiscalité et dépenses) en lien avec l'économie verte ; - l'identification d'options pour renforcer les liens entre les prélèvements verts (déjà existants et futurs) et l'utilisation des impôts 'verts' ; - le dialogue autour des propositions de réformes nécessaires pour la mise en place d'un cadre de fiscalité verte ;
- les mesures incitatives pour les investissements destinés à atténuer les émissions de gaz à effet de serre ou à réduire la consommation d'énergie ;
- les taxes sur les émissions de CO2 et sur l'utilisation de technologies grandes consommatrices d'énergie ;
- la prise en compte de la dimension efficacité énergétique dans les processus d'attribution des marchés publics ;
- la lutte contre l'évasion fiscale et les prix de transferts : - l'étude pour identifier l'ampleur du problème et les mécanismes d'évasion fiscale au Gabon ; - l'exécution des recommandations des Inspecteurs des Impôts sans frontières (IISF) ; - l'étude sur l'ampleur et les mécanismes parafiscaux au Gabon, ainsi que leur impact sur le développement des secteurs économique vert et bleu ;
- l'approche stratégique et ambitieuse pour mobiliser à l'échelle nationale le financement climatique du Fond Vert pour le Climat (FVC) et du Fonds pour l'Environnement Mondial (GEF) : - l'évaluation approfondie des principales contraintes (financières, techniques, juridiques, capacités et de gouvernance) pour : (i) Accélérer le processus d'accréditation de la CDC comme entité nationale au FVC, ainsi que l'identification d'autres candidats potentiels à l'accréditation ; (ii) Mutualiser les efforts entre la CNC et les principales ONG liés à l'environnement ; Actualisation du Plan d'Investissement Climat (PIC) pour développer un portefeuille stratégique de projets concrets et bancables pour mobiliser à échelle nationale les financement verts ; - le

renforcement des capacités pour répondre aux normes financières, les sauvegardes environnementales et sociales et le genre du FVC et du GEF ; - l'identification et l'incorporation des passerelles institutionnelles entre les différentes mesures et approches existantes au Gabon liées au climat et à l'environnement ; - le plaidoyer pour renforcer la dimension régionale des projets du FVC concernant le Bassin du Congo ;

- o la mise en place d'un marché carbone pour monétiser la séquestration de carbone nette du Gabon ;
- o la comptabilisation du capital naturel avec l'Évaluation des services écosystémiques fournis par le Gabon à la planète ;
- o la réalisation de la cartographie des services écosystémiques actuels au Gabon ;
- o le lancement du plaidoyer pour l'intégration du capital naturel dans les comptes nationaux du Gabon afin d'augmenter le PIB et assouplir mécaniquement le ratio Dette/PIB.

- **Secteurs hydraulique et énergétique**

Sur la période 2024-2026, le Gouvernement poursuivra ses efforts déjà engagés sur l'ensemble du territoire national, afin d'améliorer l'accès à l'eau et à l'électricité, avec pour objectifs de :

- o accroître l'offre de production électrique à 1200 MW à l'horizon 2026 ;
- o augmenter le réseau national de transport électrique haute tension de 500 km et de 2000 km pour les lignes moyenne et basse tension d'ici à 2026.

A cet effet, trente-cinq (35) projets dont le financement sera assuré par l'établissement de partenariats public-privé permettront la poursuite du renforcement des capacités de production, de transport et de distribution d'énergie électrique du pays. Il s'agit de :

Pour la production :

- o la construction de la centrale solaire photovoltaïque (60 MW) au lieu-dit Plaine Ayémé ;
- o la centrale solaire photovoltaïque de Doubou (15 MW) ;
- o l'aménagement hydroélectrique de Kinguéle Aval (35 MW) ;
- o l'aménagement hydroélectrique de Ngoulmendjim (85 MW) ;
- o l'aménagement hydroélectrique des Chutes de l'impératrice (115 MW) ;
- o l'aménagement hydroélectrique de Fé2 (54 MW) ;
- o la centrale thermique gaz d'Owendo (120 MW) ;
- o la centrale thermique gaz de Mayumba (50 MW).

Pour le transport :

- o la ligne électrique HTB 225 kV Impératrice-Ntoundou (300km) ;
- o la ligne électrique HTB 90 kV Impératrice-Mouila (104km) ;
- o la ligne électrique HTB 225 kV Fé2 Bifoun (160km) ;
- o la ligne électrique HTB 225 kV Mitzi-Oyem (113km) ;
- o la ligne électrique HTB 225 kV Ngoulmendjim-Ndouaniang ;
- o la ligne électrique HTB 90 kV Mayumba-Tchibanga (103km).

Pour la distribution :

- o l'extension du réseau de distribution d'électricité de Bikélé (l'Amanguier, Memphis, Poste 714) ;
- o l'extension du réseau de distribution d'électricité de Makwengué ;
- o l'extension du réseau de distribution d'électricité de Nzeng-Ayong (Ebacatère) ;
- o l'extension du réseau de distribution d'électricité d'Aliga-Onga-Aboumi (frontière Congo) ;
- o l'extension du réseau de distribution d'électricité de Bifoun-Ekoredou ;
- o l'extension du réseau de distribution d'électricité de Makongonio-Mbigou ;

- l'extension du réseau de distribution d'électricité de Ndendé-Doussala (frontière Congo) ;
- l'extension du réseau de distribution d'électricité de Yombi-Mandji ;
- l'extension du réseau de distribution d'électricité de Mayumba (Partie continentale) ;
- l'extension du réseau de distribution d'électricité de Tchibanga (zone-château) ;
- l'extension du réseau de distribution d'électricité de Makokou-Ovan ;
- l'extension du réseau de distribution d'électricité du raccordement de SEB ;
- l'extension du réseau de distribution d'électricité de Lastourville-Ndangui ;
- l'extension du réseau de distribution d'électricité de la zone Cap Lopez-Fort de l'Eau ;
- l'extension du réseau de distribution d'électricité d'Assock Ngomo-Bolossoville ;
- l'extension du réseau de distribution d'électricité de Sam-Bibasse ;
- l'extension du réseau de distribution d'électricité de Mitzic-Sam ;
- l'extension du réseau de distribution d'électricité de Koumassi-Akam ;
- l'extension du réseau de distribution d'électricité de Mbolenzock-Mvane ;
- l'extension du réseau de distribution d'électricité d'Oyem-Konossoville ;
- l'extension du réseau de distribution d'électricité Tchimizock-Bikougou.

Concernant le volet Hydraulique et Assainissement, le Gouvernement poursuivra son effort sur les politiques d'accessibilité à l'eau potable à l'ensemble des ménages du Grand Libreville et des populations en milieu rural à travers la poursuite du Programme Intégré pour l'Alimentation en Eau Potable et l'Assainissement de Libreville (PIAEPAL).

A ce titre, six (6) projets structurants permettront progressivement de satisfaire la forte demande grâce à l'exploitation optimale du potentiel hydrologique du Gabon, notamment :

- la construction de l'usine de Ntoun 7 qui devrait résorber le déficit journalier du Grand Libreville avec une production en eau supérieur à 140 millions de m³ à l'horizon 2026 ;
- la poursuite du projet d'amélioration de l'alimentation en eau potable des villages situés dans la périphérie d'Akiéni (Outou, Okouya, Otaïa, Onguia) ;
- la sécurisation et le renforcement de la production et l'amélioration de la desserte en eau potable de la commune d'Ovan ;
- l'alimentation en eau potable de la commune de Ndindi ;
- l'alimentation en eau potable de la commune de Mimongo ;
- l'alimentation en eau potable de la commune de Mayumba.

5.3. Finances publiques

Le relèvement de l'activité économique amorcée avec l'exécution du plan de développement devrait se traduire par une consolidation au niveau des finances publiques.

Ainsi, les recettes totales hors dons et fonds de concours, s'amélioreraient à 2.325,7 milliards FCFA en 2026 contre 2.180,7 milliards FCFA en 2024. Les recettes en ratio du PIB se situeraient à 17,0% du PIB en moyenne.

Cette progression résulterait du bon recouvrement des recettes hors – pétrole, qui passeraient de 17,2% en 2024 à 17,7% à l'horizon 2026.

Quant aux recettes pétrolières, elles enregistreraient une baisse de 6,0% du PIB à 4,8% du PIB sur la période sous-revue.

5.3.1. Fiscalité de porte

De 2024 à 2026, les recettes douanières progresseraient, passant de 376,6 milliards FCFA en 2024 à 488,0 milliards FCFA à l'horizon 2026. Cette évolution serait soutenue par :

- l'augmentation des recettes à l'exportation, soutenue par une progression de la demande, en Asie, des importations du minerai de manganèse et du bois transformé, couplée à une amélioration de la fiscalité des produits du bois à l'export ;
- l'amélioration des recettes à l'importation tributaire de la relance de l'activité économique et des effets liés à la poursuite de l'assainissement de la profession de commissionnaire agréé en Douane.

Toutefois, la mise en application des taux préférentiels contenus dans les accords et conventions sur le cordon douanier pourrait impacter négativement les recettes douanières. Il en est de même de la convention, récemment conclue avec un partenaire australien, relative à la mise en exploitation du fer de BELINGA.

Tableau 27: Projection des recettes douanières 2024-2026 (En milliards de FCFA)

	2023	2024		2025	2026
	LF (1)	PLF (2)	(2)-(1)	DOB	DOB
Total recettes douanières	360,2	376,6	16,4	437,8	488,0
<i>Droits et taxes à l'exportation</i>	61,7	51,7	-10,0	54,1	57,4
<i>dont droit de sortie bois débités et ouvrages</i>	25,3	18,1	-7,2	18,8	20,7
<i>droit de sortie Mines</i>	36,1	33,2	-2,8	35,0	36,4
<i>Droits et taxes à l'importation</i>	298,6	324,9	26,4	383,6	430,6
<i>dont taxe sur la valeur ajoutée</i>	118,2	109,7	-8,5	137,6	141,6

Source : Cellule Technique-CICMB/DGDDI.

5.3.2. Fiscalité intérieure

Les actions de mobilisation des recettes fiscales, d'élargissement de l'assiette et de sécurisation de la collecte des recettes se traduiraient par une amélioration du niveau des recettes. En effet, elles passeraient de 909,3 milliards en 2023 à 1079,9 milliards FCFA à l'horizon 2026.

Tableau 28: Prévisions des recettes 2024-2026 (En milliards de FCFA)

	2023	2024		2025	2026
	LF (1)	PLF (2)	(2)-(1)	DOB	DOB
Recettes fiscales et non fiscale	909,3	943,4	34,1	1015,2	1079,9
Impôts sur le revenu et le bénéfice	426,5	446,0	19,4	466,0	495,3
<i>IRPP</i>	143,3	157,0	13,7	163,6	172,5
<i>IS</i>	283,2	288,9	5,8	302,4	322,8
Impôt sur la consommation	338,2	339,0	0,7	378,9	403,8
<i>Autres taxes</i>	82,0	87,9	5,9	91,5	97,9
<i>TVA brute</i>	256,2	251,0	-5,2	287,4	306,0
Autres taxes	144,6	158,5	13,9	170,2	180,7
<i>Recettes affectées</i>	56,2	59,6	3,4	64,5	69,7
Remboursements TVA (courant)	-23,9	-87,9	-64,0	-100,6	-107,1
Recettes nettes	885,5	855,5	-29,9	914,6	972,8

Source : Cellule Technique-CICMB, DGI

5.3.3. Fiscalité pétrolière

Sur la période 2024 – 2026, les recettes pétrolières en baisse, passeraient de 765,2 milliards FCFA à 661,4 milliards FCFA en 2026. Cette situation est le résultat de la baisse des prix du brut gabonais et du repli en moyenne de la production pétrolière.

Tableau 29: Projection des recettes pétrolières 2022-2025 (En milliards de FCFA)

	2023	2024	2025	2026	
	LF (1)	PLF (2)	(2) – (1)	DOB	DOB
Recettes pétrolières	1020,7	765,2	-255,6	695,0	661,4
Encaisse trésor	1020,7	765,2	-255,6	695,0	661,4
IS	291,5	224,3	-67,2	204,0	192,6
RMP	362,7	294,3	-68,4	264,8	251,7
Autres	366,5	246,5	-120,0	226,2	217,1
SOGARA	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Source : Cellule Technique-CICMB, DGH

5.3.4. Allocations des crédits budgétaires 2024-2026

Les dépenses budgétaires comprennent les charges financières de la dette, les dépenses de personnel, les dépenses de biens et services, les dépenses de transferts, les dépenses d'investissement et les autres dépenses.

Les dépenses du budget de l'Etat s'établiraient en moyenne à 3 362,9 milliards FCFA sur la période 2024 – 2026. Elles intègreraient :

- o les dépenses du budget de l'Etat : elles seraient maîtrisées à 2 268,1 milliards FCFA en moyenne, dont 2 025,5 milliards FCFA pour les dépenses du budget général et 242,6 milliards FCFA pour les dépenses sur recettes affectées ;
- o les charges de financement et de trésorerie : elles seraient en baisse sur la période pour se situer en moyenne à 1 094,8 milliards FCFA répartis entre les amortissements (953,8 milliards FCFA), la réduction d'arriérés (130,2 milliards FCFA) et les autres dépenses (10,8 milliards FCFA).

Ainsi, les dépenses courantes de l'Etat s'élèveraient à 1 392,1 milliards FCFA en moyenne, décomposées en :

- o les dépenses de personnel à 734,5 milliards FCFA ;
- o les dépenses de biens et services s'établiraient à 371,7 milliards FCFA ;
- o les dépenses de transferts se situeraient à 285,9 milliards FCFA.

Les dépenses d'investissement seraient prévues à 266,4 milliards FCFA, financées sur ressources internes pour 162,6 milliards FCFA et sur ressources externes pour 103,8 milliards FCFA.

Les autres dépenses se stabiliseraient à 51,4 milliards FCFA à la faveur, notamment, de la poursuite de la prise en charge des entreprises, des rappels de solde et du conflit homme faune.

Les charges financières de la dette s'établiraient à 272,1 milliards FCFA pour des intérêts intérieurs de 140,4 milliards FCFA et extérieurs de 175,2 milliards FCFA.

5.3.5. Ressources et charges de trésorerie

Sur la période 2024-2026, les ressources de financement et de trésorerie sont projetées en moyenne à 1.112,8 milliards FCFA, composées :

- o des émissions de titre sur le marché intérieur : 585,3 milliards FCFA ;
- o des émissions de titre sur le marché international : 316,7 milliards FCFA ;
- o les FINEX : 103,8 milliards FCFA ;

- les accumulations d'arriérés : 76,5 milliards FCFA.

Les charges de financement et de trésorerie se situeraient à 1.094,8 milliards FCFA en moyenne sur la période 2024-2026, qui se composent :

- des amortissements sur dette : 953,8 milliards FCFA, dont 1.021,4 milliards FCFA en 2024 ;
- de la réduction des arriérés : 130,2 milliards FCFA.

5.3.6. Recettes affectées et dépenses fiscales

- Recettes affectées :

En application des dispositions des articles 50, 51 et 52 de la LOLFEB, en 2023, l'on dénombre douze comptes spéciaux (dont un compte de commerce et onze comptes d'affectation spéciale) et dix-neuf attributions de produits (ADP).

Sur la période 2024-2026, les actions relatives à l'exhaustivité budgétaires se poursuivront avec un accent particulier sur l'amélioration de la gouvernance des recettes affectées.

- Dépenses fiscales :

Dépenses fiscales. Les autorités gabonaises s'engagent à œuvrer à une plus grande rationalisation des avantages fiscaux et douaniers qui constituent à la fois un vivier significatif de recettes supplémentaires (environ 436 milliards FCFA, soit 5,0% du PIB) ainsi qu'un axe majeur de renforcement de la gouvernance et de la transparence budgétaire. A ce titre, plusieurs actions seront entreprises : réduire le champ et/ou la durée des avantages fiscaux et contrôler la réalisation des contreparties pour lesquelles ces avantages sont accordés aux contribuables.

Ainsi, ces efforts se matérialiseront par des dispositions adéquates dans les lois de finances à venir. La stricte application des dispositions communautaires de la CEMAC (ex. TVA, droits de douane, droits d'accises, IRPP, etc.) ainsi que la bonne application des taux légaux dans les systèmes d'information s'inscrivent également dans cette démarche. Ensuite, les autorités s'engagent à ce que toutes dispositions légales introduisant une nouvelle exonération ainsi que toutes dépenses fiscales liées au régime d'octroi discrétionnaire soient examinées.

Afin de maîtriser les dépenses fiscales, les autorités s'engagent à appliquer le principe du monopole fiscal de la loi de finances prévu par la loi organique n°020/2014 du 21 mai 2015 relative aux lois de finances et à l'exécution du Budget et par la loi n°021/2014 du 30 janvier 2015 relative à la transparence et à la bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques.

Par ailleurs, la mise en place d'une Unité de Politique fiscale au niveau du Ministère de l'Économie viserait l'adoption d'une approche consolidée des travaux conduits au niveau opérationnel par les directions en charge des études au sein de la Direction Générale des Impôts (DGI), de la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) et de la Direction Générale de l'Économie et de la Politique Fiscale (DGEPPF), mais également au niveau des ministères sectoriels.

Cette entité devrait permettre en outre de mener des réflexions prospectives mentionnées ci-dessus, tout en disposant d'une vision transversale des questions fiscales et des outils de suivi de mise en œuvre des engagements du Gouvernement dans le cadre du programme conclu avec le FMI, notamment en matière de réduction des dépenses fiscales.

5.4. Balance des paiements et situation monétaire

5.4.1. Balance de paiements

a. Solde global de la balance des paiements

La balance des paiements prévisionnelle évoluerait dans un contexte national marqué par une consolidation des performances macroéconomiques sur la période.

Dans ces conditions, le solde global de la balance des paiements deviendrait excédentaire à 0,4% du PIB en moyenne sur la période 2024-2026 contre un déficit de 1,2% du PIB en moyenne entre 2021 et 2023.

Cette évolution résulterait d'une atténuation du déficit de la balance des capitaux malgré un déficit du compte courant.

b. Excédent de la balance commerciale.

Le compte courant deviendrait déficitaire à -0,9% du PIB en moyenne contre +2,5% en moyenne sur la période 2021-2023. Cette évolution serait liée au repli de l'excédent commercial et à un alourdissement du déficit des services et des revenus.

En effet, la balance commerciale, structurellement excédentaire, se situerait à 14,2% du PIB en moyenne entre 2024 et 2026 contre 17,8% sur la période 2021 – 2023, suite à une progression plus faible des exportations par rapport aux importations.

c. Le solde du compte financier

Sur la période, la balance des capitaux passerait d'un déficit de 2,4% du PIB en moyenne sur la période 2021-2023 à un excédent de 1,3% du PIB en 2024-2026, sous l'effet de la hausse des autres investissements.

Tableau 30: Principaux soldes de la balance des paiements 2021-2026 (En % PIB)

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Moyenne 2021- 2023	Moyenne 2024- 2026
Transactions courantes	3,3%	6,7%	-2,6%	0,2%	-0,8%	-2,1%	2,5%	-0,9%
Biens	18,5%	22,1%	12,7%	15,8%	14,7%	12,1%	17,8%	14,2%
Services	-9,2%	-8,8%	-9,4%	-9,0%	-9,1%	-8,4%	-9,1%	-8,8%
biens et services	9,3%	13,2%	3,3%	6,8%	5,6%	3,7%	8,6%	5,4%
Revenus	-5,7%	-6,8%	-6,1%	-6,4%	-6,2%	-5,6%	-6,2%	-6,1%
Transferts	-0,3%	0,2%	0,1%	-0,2%	-0,2%	-0,2%	0,0%	-0,2%
Mouvements de Capitaux	-4,2%	-3,6%	0,6%	-0,9%	0,8%	3,8%	-2,4%	1,3%
Investissements directs	2,1%	1,3%	2,2%	2,2%	2,1%	1,7%	1,9%	2,0%
Investissements de portefeuille	1,3%	-2,3%	-2,0%	-1,8%	-1,8%	-1,7%	-1,0%	-1,8%
Autres investissements	-7,5%	-2,6%	0,4%	-1,3%	0,5%	3,8%	-3,2%	1,0%
Erreurs et omissions	-1,0%	-3,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	-1,3%	0,0%
Balance Globale Financements	-1,8%	0,2%	-2,0%	-0,7%	0,1%	1,7%	-1,2%	0,4%

Source : Cellule Technique-CICMB, BEAC, DGDPPF

5.4.2. Monnaie et crédits

Sur la période 2024-2026, la situation monétaire devrait s'améliorer comparativement à la période 2021-2023, marquée par une quasi-stabilité des avoirs extérieurs nets, une progression des crédits à l'économie et une hausse de la masse monétaire.

❖ Les avoirs extérieurs nets

Ils se stabiliseraient à 1,1% du PIB en moyenne sur la période 2024 – 2026. Cette tendance serait tributaire du raffermissement des prix des matières premières sous l'apaisement de la crise russo-ukrainienne.

❖ Le crédit à l'économie

Les crédits à l'économie passeraient de 12,6% du PIB sur la période 2021-2023 à 13,9% en moyenne de 2024 à 2026, en lien avec la reprise progressive de l'activité économique.

❖ La masse monétaire

Le relèvement de l'économie mondiale et nationale explique la progression de la masse monétaire sur la période 2024 – 2026. Ainsi, la masse monétaire au sens large (M2) passerait de 25,8% du PIB en 2023 à 28,9% du PIB en 2026.

Tableau 31: Evolution de la situation monétaire 2021-202 (En % du PIB)

(En % du PIB)	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Moyenne 2021-2023	Moyenne 2024-2026
Avoirs extérieurs nets	1,8%	1,8%	-0,1%	0,5%	0,6%	2,3%	1,2%	1,1%
Avoirs intérieurs nets	28,6%	25,5%	31,2%	32,3%	33,2%	31,6%	27,9%	32,2%
Crédits à l'Economie	12,5%	12,1%	13,2%	13,9%	14,0%	13,9%	12,6%	13,9%
Créances nettes sur l'Etat	14,4%	13,5%	18,1%	18,3%	19,2%	17,6%	15,3%	18,4%
Autres postes nets	3,4%	4,6%	3,1%	3,1%	3,0%	3,1%	3,7%	3,1%
Masse monétaire (M2)	23,1%	22,8%	25,8%	27,5%	28,6%	28,9%	23,9%	28,3%

Source : Cellule Technique-CICMB, BEAC, DGDPF

6. Situation de la dette publique²

La stratégie d'endettement pour l'année 2024 se caractérise par un recours significatif à l'emprunt en vue de finaliser les chantiers en cours et les compléter.

Bien que devant faire face à un service de la dette important dont il a hérité, le Gouvernement entend recourir à un niveau d'emprunt porteur d'une croissance économique positive favorisant la création d'emplois.

L'objectif de la présente stratégie étant de reconstituer, à moyen terme, des marges d'endettement permettant de rendre à nouveau possible l'usage de la dette dans un cadre contra cyclique.

De même, la poursuite de la réduction à l'exposition aux risques de marché, principalement les risques de taux de change et de taux d'intérêt, guidera l'orientation des nouveaux engagements extérieurs et intérieurs sur la période 2024-2026.

6.1. Les besoins de financement

Le solde des opérations budgétaires sur les dix (10) prochaines années se fixerait en moyenne autour de 3,7% du PIB. Ces excédents budgétaires ne seraient pas suffisants pour financer la totalité du service de la dette dû pour chaque année. Les ressources mobilisées sur la période 2024-2026 serviront au financement des projets et

Tableau 32: Evolution du besoin de financement 2024-2026 (En % du PIB, sauf indications contraires)

	2024	2025	2026
Recettes budgétaires	18,1	16,5	15,8
Déficit hors dette	-4,3	-6,7	-7,4
Service de la dette	13,8	9,8	9,8
Besoin de financement	9,5	3,1	2,4
PIB en milliards de FCFA	12 627	12 898	13 285

Source : DGD

² Stratégie d'endettement LFI 2024

En 2024, le montant alloué aux projets sera de 117,7 milliards FCFA. Ces ressources proviendront de la Banque Mondiale (BIRD) pour un montant de 10,8 milliards FCFA, de la Banque Africaine de Développement à hauteur de 39,0 milliards FCFA (BAD), de l'Agence Française de Développement (AFD) pour 29,1 milliards FCFA, de la Banque Islamique de Développement (BID) pour 8,4 milliards FCFA, de la Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale (BDEAC) pour 4,0 milliards FCFA, de la DEUTSCHE BANK pour 24,9 milliards FCFA et de la Banque SANTANDER pour 1,5 milliards FCFA.

Pour ce qui concerne les prêts programmes, ils se chiffreront à 14,8 milliards FCFA et seront mobilisés essentiellement auprès de la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA).

S'agissant des émissions obligataires, elles seront mobilisées sur le marché international et régional pour respectivement 469,9 milliards FCFA et 578,0 milliards FCFA.

En 2025, les prêts projets seront mobilisés à hauteur de 1,6% du PIB et des émissions obligataires régionales pour 1,2% du PIB.

Les financements en 2026 seront constitués essentiellement de prêts projets pour 0,8% du PIB.

6.2. Le plafond des nouveaux emprunts

Les nouveaux emprunts sur la période 2024-2026 seront principalement semi- concessionnels à taux d'intérêt fixe conformément aux orientations stratégiques.

Sur la période 2024-2026, les nouveaux engagements se chiffreront à 1647,9 milliards FCFA, dont 769,9 milliards de francs FCFA d'emprunts extérieurs et 878,0 milliards FCFA au titre des emprunts intérieurs.

Tableau 33: Plafond des nouveaux emprunts par sources de financement 2024-2026 (En milliards de FCFA)

	2024	2025	2026	Total
Plafond des nouveaux emprunts extérieurs	569,9	100,0	100,0	769,9
<i>Semi concessionnel</i>	100,0	100,0	100,0	300,0
<i>Eurobond</i>	469,9	0,0	0,0	469,9
Plafond des nouveaux emprunts intérieurs	578,0	150,0	150,0	878,0
Total Plafond nouveaux emprunts	1147,9	250,0	250,0	1647,9

Source : DGD

Le plafond des nouveaux prêts en 2024 sera de 1147,9 milliards FCFA. Ce dernier sera composé de 569,9 milliards FCFA au titre des nouveaux engagements extérieurs et de 578,0 milliards FCFA pour les emprunts intérieurs, soit respectivement 49,6% et 50,4% du montant total des nouveaux emprunts. La dette intérieure pour sa part, sera constituée des obligations du trésor et obligations du Trésor assimilables.

En 2025, le plafond des nouvelles signatures sera de 250,0 milliards FCFA dont 100,0 milliards FCFA d'emprunts extérieurs et 150,0 milliards FCFA d'engagements intérieurs, pour respectivement 40,0% et 60,0% du total des nouveaux emprunts. Les emprunts extérieurs seront essentiellement semi concessionnels. La dette intérieure pour sa part, sera constituée des obligations du trésor et obligations du Trésor assimilables.

En 2026, le plafond des nouveaux engagements sera arrêté sur les prêts extérieurs pour un montant de 100,0 milliards FCFA et 150,0 milliards FCFA d'engagements intérieurs, soit respectivement 40,0% et 60,0%.

En somme, sur la période 2024-2026, le plafond des nouveaux emprunts s'établira en moyenne à 549,3 milliards FCFA, dont 256,6 milliards FCFA d'engagements extérieurs et 292,7 milliards FCFA d'engagements intérieurs.

6.3. Les tirages prévisionnels sur Financements Extérieurs et Intérieurs

Sur la période 2024-2026, les tirages prévisionnels sur financements extérieurs et intérieurs se chiffreront en moyenne à 6,0% du PIB, ce qui représente un niveau de décaissements de 9,5% du PIB en 2024, 3,1% du PIB en 2025 et 2,4% du PIB en 2026.

Tableau 34: Tirages sur financements extérieur et intérieur 2023-2025 (En % du PIB)

Types de prêt	Monnaies	Types de taux	2024	2025	2026
Semi-concessionnel	Euro	Fixe	0,3	0,1	0,2
Semi-concessionnel	Euro	Variable	0,6	1,5	0,6
Semi-concessionnel	Dollar	Fixe	0,0	0,0	0,1
Semi-concessionnel	Dollar	Variable	0,0	0,0	0,0
Commercial	Dollar	Variable	0,0	0,0	0,0
Commercial	Euro	Variable	0,0	0,1	0,1
Eurobond	Dollar	Fixe	3,7	0,0	0,0
Obligation intérieure	XAF	Fixe	4,6	1,2	1,1
Total Tirages sur Financements Extérieurs et Intérieurs en % PIB			9,5	3,1	2,4

Source : DGD

Les tirages sur financements extérieurs en 2024 seront constitués de prêts semi-concessionnels en Euro à taux d'intérêt fixe et variable pour respectivement 0,3% et 0,6% du PIB. Pour les décaissements sur le marché financier international, l'émission de l'Eurobond représentera 3,7% du PIB. Quant aux prêts sur financement intérieurs, ils seront effectués sur le marché financier régional à hauteur de 4,6% du PIB.

En 2025, les décaissements sur financements extérieurs seront constitués de prêts semi-concessionnels en Euro à taux d'intérêt fixe et variable pour respectivement 0,1% et 1,5% du PIB. Quant aux tirages sur les prêts commerciaux en Euro à taux d'intérêt variable, ils se situeront à 0,1% du PIB. Ces derniers seront effectués sur les prêts commerciaux existants. Les tirages levés sur le marché financier régional s'établiront à 1,2% du PIB.

En 2026, les tirages sur financements extérieurs se situeront respectivement à 0,2% et 0,6% du PIB pour les prêts semi-concessionnels en Euro à taux d'intérêt fixe et variable. Pour leur part, les prêts semi concessionnels en Dollar à taux d'intérêt fixe s'établiront à 0,1% du PIB. Les décaissements sur les prêts commerciaux à taux d'intérêt fixe en Euro seront de 0,1% du PIB. S'agissant des tirages mobilisés sur le marché financier régional, ils représenteraient 1,1% du PIB.

6.4. Les résultats de la stratégie d'endettement 2024-2026

La mise en œuvre de la stratégie d'endettement à moyen terme se caractériserait par une appréciation des indicateurs d'endettement. En effet, le taux d'endettement passerait de 56,4% en 2023 à 40,9% en 2031, soit une baisse de 15,5 points de pourcentage. Le ratio de liquidité sur la même période, quant à lui, s'améliorerait ainsi de 53,1% à 30,8 %. Bien que les indicateurs d'endettement s'améliorent, ils demeurent au-dessus des seuils stratégiques arrêtés par les Autorités.

Le risque de refinancement demeure modéré sur la période 2023-2031. En effet, la maturité moyenne du portefeuille serait de 8,3 ans entre 2023 et 2031. Par ailleurs, une dégradation de la maturité du portefeuille serait observée entre 2028-2031, passant de 8,9 ans à 7,6 ans.

Les indicateurs de risques de taux d'intérêt s'amélioreraient dans l'ensemble. En effet, la durée moyenne de refixation des taux s'établirait en moyenne à 5,8 ans sur la période et la dette à taux fixe en pourcentage de la dette totale, bien qu'en baisse, demeurerait prépondérante dans le portefeuille de la dette. En revanche, la part de la dette à refixer dans un an évoluerait pour se situer en moyenne à 37,7% sur la période, enregistrant son niveau le plus bas en 2031, soit 30,1%.

La part de la dette libellée en monnaie étrangère dans le portefeuille global de la dette augmente, passant de 60,9% en 2023 à 84,8% en 2031. Aussi, le risque de taux de change demeure élevé, ce malgré l'augmentation peu significative de la dette à change fixe qui s'établirait en moyenne à 47,1% de la dette totale.

A l'horizon 2031, le portefeuille de la dette publique dans son ensemble fait ressortir une exposition modérée aux différents risques financiers, à l'exception du risque de change qui se détériore.

Tableau 35: Evolution du profil de coûts et de risques du portefeuille de la dette

Indicateurs coûts et risques		2023	2026	2027	2028	2031
Encours de la dette en % du PIB		56,4	44,3	41,6	37,7	40,9
Service de la dette en % des recettes budgétaires		53,1	49,3	40,1	28,0	30,8
Taux d'intérêt Implicite en %		4,5	4,7	4,6	4,7	4,8
Risque de refinancement	Maturité du portefeuille de la dette extérieure en années	5,5	10,0	9,3	8,9	7,6
	Maturité du portefeuille de la dette intérieure en années	2,2	5,4	5,3	4,9	3,6
	Maturité de la dette totale en années	4,2	8,4	8,1	7,7	6,6
Risque de taux d'intérêt	ATR (Durée moyenne de refixation des taux) en années	3,2	7,0	6,7	6,4	5,5
	Dette à refixer dans un an en %	39,5	37,9	40,2	40,7	30,1
	Dette à taux d'intérêt fixe en % de la dette totale	81,9	77,4	75,2	74,3	77,0
Risque de change	Dette extérieure en % de la dette totale	60,9	71,3	75,8	74,8	84,8
	Dette à change fixe % de la dette totale	58,7	46,8	40,7	40,3	48,8

Source : DGD

7. Evolution des soldes et principaux indicateurs de surveillance multilatérale

7.1. Critères de surveillance multilatérale

Pour la période 2024 – 2026, sur la base du cadrage macro-budgétaire prévue dans la loi de finances initiale 2024, le Gabon respecterait tous les quatre (4) critères de surveillance multilatérale retracés dans le tableau ci-après :

Tableau 36: Critères de surveillance multilatérale

	Norme	Révisé 2023	2024	2025	2026
Solde budgétaire de référence (%PIB) *	≥ -1,5%	-2,5	-0,9	0,7	1,0
Taux d'inflation	≤ 3%	3,4	3,3	2,8	2,2
Le taux d'endettement public	≤ 70%	56,7	54,1	49,0	42,7
Non accumulation d'arriérés :	Arriérés < 120 jours	-	-	-	-

Source : DGEPP

- Le solde budgétaire de référence rapporté au PIB serait de nouveau négatif et en baisse par rapport à 2023, pour se situer à -0,9% du PIB. Ainsi, ce critère respecterait la norme communautaire ($\geq -1,5\%$). Sur la période 2025 – 2026, le solde serait de +1,5% en moyenne en raison de la baisse des recettes pétrolières.
- Le taux d'inflation demeurerait au-dessus du seuil communautaire (3%) en 2024 à 3,3% mais en deçà de son niveau en 2023, à la faveur de la détente des prix des produits alimentaires et de l'énergie. Sur la période 2024 – 2026, le taux d'inflation serait de 2,4% en moyenne.
- Le taux d'endettement est projeté à 54,1% du PIB en 2024 en deçà du seuil communautaire ($\leq 70\%$), mais en dépassement du seuil gouvernemental ($\leq 35\%$ du PIB). Sur la période 2024-2026, l'endettement serait sur une trajectoire baissière, pour s'établir à 45,9% du PIB en moyenne. Cette baisse proviendrait de la poursuite de la stratégie de désendettement mise en place par les autorités en vue de maîtriser la progression de la dette.

7.2. Indicateurs de surveillance multilatérale

En 2024-2026, la quasi-totalité des indicateurs devraient s'améliorer, au regard de leur évolution prévisionnelle.

- La progression de l'activité économique se maintiendrait. En effet, le taux de croissance moyen sur la période est projeté à 2,9% contre +2,2% en 2021-2023 ;
- le déficit primaire hors recettes pétrolières (% du PIB hors pétrole) s'améliorerait et est projeté à -6,1% en 2024. Il serait de -4,1% en moyenne sur la période 2024-2026 contre -8,5% entre 2021-2023 ;
- le taux de pression fiscale hors recettes pétrolières serait conforme à la norme communautaire ($\geq 17\%$) et serait estimé à 13,3% en moyenne sur 2024-2026. En 2024, il est projeté à 13,1% ;
- le ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales hors pétrole devrait progresser sur la période 2024-2026, en raison de la hausse de la masse salariale nonobstant le relèvement des recettes fiscales hors pétrole. Cet indicateur augmenterait de 1,9 point pour se situer à 46,7% en 2024 par rapport à 2023.



**MINISTRE DE L'ECONOMIE
ET DES PARTICIPATIONS**

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA DETTE

contact :

BP : 912 Libreville Gabon

Tél.: +241 065 04 73 62 / +241 074 06 44 93

Fax : +241 01 76 67 90

www.dette.ga